

N°86

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 juillet 2014

Procès-verbal du Conseil Communautaire du 7 juillet 2014

À la date mentionnée ci-dessus, le Conseil communautaire, légalement convoqué le 1^{er} juillet 2014, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de l'Hôtel de Ville de Laval sous la Présidence de Monsieur François ZOCCHETTO.

ÉTAIENT PRÉSENTS

AHILLÉ : Christelle REILLON – **ARGENTRÉ** : Christian LEFORT, Marie-Odile ROUXEL – **BONCHAMP** : Gwénaél POISSON, Fabienne LE RIDOU-LE TOHIC, Isabelle OZILLE – **CHÂLONS-DU-MAINE** : Loïc BROUSSEY – **CHANGÉ** : Olivier RICHEFOU, Denis MOUCHEL – **LA CHAPELLE-ANTHENAISE** : Jean BRAULT – **ENTRAMMES** : Didier MARQUET, Nathalie CORMIER-SENCIER – **LAVAL** : François ZOCCHETTO, Samia SOULTANI-VIGNERON, Xavier DUBOURG, Marie-Cécile CLAVREUL, Alexandre LANOE, Chantal GRANDIERE, Danièle JACOVIAK, Mickaël BUZARE, Alain GUINOISEAU, Sophie LEFORT, Jean-Pierre FOUQUET, Florence QUENTIN, Sophie DIRSON, Martine CHALOT, Bruno DE LAVENERE-LUSSAN, Marie-Hélène PATY, Bruno MAURIN, Jean-Christophe BOYER, Marielle ROLINAT, Isabelle BEAUDOUIN, Jean-Christophe GRUAU – **L'HUISSERIE** : Jean-Marc BOUHOURS, Isabelle PERLEMOINE-LEPAGE, Loïc HOUDAYER – **LOUVERNÉ** : Alain BOISBOUVIER, Dominique ANGOT – **LOUVIGNÉ** : Christine DUBOIS – **MONTFLOURS** : Christophe CARREL – **MONTIGNÉ-LE-BRILLANT** : Michel PEIGNER – **PARNÉ-SUR-ROC** : Daniel GUERIN – **SAINT-BERTHEVIN** : Yannick BORDE, Christelle ALEXANDRE, Joseph BRUNEAU, Flora GRUAU – **SAINT-GERMAIN-LE-FOUILLOUX** : Marcel BLANCHET – **SOULGÉ-SUR-OUETTE** : Michel ROCHERULLE

ÉTAIENT ABSENTS, REPRÉSENTÉS OU AVAIENT DONNÉ POUVOIR

Sylvie FILHUE, Annette CHESNEL, Philippe HABAULT, Yan KIESSLING, Sylvie VIELLE

Mickaël MARQUET était représenté par Marc NICOLE,

Jean-Marc COIGNARD a donné pouvoir à Gwénaél POISSON,
Nathalie FOURNIER-BOUDARD a donné pouvoir à Denis MOUCHEL,
Jean-Jacques PERRIN a donné pouvoir à Bruno MAURIN,
Jacques PHELIPPOT a donné pouvoir à Mickaël BUZARE,
Béatrice MOTTIER a donné pouvoir à Florence QUENTIN,
Gwendoline GALOU a donné pouvoir à Samia SOULTANI-VIGNERON,
Didier PILLON a donné pouvoir à Alain GUINOISEAU,
Isabelle LEROUX a donné pouvoir à Xavier DUBOURG,
Gisèle CHAUVEAU a donné pouvoir à Marielle ROLINAT,
Guillaume GAROT a donné pouvoir à Jean-Christophe BOYER,
Claude GOURVIL a donné pouvoir à Isabelle BEAUDOUIN,
Olivier BARRE a donné pouvoir à Yannick BORDE.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Florence QUENTIN et Flora GRUAU ont été désignés pour occuper les fonctions de secrétaires de séance lors de cette réunion.

- **Approbation des procès-verbaux n°82, 83 et 84**

François ZOCCHETTO : Vous avez pu prendre connaissance des procès-verbaux n°82, 83 et 84. Avez-vous des observations à formuler ? Non ? Je vous remercie. Y a-t-il des oppositions sur l'un de ces procès-verbaux, ou des abstentions ? Non ? Ils sont adoptés. Merci.

LES PROCÈS-VERBAUX SONT ADOPTÉS.

- **Compte rendu des décisions du Président et des délibérations du Bureau Communautaire**

DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

2013

191 Non attribué

- 234 Laval – Centre d'Activités Atlantique – Convention d'occupation précaire avec le Cabinet de Psychomotricité et Thérapie Manuelle** Suite à la demande de M. Édouard RODRIGUEZ, gérant du Cabinet de Psychomotricité et Thérapie Manuelle de poursuivre jusqu'au 31 décembre 2013 la location des 120 m² environ qu'il occupe actuellement, il est conclu une convention d'occupation précaire. Cette convention est consentie moyennant le versement d'une redevance mensuelle fixée à 466,66 € HT hors charges du 1^{er} octobre 2013 au 31 décembre 2013, sans possibilité de prolongation ou de renouvellement. Cette redevance sera payable trimestriellement à terme échu au 31 mars, 30 juin, 30 septembre et 31 décembre, de chaque année.
- 235 L'évaluation des besoins de sédentarisation des Gens du voyage sur le territoire de Laval Agglomération : assistance à maîtrise d'ouvrage** Il est conclu un marché avec l'entreprise Bureau d'études ARHOME de Paris pour un montant forfaitaire de 18 300,00 € HT et 300,00 € HT (par demi-journée de réunion) pour cette mission.
- 236 Réserves foncières à vocation économique – concession temporaire d'occupation entre Laval Agglomération et M. MAIGNAN – Laval – La Gaufrie – section BW nos192p, 195, 198p, 200, 214, 203, 205, 206, 207, 212, 222, 224p, 226 (8 ha 33 a 59 ca)** Laval Agglomération est propriétaire de divers terrains constituant des réserves foncières ne donnant lieu à court terme à aucun projet d'aménagement. Afin de permettre leur entretien, l'une d'entre elles est mise à disposition de M. Gilbert MAIGNAN demeurant à Courbeville par le biais d'une concession temporaire d'occupation, d'une durée d'une année.
- 237 Réserves foncières à vocation économique – concession temporaire d'occupation entre Laval Agglomération et le Gaec du Potager Fleuri – Louverné – zone autoroutière sud – section ZL n°172 et vallon des Morandières – section ZL nos156 et 174 (6 ha 59 a 51 ca)** Laval Agglomération est propriétaire de divers terrains constituant des réserves foncières ne donnant lieu à court terme à aucun projet d'aménagement. Afin de permettre leur entretien, l'une d'entre elles est mise à disposition du Gaec du Potager Fleuri, représenté par M. Hervé POUTEAU demeurant à Louverné, par le biais d'une concession temporaire d'occupation, d'une durée d'une année.
- 238 Réserves foncières à vocation économique – concession temporaire d'occupation entre Laval Agglomération et l'EARL Fouque/Rousselet – Nuillé-sur-Vicoin – zone artisanale de la Martinière – section E n°555p – 1^{ère} tranche (1 ha 70 a), 2^{ème} tranche (1 ha 60 a)** Laval Agglomération est propriétaire de divers terrains constituant des réserves foncières ne donnant lieu à court terme à aucun projet d'aménagement. Afin de permettre leur entretien, l'une d'entre elles est mise à disposition de l'EARL Fouque-Rousselet, basée à Astillé, par le biais d'une concession temporaire d'occupation, d'une durée d'une année.
- 239 Réserves foncières à vocation économique – concession temporaire d'occupation entre Laval Agglomération et le Centre Équestre – Laval – Bois de l'Huisserie – section BT nos39, 42, 47 (1 ha 70 a)** Laval Agglomération est propriétaire de divers terrains constituant des réserves foncières ne donnant lieu à court terme à aucun projet d'aménagement. Afin de permettre leur entretien, l'une d'entre elles est mise à disposition du Centre Équestre représenté par Mme Christine DUVAL, demeurant à Laval, par le biais d'une concession temporaire d'occupation, d'une durée d'une année.
- 240 Réserves foncières à vocation économique – concession temporaire d'occupation entre Laval Agglomération et Paul Outin – La Grande Lande – ZA de l'Épronnière – section C n°450 (2 ha 73 a 65 ca)** Laval Agglomération est propriétaire de divers terrains constituant des réserves foncières ne donnant lieu à court terme à aucun projet d'aménagement. Afin de permettre leur entretien, l'une d'entre elles est mise à disposition de M. Paul OUTIN, demeurant à Parné-sur-Roc, par le biais d'une concession temporaire d'occupation, d'une durée d'une année.

- 241 Réserves foncières à vocation économique – concession temporaire d'occupation entre Laval Agglomération et Philippe BERTRON – Argentré – La Carie section ZB nos91, 147 (5 ha 43 a 72 ca) et Les Mérolles Section ZA n°34 (62 a 28 ca)** Laval Agglomération est propriétaire de divers terrains constituant des réserves foncières ne donnant lieu à court terme à aucun projet d'aménagement. Afin de permettre leur entretien, l'une d'entre elles est mise à disposition de M. Philippe BERTRON, demeurant à Argentré, par le biais d'une concession temporaire d'occupation, d'une durée d'une année.
- 242 Réserves foncières à vocation économique – concession temporaire d'occupation entre Laval Agglomération et François REBILLARD – Bonchamp ZA des Faluères section AL nos74, 43 (6 ha 53 a 34 ca) et Laval section ZA nos1 et 2 (19 a 10 ca)** Laval Agglomération est propriétaire de divers terrains constituant des réserves foncières ne donnant lieu à court terme à aucun projet d'aménagement. Afin de permettre leur entretien, l'une d'entre elles est mise à disposition de M. François REBILLARD, demeurant à Laval, par le biais d'une concession temporaire d'occupation, d'une durée d'une année.
- 243 Réserves foncières à vocation économique – concession temporaire d'occupation entre Laval Agglomération et Loïc PAUCHARD – Saint-Germain-Le-Fouilloux – ZA de la Roussière – section B nos1957p, 1971p, 1973p, 1734p (1 ha 54 a 35 ca)** Laval Agglomération est propriétaire de divers terrains constituant des réserves foncières ne donnant lieu à court terme à aucun projet d'aménagement. Afin de permettre leur entretien, l'une d'entre elles est mise à disposition de M. Loïc PAUCHARD, demeurant à Saint-Germain-Le-Fouilloux, par le biais d'une concession temporaire d'occupation, d'une durée d'une année.
- 244 Réserves foncières à vocation économique – concession temporaire d'occupation entre Laval Agglomération et le GAEC Hemery – Saint-Jean-sur-Mayenne – ZA Chaffenay – section AD n°53 (25a 83ca)** Laval Agglomération est propriétaire de divers terrains constituant des réserves foncières ne donnant lieu à court terme à aucun projet d'aménagement. Afin de permettre leur entretien, l'une d'entre elles est mise à disposition du GAEC Hemery représenté par M. Fabrice HEMERY, demeurant à Saint-Jean-sur-Mayenne, par le biais d'une concession temporaire d'occupation, d'une durée d'une année.
- 245 Convention de servitudes avec le SIAEP d'Argentré-sud concernant l'implantation d'une canalisation d'eau potable souterraine au lieu-dit "ZA de la Chauvinière" sur la commune de Louvigné** Une convention de servitudes est conclue avec le SIAEP pour la pose d'une canalisation d'eau potable souterraine à Louvigné sur les parcelles cadastrées section A n^{os}1594 et 1596
- 246 Réserves foncières à vocation économique – concession temporaire d'occupation entre Laval Agglomération et Claire VIGNAIS – Changé – Vallon des Morandières – section YH nos76, 77, 99p, 138, 140 (1 ha 69 a 95 ca)** Laval Agglomération est propriétaire de divers terrains constituant des réserves foncières ne donnant lieu à court terme à aucun projet d'aménagement. Afin de permettre leur entretien, l'une d'entre elles est mise à disposition de Mme Claire VIGNAIS, demeurant à Changé, par le biais d'une concession temporaire d'occupation, d'une durée d'une année.
- 247 Réserves foncières à vocation économique – concession temporaire d'occupation entre Laval Agglomération et le GAEC Garanger – Montigné-le-Brillant – ZA du Haut Chêne – section AD nos305p, 328p, 196p (1ha 78a 88ca)** Laval Agglomération est propriétaire de divers terrains constituant des réserves foncières ne donnant lieu à court terme à aucun projet d'aménagement. Afin de permettre leur entretien, l'une d'entre elles est mise à disposition du GAEC Garanger, basé à Montigné-le-Brillant, par le biais d'une concession temporaire d'occupation, d'une durée d'une année.
- 248 Réserves foncières à vocation économique – concession temporaire d'occupation entre Laval Agglomération et l'EARL Redon – Soulgé-sur-Ouette – ZA Soulgé 2 – section AC n°129p (31 a 80 ca)** Laval Agglomération est propriétaire de divers terrains constituant des réserves foncières ne donnant lieu à court terme à aucun projet d'aménagement. Afin de permettre leur entretien, l'une d'entre elles est mise à disposition de l'EARL Redon représenté par M. Pierrick REDON, demeurant à Soulgé-sur-Ouette, par le biais d'une concession temporaire d'occupation, d'une durée d'une année.
- 249 Contrat de location à Argentré à passer avec Mme LEVÉQUE Tiphaine et M. ROCHER Brice à compter du 15/11/13 Le logis** Il est conclu une convention d'occupation précaire pour la mise à disposition d'une maison d'habitation dépendant d'un immeuble sis Le Logis à Argentré, avec Mme LEVÉQUE Tiphaine et M. ROCHER Brice. Cette occupation est acceptée moyennant une redevance de 450 € par mois à compter du 15 novembre 2013, pour une durée d'un an reconductible.
- 250 Réserves foncières à vocation économique – concession temporaire d'occupation entre Laval Agglomération et le GAEC des Trois Horizons – Saint-Berthevin – Zone du Millenium 1 et 2 – section AH nos 680, 683, 682, 741, 744, 869, 871, 873, 877, 879 (2ha 77a 05ca)** Laval Agglomération est propriétaire de divers terrains constituant des réserves foncières ne donnant lieu à court terme à aucun projet d'aménagement. Afin de permettre leur entretien, l'une d'entre elles est mise à disposition du GAEC des Trois Horizons, basé à Nuillé-sur-Vicoin, par le biais d'une concession temporaire d'occupation, d'une durée d'une année.

- 251 Réserves foncières à vocation économique – concession temporaire d'occupation entre Laval Agglomération et le GAEC des Trois horizons – l'Huisserie – Zone du Tertre – section c nos786p, 794p, 833p, 835p (3ha 99a 18ca)** Laval Agglomération est propriétaire de divers terrains constituant des réserves foncières ne donnant lieu à court terme à aucun projet d'aménagement. Afin de permettre leur entretien, l'une d'entre elles est mise à disposition du GAEC des Trois Horizons, basé à Nuillé-sur-Vicoin, par le biais d'une concession temporaire d'occupation, d'une durée d'une année.
- 252 Attribution des marchés "prestations similaires – Requalification des façades des locaux du CREFJS à Laval – Lots 1 –3 – 4 – 5 " – marchés n°13059-(1-3-4-5)** Il est conclu des marchés concernant ces travaux avec les entreprises suivantes :
- lot n°1 : Bardage - isolation extérieure : entreprise BARBIER SARL à Bais, pour un montant de 11 768,55 € HT,
 - lot n°3 : Maçonnerie : entreprise TPR à Saint-Berthevin, pour un montant de 4 263,43 € HT,
 - lot n°4 : Menuiserie aluminium extérieure : entreprise BARON SARL à Changé, pour un montant de 13 651,60 € HT,
 - lot n°5 : Électricité : entreprise EIFFAGE Energie Anjou Maine à Laval, pour un montant de 19 737,54 € HT.
- 253 Élaboration de photomontages pour l'installation des conteneurs enterrés et ascenseurs enterrés pour bacs à 4 roues** Il est conclu un marché avec l'entreprise TECAM d'Aix-en-Provence pour un montant de 22 820,00 € HT concernant l'élaboration de photomontages pour l'implantation de conteneurs et ascenseurs enterrés pour bacs à 4 roues.
- 254 Prestation des services d'assurances pour le groupement de commandes de la Ville de Laval, la Communauté d'Agglomération de Laval et le CCAS-lot 1 : responsabilité civile et risques annexes** Du fait de la nécessité d'augmenter le taux de prime de 5 %, il a été conclu un avenant n°1 à pour le Lot 1 de ce marché à compter du 1er janvier 2014 :
- | | |
|----------------------------|----------|
| Taux de cotisation initial | 0,1189 % |
| Avenant n°1 | + 5% |
| Nouveau taux de cotisation | 0,1248 % |
- 255 Convention d'occupation précaire "Les Mérolles" à Argentré à passer avec M. Daniel TRAVERS à compter du 1er décembre 2013** Il est conclu une convention d'occupation avec M. Daniel TRAVERS pour une maison d'habitation d'une surface totale de 86 m² dépendant d'un immeuble sis "Les Mérolles", route de Louverné à Argentré. Cette occupation est acceptée sur la base de 450 € par mois à compter du 1^{er} décembre 2013, pour une durée de un an reconductible.
- 256 Convention à conclure avec Météo France et la Ville de Laval pour la fourniture de prestations météorologiques** Compte-tenu des besoins communs de Laval Agglomération et de la Ville de Laval en matière de prestations météorologiques, il est conclu une convention avec la Météo France et la Ville de Laval. Cette convention prend effet au 1^{er} novembre 2013 pour une durée d'un an renouvelable deux fois par tacite reconduction moyennant une participation annuelle de Laval Agglomération s'élevant à 1 000 € HT.
- 257 Réserves foncières à vocation économique – concession temporaire d'occupation entre Laval Agglomération et Vincent SEYEUX – Ahuillé – La Girardièrre – section A n°969 – 1 ha 89 a 67 ca** Laval Agglomération est propriétaire de divers terrains constituant des réserves foncières ne donnant lieu à court terme à aucun projet d'aménagement. Afin de permettre leur entretien, l'une d'entre elles est mise à disposition de M. Vincent SEYEUX, demeurant à Origné, par le biais d'une concession temporaire d'occupation, d'une durée d'une année.
- 258 Attribution du marché "Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre d'un SAEIV sur le réseau des transports urbains Lavallois" – marché n°13076-** Il est conclu un marché pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre d'un SAEIV (Système d'Aide à l'Exploitation et à l'Information des Voyageurs) sur le réseau des TUL avec l'entreprise EGIS France de Nantes pour un montant de 98 000,00 € HT.
- 259 Convention de servitudes avec ERDF concernant une ligne électrique souterraine – commune de Louverné sur les parcelles cadastrées sections ZD n°62 ET AA n°72** Il est conclu une convention de servitudes avec ERDF afin de procéder à la pose d'une canalisation électrique souterraine à Louverné sur les parcelles cadastrées sections ZD n°62 et AA n°72.
- 260 Fourniture et pose d'une bâche isothermique flottante de 50X10 m sur enrouleur existant à la piscine Saint-Nicolas à Laval** Il est conclu un marché avec l'entreprise CIFFA SYSTEMES de Rennes pour un montant de 16 912,50 € HT pour cette prestation.

- 261 Attribution des marchés "Prestations de nettoyage des locaux administratifs de la communauté d'agglomération de Laval et du musée des sciences" – marchés n°13055-(1 à 3)** Ces marchés ont été attribués aux entreprises suivantes :
- Lot n° 1 : Nettoyage des bureaux du nouvel hôtel communautaire : entreprise SPID Laval, Changé, pour un montant de 41 698,56 € HT
 - Lot n° 2 : Nettoyage des autres locaux administratifs et du musée des sciences : entreprise ONET SERVICES, Laval, pour un montant de 41 719,92 € HT
 - Lot n° 3 : Nettoyage de la vitrerie du nouvel hôtel communautaire : entreprise ATMOS PROPLETE, Laval, pour un montant de 1 829,34 € HT
- 262 Attribution du marché "Maîtrise d'oeuvre pour la réhabilitation du bassin d'orage du parc universitaire à Laval (53)" – marché n°13087-** Il est conclu un marché avec le cabinet BOURGOIS, de Saint-Grégoire, pour un montant de 2 464,00 € HT pour cette prestation.
- 263 Réserves foncières à vocation économique – concession temporaire d'occupation entre Laval Agglomération et M. Christian CHAUVEAU – Changé – Niaffles – section YH n°4p, 2 et 156 (4ha 84a 65ca)** Laval Agglomération est propriétaire de divers terrains constituant des réserves foncières ne donnant lieu à court terme à aucun projet d'aménagement. Afin de permettre leur entretien, l'une d'entre elles est mise à disposition de M. Christian CHAUVEAU, demeurant à Changé, par le biais d'une concession temporaire d'occupation, d'une durée d'une année.
- 264 Réserves foncières à vocation économique – concession temporaire d'occupation entre Laval Agglomération et M. Christian CHAUVEAU – Changé – Vallon des Morandières – section YH nos14, 37, 122, 123, 124, 126, 141, 149, 160 (25ha 85a 59ca)** Laval Agglomération est propriétaire de divers terrains constituant des réserves foncières ne donnant lieu à court terme à aucun projet d'aménagement. Afin de permettre leur entretien, l'une d'entre elles est mise à disposition de M. Christian CHAUVEAU, demeurant à Changé, par le biais d'une concession temporaire d'occupation, d'une durée d'une année.
- 265 Réserves foncières à vocation économique – concession temporaire d'occupation entre Laval Agglomération et M. Christian CHAUVEAU – Changé – Chambootz – section AP nos14, 84, 94p (7ha 40a 08ca)** Laval Agglomération est propriétaire de divers terrains constituant des réserves foncières ne donnant lieu à court terme à aucun projet d'aménagement. Afin de permettre leur entretien, l'une d'entre elles est mise à disposition de M. Christian CHAUVEAU, demeurant à Changé, par le biais d'une concession temporaire d'occupation, d'une durée d'une année.
- 266 Convention de servitudes avec ERDF concernant une ligne électrique souterraine – Commune de Louverné – zone autoroutière – parcelles cadastrées sections ZL Nos158 et 82** Il est conclu une convention de servitudes avec ERDF, afin de procéder à l'implantation de cinq canalisations souterraines et à la pose de trois coffrets basse tension et haute tension à Louverné sur les parcelles section ZL n°158 et 82.
- 267 Salle de renforcement musculaire – Stade F. Le Basser – Convention d'utilisation avec la Ville de Laval** Il est conclu une convention avec la Ville de Laval, à titre gratuit, pour la mise à disposition de cette salle de renforcement musculaire pour la saison sportive 2013/2014, le mercredi de 15h30 à 17h30.
- 268 CHANGÉ – Maison de la Technopole – Pépinière Technologique – Bâtiment C – Avenant n° 1 à la Convention avec la Société PROFIL ART** Pour répondre à la demande de cette société, dont l'activité est "*Création, animation d'un site internet de type réseau social générateur de projet artistique*", de disposer à compter du 15 novembre 2013 d'une surface de 40,40 m² (bureaux 602 et 610 – bâtiment C), il est conclu un avenant n° 1 à la convention d'occupation du 15 mars 2013.
- 269 CHANGÉ – Maison de la Technopole – Pépinière Technologique – Bâtiment A – Avenant n° 2 à la Convention avec la Société VISUAL MOUVEMENT** Pour répondre à la demande de cette société, dont l'activité est "*conception, fabrication (en sous-traitance) et commercialisation de tous équipements et procédés dans l'audiovisuel ; prestations de maintenance, installation, formation sur ces produits*", de disposer à compter du 15 novembre 2013 d'une surface de 19 m² (bureau 202 - bâtiment A), il est conclu un avenant n° 2 à la convention d'occupation du 16 mai 2011.
- 270 CHANGÉ – Maison de la Technopole – Pépinière Technologique – Bâtiment A – Avenant n° 1 à la Convention avec la Société AEQUOLAB** Pour répondre à la demande de cette Sarl, dont l'activité est "*Le conseil avec vente de formations à l'utilisation des technologies dans l'aide aux personnes âgées*", de disposer à compter du 1^{er} décembre 2013 d'une surface de 20 m² (bureau 203 - bâtiment A), il est conclu un avenant n° 1 à la convention d'occupation du 30 octobre 2012.
- 271 Attribution du marché "Acquisition d'équipement de salles de réunion en matériel de visioconférence, audio conférence et vidéo projection pour le futur hôtel communautaire de Laval Agglomération" – marché n°13086** Ce marché est conclu avec l'entreprise CBAF Ingénierie de Mouans-Sartoux (06370) pour un montant de 57 414,00 € HT.

- 272 Achat camion UGAP pour le SED** Il est conclu un marché avec l'UGAP pour un montant de 201 638,76 € HT concernant l'achat d'un camion un camion, modèle châssis C 430 P6X2 E6 avec équipements hydrauliques (bras et grue) (Renault Truck), pour le service environnement.
- 273 Acquisition d'un compacteur à déchets, mobile sur berce pour les bennes des déchetteries et des quartiers** Il est conclu un marché avec l'entreprise PACKMAT SYSTEM à Héricourt (70400) pour un montant de 67 590,11 € HT.
- 274 Acquisition de deux autocars d'occasion pour le réseau des Transports urbains de la Communauté d'Agglomération de Laval** Il est conclu un marché avec MERCEDES pour un montant de 230 000,00 € HT concernant l'achat de deux bus d'occasion Setra 415 NF
- 275 Réserves foncières à vocation économique – concession temporaire d'occupation entre Laval Agglomération et le GAEC de la Voie Lactée – Saint-Berthevin – Zone du Châtelier – section ZL nos113, 115, 119 (1 ha 53 a 68 ca).**Laval Agglomération est propriétaire de divers terrains constituant des réserves foncières ne donnant lieu à court terme à aucun projet d'aménagement. Afin de permettre leur entretien, l'une d'entre elles est mise à disposition du GAEC de la Voie Lactée, représenté par M. et Mme GUÉROT, demeurant à Saint-Berthevin, par le biais d'une concession temporaire d'occupation, d'une durée d'une année.
- 276 Attribution du marché "couverture de la terrasse du club supporteurs au stade Francis le Basser", subséquent de l'accord cadre n°11AC04B2 "Petits travaux neufs et d'entretien des bâtiments communautaires – lot n° 2 : Couverture - zinguerie – étanchéité" – marché n°13096-** Il est conclu un marché avec l'entreprise COURCELLE de Bonchamp pour un montant de 25 822,79 € HT.
- 277 Réserves foncières à vocation économique – concession temporaire d'occupation entre Laval Agglomération et le GAEC l'Auzuizière – M. Pierrick FRANGEUL – Louverné – ZA Pont Martin – section ZD nos55, 70, 73 (71a 74ca)** Laval Agglomération est propriétaire de divers terrains constituant des réserves foncières ne donnant lieu à court terme à aucun projet d'aménagement. Afin de permettre leur entretien, l'une d'entre elles est mise à disposition du GAEC l'Auzuizière, représenté par M. Pierrick FRANGEUL, demeurant à la Chapelle-Anthenaise, par le biais d'une concession temporaire d'occupation, d'une durée d'une année.
- 278 Attribution des marchés "Création d'un plateau de recherche à l'IUT de Laval" – marchés n°13085-(1 à 13)** Il est conclu un marché pour la création d'un plateau de recherche à l'IUT de Laval, avec les entreprises suivantes :
- Lot n° 01 : Démolition - Gros oeuvre et aménagements extérieurs : BTEM, Louverné pour un montant de 87 237,41 € HT
 - Lot n° 02 : Couverture et bardage métallique : ABIL, Bonchamp, pour un montant de 221 988,53 € HT
 - Lot n° 03 : Menuiseries extérieures : MAP, 53012 Laval, pour un montant de 41 216,00 € HT
 - Lot n° 04 : Menuiseries intérieures bois : PELE Menuiserie, Ernée, pour un montant de 65 854,26 € HT
 - Lot n° 05 : Cloisons sèches et frigorifiques : PLAFITECH, Louverné, pour un montant de 92 038,22 € HT
 - Lot n° 06 : Chape - carrelage et faïence : SARL CHEUX Père et Fils, Mayenne, pour un montant de 35 709,34 € H
 - Lot n° 07 : Peinture et revêtements muraux - sols souples : FRETIGNE, Laval, pour un montant de 50 292,60 € HT
 - Lot n° 08 : Plafonds suspendus : PLAFITECH, Louverné, pour un montant de 18 012,43 € HT
 - Lot n° 09 : Chauffage - ventilation – climatisation : CSM, Laval, pour un montant de 141 592,91 € HT
 - Lot n° 10 : Plomberie : DESSAIGNE SCF, Changé, pour un montant de 47 297,09 € HT
 - Lot n° 11 : Équipements de laboratoires : SIDPA, 72230 Mulsanne, pour un montant de 79 385,00 € HT
 - Lot n° 12 : Chambre froide : LE BOZEC TECHNIC FROID, 22440 Ploufragan, pour un montant de 8 120,00 € HT
 - Lot n° 13 : Électricité, courants forts et faibles : ISOLEC, Laval, pour un montant de 98 000,00 € HT

- 279 Réserves foncières à vocation économique – concession temporaire d'occupation entre Laval Agglomération et le GAEC du Grand Joigné représenté par MM. BOULAIN – Changé – Zone des Grands Prés – section YE nos70p, 73p, 75p, 76, 84p, 100 (5 ha 09 a 74 ca)** Laval Agglomération est propriétaire de divers terrains constituant des réserves foncières ne donnant lieu à court terme à aucun projet d'aménagement. Afin de permettre leur entretien, l'une d'entre elles est mise à disposition du Gaec du Grand Joigné représenté par MM. BOULAIN, demeurant "Le Grand Joigné" à Changé, par le biais d'une concession temporaire d'occupation, d'une durée d'une année.
- 280 Réserves foncières à vocation économique – concession temporaire d'occupation entre Laval Agglomération et le GAEC du Grand Joigné représenté par MM. BOULAIN – Changé – Zone des Grands Prés – Section YA n°55p – YH nos3 et 4p (6ha 65a)** Laval Agglomération est propriétaire de divers terrains constituant des réserves foncières ne donnant lieu à court terme à aucun projet d'aménagement. Afin de permettre leur entretien, l'une d'entre elles est mise à disposition du GAEC du Grand Joigné représenté par MM. BOULAIN, demeurant "Le Grand Joigné" à Changé, par le biais d'une concession temporaire d'occupation, d'une durée d'une année.
- 281 Conventions pour autorisation de travaux et servitude de passage en terrain privé d'une canalisation du réseau d'eaux pluviales sur les parcelles A nos 1191 et 1192 Za de la Girardièrre à Ahuillé** Il est conclu deux conventions d'autorisation de travaux et servitude de passage en terrain privé d'une canalisation du réseau d'eaux pluviales entre d'une part Laval Agglomération et M. Patrick GRAILLOT représentant la société O.C.B.G. et, d'autre part, Laval Agglomération et M. et Mme BOUJU représentant la SCI du Terroir.
- 282 Pôle d'Échanges Multimodal de la Gare – Convention particulière de financement – Mission coordinateur référent "tous périmètres"** Conformément au protocole initial du Pôle d'Échanges Multimodal (PEM) de la gare de Laval, la participation de Laval Agglomération s'élèvera à 8 700 €, soit 25 % du montant total de cette mission.
- 283 ENTRAMMES – Centre d'Activités du Riblay – Atelier n° 1 - Convention d'occupation avec la Société FTS FRANCE** Pour permettre l'accueil de cette société, dont l'activité est *"négoce de machines et de matériels agricoles ou liés à la gestion espaces verts, importation et/ou exportation des mêmes équipements, location et/ou location bail, chacun sans opérateur, desdits équipements"*, il est conclu une convention d'occupation précaire pour l'atelier n° 1 d'une surface de 233,30 m² moyennant le versement d'une redevance mensuelle fixée à 610 € HT hors charges.
- 284 Contrat de collecte et de remise du courrier à domicile – La Poste – Hôtel communautaire** Du fait du changement d'adresse du siège de Laval Agglomération à compter du 6 janvier 2014, il est conclu un nouveau contrat de collecte et de remise du courrier n°A7259 avec la Poste pour un montant annuel de 2 340 € HT.
- 285 Théâtre de Laval – Contrat de surveillance – Intervention sur l'alarme incendie** Du fait de la nécessité d'assurer l'entretien de l'alarme incendie du Théâtre de Laval, il est conclu un contrat de surveillance "Intervention sur alarme incendie" avec la société Bretagne Sécurité Prévention sur la base d'un abonnement mensuel de 45 € HT à compter du 1er janvier 2014.
- 286 Théâtre de Laval – Contrat de surveillance – Intervention sur l'alarme intrusion** Du fait de la nécessité d'assurer l'entretien de l'alarme intrusion du Théâtre de Laval, il est conclu un contrat de surveillance "Intervention sur alarme intrusion" avec la société Bretagne Sécurité Prévention sur la base d'un abonnement mensuel de 45 € HT à compter du 1er janvier 2014.
- 287 Salle de renforcement musculaire – Stade F. Le Basser – Convention d'utilisation – Stade Omnisports Lavallois** Il est conclu une convention d'utilisation de la salle de renforcement musculaire du Stade F. Le Basser avec le Stade Lavallois Omnisports. Cette mise à disposition est consentie à titre gracieux à compter du 2 janvier 2014. pour une année, et pourra être renouvelée 3 fois de façon expresse.
- 288 Convention d'utilisation des équipements sportifs communautaires en faveur des lycées Réaumur-Buron, du lycée Agricole et du Lycée Professionnel Gaston Lesnard – Avenants relatifs aux tarifs 2014** Du fait de la nécessité d'actualiser les tarifs pour l'année 2014, il est conclu des avenants aux conventions d'utilisation des équipements sportifs communautaires en faveur des Lycées Réaumur-Buron, du Lycée Agricole et du Lycée Professionnel Gaston Lesnard. Les autres dispositions des conventions restent inchangées.
- 289 Réserves foncières à vocation économique – concession temporaire d'occupation entre Laval Agglomération et M. Albert HOUDAYER – Saint-Germain-le-Fouilloux – La Fontaine – section B nos649, 2038, 2041 (1 ha 28 a 75 ca)** Laval Agglomération est propriétaire de divers terrains constituant des réserves foncières ne donnant lieu à court terme à aucun projet d'aménagement. Afin de permettre leur entretien, l'une d'entre elles est mise à disposition de M. Albert HOUDAYER, demeurant à Saint-Germain-le-Fouilloux, par le biais d'une concession temporaire d'occupation, d'une durée d'une année.

- 290 Réserves foncières à vocation économique – concession temporaire d'occupation entre Laval Agglomération et Mme Gisèle RALU – Bonchamp – ZI Sud III – sections AL no218, am n°124p, 130p (4 ha 61 a)** Laval Agglomération est propriétaire de divers terrains constituant des réserves foncières ne donnant lieu à court terme à aucun projet d'aménagement. Afin de permettre leur entretien, l'une d'entre elles est mise à disposition de Mme Gisèle RALU, demeurant à Bonchamp, par le biais d'une concession temporaire d'occupation, d'une durée d'une année.
- 291 Non attribué**
- 292 Attribution des marchés "Travaux d'aménagement d'un terrain mixte de hockey-football en gazon synthétique, de vestiaires et d'un parking à Bonchamp pour le compte de Laval Agglomération – lots 1-2-3-4-5-6-8-9-11" – marchés n°13068-(1/2/3/4/5/6/8/9/11)** Il est conclu des marchés avec les entreprises suivantes :
- Lot n°01 : Terrassement VRD – infrastructures sportives : ART DAN, Carquefou, en groupement avec l'entreprise EUROVIA ATLANTIQUE, Laval, pour un montant de 752 229,00 € HT
 - Lot n°02 : Éclairage sportif : SAS SPIE Ouest Centre, Laval, pour un montant de 53 798,08 € HT
 - Lot n° 03 : Gros œuvre : SARL BTEM, Louverné, pour un montant de 93 012,57 € HT
 - Lot n°04 : Charpente bois : COURCELLE SAS, Bonchamp, pour un montant de 9 737,80 € HT,
 - Lot n°05 : Couverture COURCELLE SAS, Bonchamp, pour un montant de 23 074,95 € HT,
 - Lot n°06 : Menuiserie extérieure aluminium – serrurerie : SARL GUYON Gustave & Fils, Laval, pour un montant de 22 346,00 € HT,
 - Lot n°08 : Carrelage – faïence : LANDRON SAS, Forcé, pour un montant de 9 312,74 € HT,
 - Lot n°09 : Plomberie sanitaire : DESSAIGNE SCF, Changé, pour un montant de 50 175,58 € HT,
 - Lot n°11 : Peinture – nettoyage fin de chantier : SA GERAULT, Saint-Berthevin, pour un montant de 2 666,61 € HT.
- 293 Convention portant mise à disposition des bâtiments 8 et 52 au quartier Ferrié à Laval, par la Ville de Laval au profit de Laval Agglomération pour la création d'un hôtel communautaire** Il est conclu une convention de mise à disposition avec la Ville de Laval pour les bâtiments 8 et 52 au quartier Ferrié à Laval. Cette convention prendra effet à la signature de la convention pour se terminer à la date de cession des bâtiments 8 et 52 au profit de Laval Agglomération et s'effectuera sans contrepartie financière.
- 294 Contrat pour la fourniture d'énergie électrique au tarif jaune avec une puissance réduite de 102-kva – Hôtel Communautaire – 1 place Général Ferrié – Laval** Dans le cadre de la fourniture d'énergie électrique dans les locaux de l'Hôtel communautaire à Laval, il est conclu un contrat avec Électricité de France au tarif jaune avec une puissance réduite de 102 kVA moyennant une contribution de 1 991,16 € TTC.
- 295 Réserves foncières à vocation économique – concession temporaire d'occupation entre Laval Agglomération et le GAEC Réussière – Marc BONSERGENT – Louvigné – ZA la Chauvinière – section A nos1594p, 1596p, 1438, 133, 134 (7 ha 87 a 59 ca)** Laval Agglomération est propriétaire de divers terrains constituant des réserves foncières ne donnant lieu à court terme à aucun projet d'aménagement. Afin de permettre leur entretien, l'une d'entre elles est mise à disposition du GAEC la Réussière, représenté par M. Marc BONSERGENT, demeurant à Pommerieux (53400), par le biais d'une concession temporaire d'occupation, d'une durée d'une année.
- 296 Changé – Maison de la Technopole – Pépinière Technologique – Bâtiment A – Convention pour la Société Un Bout d'Ailleurs** Pour permettre l'accueil de cette société, dont l'activité est "*Création et vente de produits tels que des coffrets découverte de régions et pays étrangers distribués par internet ou par correspondance*", des bureaux d'une surface de 20 m² (bureau n° 212, bâtiment A) sont mis à disposition à compter du 1^{er} janvier 2014 moyennant le versement d'une redevance mensuelle fixée à 4,57 € HT/m² soit 91,40 € HT.
- 297 Cession de 6 conteneurs de collecte sélective pour le syndicat mixte du Pays de Craon** Le montant total de la cession s'élève à 1 800 € HT.
- 298 Attribution marché "Étude programmation-réhabilitation d'un bâtiment pour accueillir le siège de l'Office de Tourisme de Laval** Il est conclu un marché pour une étude de programmation concernant la réhabilitation d'un bâtiment pour accueillir le siège de l'Office du Tourisme du Pays de Laval, pour un montant de 9 040,00 € HT avec l'Atelier du Canal, Rennes.

- 1 **Laval – Centre d'activités Saint-Nicolas – Fin de location à la société JM Diffusion** Suite à la demande du 31 octobre 2013, il est mis fin à la mise à disposition du lot n° 5 de 144 m² dans le Centre d'Activités Saint-Nicolas au profit de la société JMS Diffusion dont l'activité est "Exploitation et négoce d'appareils automatiques et semi-automatiques, négoce en demi-gros et détail en bijoux, parfumerie, équipement de la personne". Cette fin de location interviendra au 31 décembre 2013, en dérogeant au préavis de 3 mois figurant dans la convention pour tenir compte de l'utilisation de ces locaux par un autre locataire à partir de cette date.
- 2 **Abrogation de la décision, n°211/2013 – Laval – Centre d'activités Saint-Nicolas – Convention précaire avec la société ACCES MOBILIER URBAIN** Il est conclu une convention d'occupation précaire avec cette société, dont l'activité est "*Prestation, conseil en communication, publicité, achat, vente, pose, entretien de matériel, négoce, location, supports matériel communication, exploitation de tous fonds de commerce de publicité de communication, création matériel urbain, second œuvre et rénovation tous corps d'états*". Cette convention d'occupation précaire est consentie moyennant le versement d'une redevance mensuelle fixée à 263,52 € HT et hors charges, du 1^{er} janvier 2014 au 31 mars 2014, sans possibilité de prolongation ou de renouvellement.
- 3 **Concession temporaire Laval Zone des Faluères section ZB 24p (2ha 60a)** Laval Agglomération est propriétaire de divers terrains constituant des réserves foncières ne donnant lieu à court terme à aucun projet d'aménagement. Afin de permettre leur entretien, l'une d'entre elles est mise à disposition de Mme Sonia DENIS, demeurant à Parné-sur-Roc, par le biais d'une concession temporaire d'occupation, d'une durée d'une année.
- 4 **Concession temporaire Laval zone des bozées section ZD 239 (23a 20ca) – ZA 48 (37a 38ca)** Laval Agglomération est propriétaire de divers terrains constituant des réserves foncières ne donnant lieu à court terme à aucun projet d'aménagement. Afin de permettre leur entretien, l'une d'entre elles est mise à disposition de Mme Sonia DENIS, demeurant à Parné-sur-Roc, par le biais d'une concession temporaire d'occupation, d'une durée d'une année.
- 5 **Libération partielle des locaux situés 13 rue des Ruisseaux à Laval – Avenants n°1 et 2 au bail de location** Suite au déménagement du service Habitat à compter du 31 janvier 2014, il est mis fin à la location des lots 19, 34 et 122 au sein de l'immeuble sis 13 rue des Ruisseaux à Laval. Suite au déménagement du service Finances à compter du 28 février 2014, il est mis fin à la location des lots 8, 31 et 121 au sein de l'immeuble sis 13 rue des Ruisseaux à Laval.
- 6 **Convention de servitude RTE – Implantation de ligne électrique souterraine ZA la Gaufrie à Laval dans le cadre de la nouvelle liaison électrique souterraine à 225 KV Laval-Oudon BW 225, 201, 211, 220** Il est conclu une convention de servitude avec RTE relative à l'implantation d'une ligne électrique souterraine sur les parcelles cadastrées section BW numéros 225, 201, 211 et 220 situées ZA La Gaufrie à Laval. Le Réseau de Transport d'Électricité s'engage à verser Laval Agglomération lors de l'établissement de l'acte notarié à titre de compensation forfaitaire et définitive des préjudices subis, une indemnité de 4 937 €.
- 7 **Convention de partenariat avec Jean-Marc MATHIS dans le cadre du Prix du roman jeune primaire les 27 et 28 février 2014** Il est conclu une convention de partenariat avec Jean-Marc MATHIS pour des rencontres avec des jeunes lecteurs organisées dans le cadre du prix du Roman Jeune « Primaire », les 27 et 28 février 2014. Pour cette prestation, Jean-Marc MATHIS percevra la somme de 822,00 € TTC.
- 8 **Convention de partenariat avec Rémi STEFANI dans le cadre du Prix du roman jeune primaire les 24 et 25 mars 2014** Il est conclu une convention de partenariat avec Rémi STEFANI pour des rencontres avec des jeunes lecteurs organisées dans le cadre du prix du Roman Jeune « Primaire », les 24 et 25 mars 2014. Pour cette prestation, Rémi STEFANI percevra la somme de 748,00 € HT.
- 9 **Non attribué**
- 10 **Convention d'occupation temporaire sur terrain privé ZA la Gaufrie à Laval entre Laval Agglomération et OMEXOM NIMES SOUTERRAIN** Suite à la demande de l'entreprise OMEXOM NIMES SOUTERRAIN, chargée par la société RTE de réaliser des travaux d'implantation de la ligne électrique souterraine à 225 kV Laval-Oudon, il est conclu une convention d'occupation temporaire en terrain privé.
- 11 **SMACL : avenant n°0001 Véhicules à moteur révision de la cotisation déclarée "pacte VAM"** Il est conclu un avenant n°0001 au contrat Véhicules à Moteur entre Laval Agglomération et la SMACL. Cet avenant a pour objet la révision de la cotisation du Parc Automobile de la Communauté d'Agglomération de Laval, compte-tenu des adjonctions et résiliations de contrat d'assurances de véhicules. Après régularisation, la Communauté d'agglomération est redevable d'un montant de 72,88 € TTC auprès de la SMACL.

- 12 Attribution des marchés "Réhabilitation de 8 chambres, circulation et sanitaires au Rez de chaussée aile Nord du CREFJS", subséquents n°7 de l'accord cadre n°11AC03 "Réaménagement intérieur des locaux du CREFJS" Marchés n°14006-(1 à 6)** Il est conclu des marchés avec les entreprises suivantes :
- Lot n° 1 : Démolition - plaquisterie - faux plafonds : PLAFITECH à Louverné pour un montant de 14 206,52 € HT,
 - Lot n° 2 : Menuiseries intérieures : GUEVARA à Laval pour un montant de 9 590,15 € HT,
 - Lot n° 3 : carrelage faïence : PERAIS à Saint-Berthevin pour un montant de 13 296,65 € HT,
 - Lot n° 4 : Électricité : EIFPAGE Énergie à Laval pour un montant de 39 186,76 € HT,
 - Lot n° 5 : Plomberie - chauffage – ventilation : ENERGIE + 53, Laval, pour un montant de 35 227,36 € HT,
 - Lot n° 6 : Peinture - revêtements de sols : FRETIGNE à Laval pour un montant de 33 722,90 € HT.
- 13 Avenant n°1 au marché n°12055- "Fouilles archéologiques préalables à la pose de conteneurs enterrés pour la collecte des déchets ménagers dans le centre historique de Laval (53)"** Il est conclu un avenant n°1 à ce marché selon les modalités suivantes :
- Montant du marché de base : 249 565,28 € HT
 - Avenant n°1 : 17 963,57 € HT
 - Montant nouveau marché : **267 619,85 € HT**
- 14 Pôle d'Échanges Multimodal de la Gare – Convention particulière de financement – Études d'impact réglementaires** Conformément au protocole initial du Pôle d'Échanges Multimodal (PEM) de la gare de Laval, la participation de Laval Agglomération s'élèvera à 9 000 €, soit 30 % du montant total cette mission.
- 15 CHANGÉ – Maison de la Technopole – Pépinière Technologique – Bâtiment C – Avenant n° 1 à la convention avec la SOCIETE PYGRAM** Pour répondre à la demande de cette société, dont l'activité est *"fourniture de services et de produits dans le domaine informatique – fabrication et commercialisation de produits de télécom et prestations de services liés"*, de disposer à compter du 1^{er} février 2014 d'une surface de 19,25 m² (bureau 501 – bâtiment C), il est conclu un avenant n° 1 à la convention d'occupation du 9 août 2013
- 16 Attribution du marché "Travaux d'aménagement d'un terrain mixte de hockey-football en gazon synthétique, de vestiaires et d'un parking à Bonchamp pour le compte de Laval Agglomération – lot 7" – marché n°13068-7** Il est conclu un marché pour ces travaux d'aménagement avec l'entreprise :
- Lot n° 07 : Menuiserie intérieure : SAS MONNÉ, Laval, pour un montant de 12 160,56 € HT.
- 17 Convention d'utilisation d'espaces privées aux fins de terrassement pour la pose de conteneurs enterrés – Méduane Habitat – Lieu-dit le Pavement – Avenue Chanzy à Laval** Afin de permettre la pose de conteneurs enterrés sur le patrimoine cadastré section AS N° 256 comprenant 4 bâtiments (152 à 170 av. Chanzy bâtiments A et D) et 41 et 49 rue du Pavement (bâtiments B et C), appartenant au Syndicat des Copropriétaires de la Résidence Le Pavement, une convention a été conclue avec Méduane Habitat, syndic de la copropriété.
- 18 Convention d'usage relative à la collecte de conteneurs enterrés – Méduane Habitat – Lieu-dit le Pavement – Avenue Chanzy à Laval** Afin de permettre la collecte des conteneurs enterrés installés conformément à la décision n°17/2014, une convention d'usage a été conclue avec Méduane Habitat.
- 19 Convention de collecte et de traitement des déchets non-ménagers – Pôle Emploi** Il est conclu une convention de collecte et de traitement des déchets non-ménagers entre Laval Agglomération et Pôle Emploi – Site de Laval.
- 20 Convention de collecte et de traitement des déchets non-ménagers – Ville de Laval – Avenant n°1 à la convention du 15 janvier 2013** Compte-tenu de la nécessité de modifier le type et le nombre de conteneurs collectés, il a été signé un avenant à la convention de collecte des déchets non-ménagers de la Ville de Laval. La mise à disposition du nombre de conteneurs est modifiée comme suit :
- 42 conteneurs de 120 litres
 - 85 conteneurs de 180 ou 240 litres
 - 82 conteneurs de 340 ou 360 litres
 - 14 conteneurs de 500 litres
 - 22 conteneurs de 770 litres

- 21 Convention de collecte et de traitement des déchets non-ménagers – Collège Jacques Monod à Laval – Avenant n°1 à la convention du 25 avril 2012** Compte-tenu de la nécessité de modifier le type et le nombre de conteneurs collectés, il a été signé un avenant à la convention de collecte des déchets non-ménagers du collège Jacques Monod.
- 22 Fourniture de conteneurs enterrés pour la collecte des ordures ménagères et des emballages en mélange et du verre à proximité de la place de la Trémoille dans le centre historique de Laval (13099)** Il est conclu un marché avec la Société ASTECH de SAUSHEIM (68390) pour un montant total maximum de 73 767,00 € HT comprenant la variante pour un montant de 20 319,00 € HT et les options suivantes : contrôle d'accès (3 990,00 € HT), dispositif gros producteur (0,00 € HT) et dispositif améliorant l'hygiène (280,00 € HT) pour un montant de 4 270,00 € HT, soit un montant de 24 589,00 € HT par site, soit un montant total pour 3 sites maximum de 73 767,00 € HT concernant la fourniture de conteneurs enterrés pour la collecte des ordures ménagères et des emballages en mélange et du verre à proximité de la place de la Trémoille dans le centre historique de Laval,
- 23 Convention de partenariat avec NATALIE DARGENT dans le cadre du Prix du roman jeune primaire les 22 et 23 mai 2014** Il est conclu une convention de partenariat avec Natalie DARGENT pour des rencontres avec des jeunes lecteurs organisées dans le cadre du prix du Roman Jeune « Primaire », les 22 mai après-midi et 23 mai 2014. Pour cette prestation, Natalie DARGENT percevra la somme de 598,00 € HT.
- 24 Convention de partenariat avec Janine BRUNEAU dans le cadre du Prix du roman jeune primaire les 27 et 28 mars 2014** Il est conclu une convention de partenariat avec Janine BRUNEAU pour des rencontres avec des jeunes lecteurs organisées dans le cadre du prix du Roman Jeune « Primaire », les 27 et 28 mars 2014. Pour cette prestation, Janine BRUNEAU percevra la somme de 814,00 € HT.
- 25 Contrat de vérification d'équipements techniques – 6par4 – Socotec** Il est conclu une convention de vérification périodique des équipements techniques du 6par4 auprès de la SOCOTEC. La SOCOTEC vérifiera lesdits équipements du 6par4 pour un montant total de 720,00 € HT.
- 26 Décision modificative (décision n°274/2013-attribution 2 bus d'occasion)** Il est conclu un marché avec EVOBUS France SAS, à Sarcelles (95) pour un montant de 230 000,00 € HT concernant l'achat de deux bus d'occasion Setra 415 NF.
- 27 Réserves foncières Patrick HOUDAYER et Laval Agglomération vocation économique concession temporaire d'occupation Zone des Grands Prés Changé YI 291p, 288p, 261p (7ha 59a 56ca)** Laval Agglomération est propriétaire de divers terrains constituant des réserves foncières ne donnant lieu à court terme à aucun projet d'aménagement. Afin de permettre leur entretien, l'une d'entre elles est mise à disposition de M. Patrick HOUDAYER, demeurant à Laval, par le biais d'une concession temporaire d'occupation, d'une durée d'une année.
- 28 Contrat de vérification d'équipements techniques – Théâtre de Laval – SOCOTEC** Il est conclu une convention de vérification périodique des équipements techniques du Théâtre auprès de la SOCOTEC. La société vérifiera lesdits équipements pour un montant total de 190,60 € HT.
- 29 Contrat de vérification d'équipements techniques – Stade Francis Le Basser – SOCOTEC** Il est conclu une convention de vérification périodique des équipements techniques du Stade Francis Le Basser avec la SOCOTEC. La société vérifiera les équipements pour un montant total de 190,60 € HT.
- 30 Convention d'occupation précaire SCI Echologia – Ensemble immobilier Les Aumeunes Louverné – Trois anciens bâtiments de ferme sur parcelle ZK 32, terrains cadastrés ZK 32 et ZM 49, 50, 169p, 180p, 182p (18 ha 41 a 96 ca)** Il est conclu une convention d'occupation précaire de l'ensemble immobilier situé au lieu-dit "Les Aumeunes" à Louverné cadastré section ZK n°32 et section ZM n°s49, 50, 169p, 180p, et 182p sur une surface de 18 ha 41 a 96 ca. Cette convention d'occupation est consentie à titre gracieux jusqu'au 1^{er} septembre 2015 et pourra être renouvelée par tacite reconduction, d'année en année jusqu'à la vente effective des biens précités.
- 31 Laval – Espace Culturel et Associatif (ex-SCOMAM) – Avenant n°5 avec l'ENSAM (École Nationale Supérieure d'Arts et Métiers)** Pour répondre à la demande de l'ENSAM de disposer désormais des lots 9-10-11p1-12-15-16-17-18-19 d'une surface de 457,18 m² à compter du 1^{er} janvier 2014, il est conclu un avenant n° 5 à la convention d'occupation du 17 novembre 2006. Cette convention est consentie moyennant le versement d'une redevance mensuelle de 4 € HT/m² hors charges, soit 1 828,72 € HT.
- 32 Contrat de maintenance de l'installation de climatisation du 6 PAR 4 à passer avec ÉNERGIE + 53** Afin de procéder à la maintenance de l'installation de climatisation du 6 PAR 4 à Laval, il est conclu un contrat avec cette société. Il prend effet au 1^{er} mars 2014 et est établi pour une durée de 1 an tacitement reconductible pour une même durée. Le montant forfaitaire est de 2 118,88 € HT
- 33 Recours à l'UGAP pour la fourniture de Gaz** Étant donné son intérêt de rejoindre, pour ses besoins propres, un dispositif d'achat groupé de fourniture et d'acheminement de Gaz Naturel, Laval Agglomération approuve le recours à l'Ugap pour l'achat de Gaz Naturel

- 34 Académie de Nantes – Section Sportive Scolaire – Convention de partenariat entre le Collège Jules Renard de Laval, le Conseil Général de la Mayenne, Laval Agglomération, la Ville de Laval, la Ligue du Maine, le District de football de Mayenne, la SASP Stade Lavallois, l'US Changé et le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative** Il est conclu une convention de partenariat entre les partenaires précités. Laval Agglomération met ainsi à disposition ses installations sportives nécessaires aux entraînements et éventuellement aux rencontres sportives de la section sportive scolaire de football du Collège Jules Renard de Laval à compter du 1^{er} septembre 2014 pour une durée de 4 ans.
- 35 Maintenance du logiciel COVADIS 2D/3D – Contrat à conclure avec GEOMEDIA SAS** Il est conclu un contrat de services n°5644 relatif à la maintenance du progiciel COVADIS 2D/3D par la SAS GEOMEDIA. Le montant annuel de la redevance relative à cette maintenance s'élève à 510,00 € HT. Cette convention entrera en vigueur au 1^{er} mars 2014 pour une durée de 1 an, renouvelable 2 fois de façon expresse pour la même durée.
- 36 Affaire expulsion de l'aire d'accueil de la Gaufrie à Laval – Désignation du cabinet d'avocats JACQ-MOREAU afin d'assister Laval Agglomération** Le cabinet d'avocats Jacq-Moreau, de Nantes, est désigné pour assister Laval Agglomération suite à la requête en référé devant le tribunal administratif de Nantes adressée par Laval Agglomération en vue de l'expulsion de l'aire d'accueil des gens du voyage de la Gaufrie à Laval de la famille LEFEBVRE
- 37 Attribution du marché "Maîtrise d'œuvre pour la création d'un ascenseur dans le bâtiment du CREFSJ à Laval pour le compte de Laval Agglomération" – marché n°14014** Il est conclu un marché avec l'entreprise BECB Ingénierie de Saint-Berthevin pour un montant de 13 000,00 € HT.
- 38 Avenants 1 au marché de fourniture et livraison de produits d'entretien et d'hygiène pour la piscine St Nicolas** Du fait de besoin croissant de fournitures, il est conclu des avenants n°1 pour ce marché avec les entreprises suivantes :
- Pour le lot 1 : matériel d'entretien/produit d'entretien/EPI : Société LE GOFF à Pont-Saint-Martin (44)

Montant du marché de base :	5 500,00 € HT
Avenant n°1 :	825,00 € HT
Montant nouveau marché :	6 325,00 € HT
 - Pour le lot 2 : produits de contrôle de l'eau : Société LPC au Lude (72)

Montant du marché de base :	1 500,00 € HT
Avenant n°1 :	225,00 € HT
Montant nouveau marché :	1 725,00 € HT
 - Pour le lot 3 : produits de traitement de l'eau : Société LPC au Lude (72)

Montant du marché de base :	1 000,00 € HT
Avenant n°1 :	150,00 € HT
Montant nouveau marché :	1 150,00 € HT
- 39 Convention de collecte et de traitement des déchets non-ménagers – Commune d'Argentré – Avenant n°1 à la convention du 15 juin 2012** Compte-tenu de la nécessité de modifier le type et le nombre de conteneurs collectés, il a été signé un avenant à la convention de collecte des déchets non-ménagers de la commune d'Argentré. La mise à disposition du nombre de conteneurs est modifiée comme suit :
- 3 conteneurs de 80 ou 120 litres
 - 1 conteneur de 180 litres
 - 1 conteneur de 360 litres
 - 5 conteneurs de 770 litres
- 40 Convention de collecte et de traitement des déchets non-ménagers – Commune de Changé – Avenant n°2 à la convention du 14 juin 2012** Compte-tenu de la nécessité de modifier le type et le nombre de conteneurs collectés, il a été signé un avenant à la convention de collecte des déchets non-ménagers de la commune de Changé. La mise à disposition du nombre de conteneurs est modifiée comme suit :
- 2 conteneurs de 120 litres
 - 10 conteneurs de 240 litres
 - 10 conteneurs de 360 litres
 - 1 conteneur de 500 litres
 - 18 conteneurs de 770 litres

- 41 Convention de collecte et de traitement des déchets non-ménagers – EIFFAGE TP – Avenant n°3 à la convention du 20 février 2013** Compte-tenu de la nécessité de modifier le type et le nombre de conteneurs collectés, il a été signé un avenant à la convention de collecte des déchets non-ménagers de EIFFAGE TP.
- 42 Attribution du marché "Travaux d'aménagement d'un terrain mixte de hockey-football en gazon synthétique, de vestiaires et d'un parking à Bonchamp pour le compte de Laval Agglomération – lot 10" – marché n°13068-10** Il est conclu un marché avec l'entreprise SPIE OUEST CENTRE de Laval pour un montant après négociations de 26 737,38 € HT.
- 43 Pôle d'Échanges Multimodal de la Gare – Reconstitution des locaux SNCF dans le Bâtiment Voyageurs – Convention de financement des travaux** Conformément au protocole initial du Pôle d'Échanges Multimodal (PEM) de la gare de Laval, la participation de Laval Agglomération s'élèvera à 167 500 €, soit 50 % du montant total des travaux susmentionnés.
- 44 Attribution du marché "Maîtrise d'oeuvre pour la création d'un giratoire Bd de la Communication dans la zone autoroutière sur la commune de Louverné" – marché n°14007** Il est conclu un marché avec l'entreprise TOPO CONCEPT Groupe NOX de Laval pour un montant de 5 425,00 € HT en offre de base.
- 45 Concession temporaire d'occupation commune de Laval – Les Faluères section ZD n°172p (30a 79a)** Il est consentie avec l'association Génie située à Laval (53000), un contrat de concession temporaire pour ce terrain destiné au stockage du bois. Cette concession est consentie et acceptée gratuitement.
- 46 Attribution de l'accord-cadre "Maîtrise d'oeuvre pour la réhabilitation du bassin d'orage de la ZI des Touches à Laval" – Accord-cadre n°14AC01** Il est conclu un accord-cadre mono-attributaire avec l'entreprise TOPO CONCEPT Groupe NOX de Laval.
- 47 Attribution du marché "Maîtrise d'oeuvre pour la demande de permis de construire à la Halte fluviale d'Entrammes pour le compte de Laval Agglomération" – marché n°14017-** Il est conclu un marché avec Mme Frédérique SARRAT, Architecte DPLG de Laval pour un montant de 2 200,00 € HT.
- 48 Modification du réseau électrique : dédoublement du départ Lande Phase 1 – ZA des Grands Prés à Changé sections YD 210 et 222 "la Fonterie" pose d'un câble HTA sur 230 m - Convention de servitudes à passer avec ERDF – modification de la décision 304/2010** Étant donné des erreurs sur la numérotation des parcelles, l'article 1 de la décision n°304/2010 est remplacé par les termes suivants : "Dans le cadre du tracé de la ligne électrique, à Changé Lieu dit "La Fonterie", parcelles section YD n°210 et 222, une convention de servitude est autorisée à être passée entre Laval Agglomération, propriétaire de ces parcelles, et Électricité Réseau Distribution de France". Les autres dispositions de la décision n°304/2010 restent inchangées.
- 49 Avenant n°1 au marché n°13002- "Plan global de déplacement – étude sur les transports collectifs urbains de la Communauté d'Agglomération de Laval"** Il est conclu un avenant n°1 à ce marché conclu avec le groupement solidaire TRANSORCO SA (mandataire) de Paris, SEMAPHORE TERRITORIALES SA de Paris et TAJ Société d'Avocats de Marseille, modifiant le montant du marché, sans prolonger le délai d'exécution initial :
- Montant du marché initial : 157 212,50 € HT
 - Avenant n°1 présenté : + 19 725,00 € HT
 - Nouveau montant du marché : 176 937,50 € HT
- 50 Attribution de l'accord-cadre "fourniture et livraison de matériels informatiques pour le groupement de commandes composé de la Ville de Laval, du CCAS de Laval et de Laval Agglomération" – Accord-cadre n°14AC02** Il est conclu un accord-cadre multi-attributaire pour une durée de 2 ans avec un montant minimum de 50 000,00 € HT (sur 2 ans) et maximum de 205 000,00 € HT (sur 2 ans), avec les entreprises suivantes :
- QUADRIA SA, Caen,
 - MISMO Informatique, Changé,
 - MEDIACOM Système Distribution, Marseille,
 - ABI France SARL, 35740 Pacé.
- 51 Fourniture de vêtements de travail et équipements de protection individuelle de travail pour les services de Laval Agglomération** Il est conclu un marché avec la Société BEAUPLET de Laval pour un montant estimé annuellement à 17 102,01 € HT pour le lot 1 : fourniture de vêtements de travail et un montant estimé annuellement à 8 302,52 € HT pour le lot 2 : fourniture de chaussures de sécurité.

- 52 Convention de partenariat avec Aurélien LONCKE dans le cadre du Prix du roman jeune primaire les 10 et 11 avril 2014** Il est conclu une convention de partenariat avec Aurélien LONCKE pour des rencontres avec des jeunes lecteurs organisées dans le cadre du prix du Roman Jeune « Primaire », les 10 et 11 avril 2014. Pour cette prestation, Aurélien LONCKE percevra la somme de 748,00 € HT.
- 53 Attribution des marchés "prestations similaires – Aménagement d'un hôtel communautaire pour Laval Agglomération – Bâtiment 12 Quartier Ferrié (Laval) : lots 3 et 4 " – marchés n°14018-(3 et 4)** Ces marchés ont été conclus selon les modalités suivantes :
- lot n°3 : Menuiseries extérieures – serrurerie : SARL GUYON Gustave et Fils (Bonchamp) pour un montant de 11 940,25 € HT
 - lot n°4 : Menuiseries intérieures bois : SAS MONNE (Laval) pour un montant de 5 682,51 € HT
- 54 Attribution du marché "Études préliminaires", subséquent n°1 de l'accord-cadre n°14AC01 "Maîtrise d'oeuvre pour la réhabilitation du bassin d'orage ZI Touches à Laval"** Ce marché a été attribué à TOPO CONCEPT Groupe NOX (Laval) pour un montant de 6 500,00 € HT.
- 55 Attribution du marché "Fourniture, pose et mise en service de 2 caméras supplémentaires au stade Francis le Basser à Laval" – marché n°14021** L'attributaire du marché est l'entreprise CEGELEC (Bonchamp) pour un montant de 17 170 € HT en offre de base.
- 56 Convention d'utilisation d'espaces privées aux fins de terrassement pour la pose de conteneurs enterrés – Méduane Habitat – Boulevard Jourdan – Rue Mac Donald à Laval** Afin de permettre la pose de conteneurs enterrés sur le patrimoine AS N° 0281, 0285, boulevard Jourdan (points D,E,F), et cadastré AS N° 0372, rue Mac Donald (point I), une convention a été conclue avec le propriétaire.
- 57 Convention d'usage relative à la collecte de conteneurs enterrés – Méduane Habitat – Boulevard Jourdan – Rue Mac Donald à Laval** Afin de permettre la collecte des conteneurs enterrés installés conformément à la décision n°57/2014, une convention d'usage a été conclue avec Méduane Habitat.
- 58 Convention de servitude ENR - Implantation de ligne électrique souterraine - Site forain angevine, 40 boulevard Buffon à Changé AO n°80** Pour permettre cette implantation, une convention de servitude a été conclue avec ERDF.
- 59 Avenant n°1 au marché n°022/2008- "Aménagement de la zone d'activités des Faluères à Laval/BONCHAMP"** Compte-tenu de l'évolution de la réglementation liée à l'identification des zones humides, il a été nécessaire de faire des études complémentaires sur le site. Cela a nécessité la conclusion d'un avenant au marché ? Cet avenant se traduit par une augmentation du montant du marché de 3,35 %, soit un montant total de 62 780,00 € HT.
- 60 Avenant n°1 au marché n°13086- "Acquisition d'équipement de salles de réunions en visioconférence, audio conférence et vidéo projection pour le futur hôtel communautaire de Laval Agglomération"** Compte-tenu de la nécessité d'ajouter un écran supplémentaire afin que tous les participants aux réunions puissent avoir un bon visuel des projections effectuées, un avenant entraînant une augmentation du montant du marché de 3,25 % a été approuvé. Le nouveau montant du marché est de 59 342,00 € HT.
- 61 Fourniture d'une scène et d'une tribune mobiles** Il a été conclu un marché avec la Société Samia DEVIANNE (44450 Saint-Julien de Concelles) pour un montant total de 30 500,00 € HT pour le lot 1 : fourniture d'une scène mobile et un montant total de 45 350,00 € HT pour le lot 2 : fourniture d'une tribune mobile couverte.
- 62 Marché subséquent - Accord-cadre matériel informatique** Ce 1er marché subséquent a été attribué à QUADRIA SA (Caen) pour un montant total de 52 284,43 € HT (soit 13 041,56 € HT pour Laval Agglomération, 32 636,08 € HT pour la Ville de Laval, 6 606 ,79 € HT pour le CCAS de Laval) concernant la fourniture et livraison de matériels informatiques pour le groupement de commandes.
- 63 Assistance maîtrise d'ouvrage Office de Tourisme provisoire - Désignation de maître Denis HUBERT, Avocat, afin d'assister Laval Agglomération** Maître Denis HUBERT, avocat du cabinet Nizou-Lesaffre & Hubert (Paris), est désigné pour assister Laval Agglomération dans l'affaire EURL "UN COIN CHEZ SOI" contre la communauté d'agglomération de Laval.
- 64 Convention d'utilisation d'espaces privés aux fins de terrassement pour la pose de conteneurs enterrés – Méduane Habitat – Immeuble Le Pasteur – Avenue Chanzy à Laval** Afin de permettre la pose de conteneurs enterrés sur le sur le patrimoine cadastré section AS N°98 comprenant 1 bâtiment (110 à 118 avenue Chanzy et avec un accès par la rue du Pavement pour les bâtiments B et C) , appartenant au Syndicat des Copropriétaires de la Résidence Le Pavement, une convention a été conclue avec Méduane Habitat, syndic de la copropriété.
- 65 Convention d'usage relative à la collecte de conteneurs enterrés – Méduane Habitat – Immeuble Le Pasteur – Avenue Chanzy à Laval** Afin de permettre la collecte des conteneurs enterrés installés conformément à la décision n°64/2014, une convention d'usage a été conclue avec Méduane Habitat.

- 66 Résiliation du marché MOE 11071 - Structure flottante** Du fait de l'abandon de ce projet et suite à l'accord d'indemnisation intervenu entre Laval Agglomération et l'attributaire, le cabinet ODBC, il a été mis fin au marché correspondant. L'indemnisation versée s'élève à 26 804,32 € HT.
- 67 Résiliation du marché MOE 12018 - Centre hébergement de la Blancherie** Du fait de l'abandon de ce projet et suite à l'accord d'indemnisation intervenu entre Laval Agglomération et l'attributaire-mandataire, la SARL d'architecture TALVARD, il a été mis fin au marché correspondant. Le solde de tout compte versé au titulaire du marché est arrêté à 3 145,66 € HT.
- 68 Convention d'occupation précaire - Mme CRISON Corinne et M. MARY Rodolphe - La verrerie de Gripouce 2 à Argentré à compter du 5 mai 2014** Laval Agglomération a accepté de louer cette maison d'habitation d'une surface totale de 193 m² à raison d'un loyer de 560 € par mois, hors charges.

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2013

- 211 Garantie d'emprunt accordée à Méduane Habitat pour un montant de 1 082 500 € – Financement de l'opération "Le Basser" à Laval – 5 logements PLUS et 5 logements PLS** Pour cette opération, Laval Agglomération a accordé sa garantie aux conditions suivantes :

Type de Prêt	Montant du Prêt	Durée en année	Taux
PLS	453 500,00 €	40	Livret A + 1,11 %
PLS foncier	75 000,00 €	50	Livret A + 1,11 %
PLUS	479 000,00 €	40	Livret A + 0,60 %
PLUS Foncier	75 000,00 €	50	Livret A + 0,60 %

- 212 Location-Accession sociale – SA Le Logis Familial Mayennais – La Bretonnière à Laval – Versement d'une prime – Locataires accédants M. BELLIER Cyrille et Mme VERGNIAULT Modesty** Une prime de 4 000 € a été accordée à ces locataires accédants conformément aux règles du PLH.
- 213 Location-Accession sociale – SA Le Logis Familial Mayennais – La Bretonnière à Laval – Versement d'une prime – Locataires accédants M. CHARDON Alain et Mme FIORITI Vanessa** Une prime de 4 000 € a été accordée à ces locataires accédants conformément aux règles du PLH.
- 214 Argentré – "Le Pré Maugé" – SA Le Logis Familial Mayennais – Minoration foncière et bonifications communautaires pour la réalisation de 2 logements locatifs sociaux (2 PLUS)** Conformément au PLH, ce bailleur a bénéficié d'aides à hauteur de 20 000 €.
- 215 L'Huisserie – "Le Bois Îlot 3" – SA Le Logis Familial Mayennais – Minoration foncière et bonifications communautaires pour la réalisation de 10 logements locatifs sociaux (7 PLUS et 3 PLAI-R)** Conformément au PLH, ce bailleur a bénéficié d'aides à hauteur de 104 500 €.
- 216 Parné-sur-Roc – "Pré Fontaine" – SA Le Logis Familial Mayennais – Minoration foncière et bonifications communautaires pour la réalisation de 3 logements locatifs sociaux (3 PLUS)** Conformément au PLH, ce bailleur a bénéficié d'aides à hauteur de 26 158 €.
- 217 Changé – "Les Ardennes" – SA Le Logis Familial Mayennais – Minoration foncière et bonifications communautaires pour la réalisation de 12 logements locatifs sociaux (8 PLUS et 4 PLA-iR)** Conformément au PLH, ce bailleur a bénéficié d'aides à hauteur de 102 060 €.
- 218 Nuillé-sur-Vicoïn – "Rue Neuve" – Mayenne Habitat – Bonifications communautaires pour la réalisation de logements locatifs sociaux (3 PLUS et 1 PLAI)** Conformément au PLH, ce bailleur a bénéficié d'aides à hauteur de 21 500 €.
- 219 La Chapelle-Anthensaise – "Guérambert" – Méduane Habitat – Minoration foncière et bonifications communautaires pour la réalisation de 8 logements locatifs sociaux (6 PLUS et 2 PLA-iR)** Conformément au PLH, ce bailleur a bénéficié d'aides à hauteur de 79 000 €.
- 220 Laval – Fonds de portage immobilier – Convention de réserve immobilière – Modification de la délibération du 3 juin 2013** Compte-tenu de l'exercice du droit de préemption par Laval Agglomération au nom de la Ville de Laval sur les biens sis 57 et 59 Boulevard Felix Grat, il a été nécessaire de modifier la convention de portage immobilier en conséquence. La délibération initiale du 3 juin 2013 a été modifiée. Le droit de tirage de la Ville de Laval a été diminué de 164 610 € auquel il conviendra d'ajouter les frais d'acte.

- 221 Entrammes – Fonds de portage immobilier – Approbation de la convention de réserve immobilière – Acquisition du bien immobilier cadastré AB 451p** Conformément à la demande de la commune, Laval Agglomération a exercé un portage foncier pour l'acquisition d'un terrain nu en zone urbaine classé UA, sis 102 rue d'Anjou, d'une surface de 1420m² environ et cadastré section AB numéros 451p, 282p et 654p, pour un prix estimé à 65 000,00 € HT auquel il convient d'ajouter les frais de notaire et de négociation éventuels.
- 222 Gens du Voyage – Évaluation des besoins de sédentarisation – Programme d'actions – Assistance à Maîtrise d'Ouvrage – Demande de subventions** Des crédits d'ingénierie pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'évaluation des besoins de sédentarisation des gens du voyage ont été sollicités auprès de l'État à hauteur de 50% du coût de la prestation évaluée à 21 886,80 € TTC.
- 223 Convention de délégation de compétence – Avenant n°2 conclu avec l'État au titre de l'année 2013** Suite à l'approbation de cet avenant, le montant des droits à engagement destiné au parc public est porté à 262 640€ pour la réalisation de 112 PLUS/PLAI.
- 224 Liaison cyclable Laval-Bonchamp – Acquisitions des emprises foncières – Rétrocession pour intégration de le domaine public** Afin d'aménager cette liaison cyclable, les opérations suivantes ont été approuvées :
- acquisition auprès de la société FRUCTICOMI d'un terrain d'une surface de 6 m² environ situé ZA Saint Melaine au prix de 1,90 € le m², soit pour un montant estimé à 11,40 € HT.
 - rétrocession de ce terrain au profit du Conseil Général de la Mayenne pour intégration dans le domaine public routier, pour un euro symbolique.
 - acquisition auprès de Monsieur BIGEON André d'un terrain d'une surface de 69 m² environ et d'un terrain d'une surface de 745 m² environ à Bonchamp au prix de 1,90 € le m², soit pour un montant global estimé à 1 546,60 € HT.
 - rétrocession de ce terrain au profit de la Commune de Bonchamp pour intégration dans le domaine public routier pour un euro symbolique.
 - acquisition auprès de la société SOFIDIL d'un terrain d'une surface de 221 m² environ situé ZI des Mottes au prix de 1,90 € le m², soit pour un montant estimé à 419,90 € HT.
 - rétrocession d'une partie de ce terrain estimée à 170 m² environ au profit du Conseil Général de la Mayenne d'une part et d'une partie estimée à 51 m² environ au profit de la Commune de Bonchamp d'autre part, pour intégration dans le domaine public routier, pour un euro symbolique.
- 225 Saint-Berthevin – Liaison cyclable du boulevard des loges – Acquisitions des emprises foncières – Rétrocession pour intégration de le domaine public** Afin d'aménager cette liaison cyclable, les opérations suivantes ont été approuvées
- acquisition auprès de la société GYS d'un terrain d'une surface globale de 39 m² à Saint-Berthevin sur la base du prix de 1,90 € le m², soit pour un montant estimé à 74,10 € HT.
 - acquisition auprès de la société CP IMMOBILIER d'un terrain d'une surface de 46 m² à à Saint-Berthevin sur la base du prix de 1,90 € le m², soit pour un montant estimé à 87,40 € HT.
 - acquisition auprès de la société CLASEL d'un terrain d'une surface de 127 m² à Saint-Berthevin sur la base du prix de 1,90 € le m², soit pour un montant estimé à 241,30 € HT.
 - acquisition auprès de la société MAUGUIN CITAGRI d'un terrain d'une surface de 258 m² à Saint-Berthevin sur la base du prix de 1,90 € le m², soit pour un montant estimé à 490,20 € HT.
 - acquisition auprès de la CCI d'un terrain d'une surface globale de 179 m² à Saint-Berthevin sur la base du prix de 1,90 € le m², soit pour un montant estimé à 340,10 € HT.
 - acquisition auprès de la société Laval DISTRIBUTION d'un terrain d'une surface de 10 m² à Saint-Berthevin sur la base du prix de 1,90 € le m², soit pour un montant estimé à 19,00 € HT.
 - acquisition auprès de l'Indivision TOUILLER d'un terrain d'une surface de 40 m² à Saint-Berthevin sur la base du prix de 1,90 € le m², soit pour un montant estimé à 76,00 € HT.

Toutes les emprises foncières sus-visées feront l'objet d'une rétrocession à l'euro symbolique au profit du Conseil Général en vue d'une intégration dans le domaine public routier

226 Régime indemnitaire : Application du régime indemnitaire aux agents non-titulaires de l'ensemble des filières – Indemnité d'exercice de missions des préfectures (IEMP) de la filière technique A compter du 1er décembre 2013, le régime indemnitaire des agents de Laval Agglomération est complété de la façon suivante :

- attribution du RI à l'ensemble des agents publics occupant un emploi permanent au sein de la collectivité, qu'ils soient stagiaires, titulaires ou non-titulaires et appartenant à l'ensemble des filières représentées dans la collectivité
- attribution de l'indemnité d'exercice des missions des personnels des préfectures (IEMP) aux agents de la filière technique en fonction des responsabilités exercées, des sujétions particulières du poste et des compétences particulières des agents

227 Location et maintenance des copieurs numériques – Marché n°11026-02 – Avenant n°2 Le déménagement des services généraux au sein de l'Hôtel Communautaire a entraîné la nécessité de louer 2 copieurs numériques couleur supplémentaires. Cet avenant n°2 de 6 000,00 € HT, portant le montant du marché à 93 413,12 € HT, représente une augmentation de 6,86% du montant du marché initial.

228 Modification du tableau des effectifs Le Bureau Communautaire a modifié ainsi le tableau des emplois permanents à compter du 1er décembre 2013 :

Grade	Cat	Mouvements		Service
		Création	Suppression	
Technicien Principal de 1ère classe	B		1	Services Techniques
Agent de maîtrise	C	1		
Attaché de conservation du patrimoine	A		1	CCSTI
Adjoint technique principal 2e classe	C		1	Services Techniques (Bois de l'Huisserie)
Adjoint technique de 2e classe	C	1		

229 Convention de mutualisation de services avec la Ville de Laval pour les archives Compte-tenu des besoins de Laval Agglomération en matière gestion de ses archives communautaires, une convention a été conclue avec la Ville de Laval. Celle-ci met à disposition :

- 20% du temps de travail du responsable du service des archives ;
- 60% du temps de travail d'un agent de catégorie B ;

Laval Agglomération, pour sa part, s'engage

- à procéder à l'aménagement d'un local au 8 de l'impasse de Londres à Laval d'une surface de 563 m².
- rembourser les charges de personnel au prorata de leur mise à disposition et les charges de fonctionnement du service à hauteur de 5 000 €.

230 Personnel communautaire – Participation modulée de l'employeur aux frais de repas pris dans les restaurants Habitat Jeunes, par les agents de l'agglomération – Avenant n° 1 à la convention du 13 mars 2012 Suite à la signature de cet avenant, la participation de Laval Agglomération au prix des repas est fixée de la façon suivante :

Barème	Participation agent	Participation employeur	Prix du repas
1 (jusqu'à 1 400 € brut/mensuel)	1,80 €	5,60 €	7,40 € depuis le 01/07/2013
2 (de 1 401 € à 2 000 € brut mensuel)	2,80 €	4,60 €	
3 (de 2 001 € à 2 500 € brut mensuel)	3,80 €	3,60 €	
4 (de 2 501 € à 3 000 € brut mensuel)	4,80 €	2,60 €	
5 (+ de 3 000 € brut mensuel)	5,80 €	1,60 €	

- 231 Fonds d'aide pour le développement des circuits alimentaires de proximité et de qualité – Association les 8 Scaroles** Conformément au règlement du fonds de concours, Laval Agglomération participera à hauteur de 25% aux dépenses d'investissement visant à réaménager le bâtiment utilisé par l'association à Argentré pour vendre des produits de qualité et de proximité. Le projet se répartit ainsi :
- La structure bâtiment qui comprend le gros œuvre (7 478 €) et l'ossature, la charpente bois et la couverture (9 082 €), soit un total de 16 560 €.
 - L'aménagement intérieur du bâtiment qui comprend la menuiserie extérieure (8 104 €), l'électricité / plomberie (1 829 €), le mobilier de travail (5 330 €), soit un total de 15 263 €.
- Le total des dépenses éligibles du projet étant de 31 823 €, Laval Agglomération versera une subvention de 7 955,75 €.

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 6 JANVIER 2014

- 1 FIPEE – SAS Saint-Jean Industries Laval – Avenant n°2 à la convention du 8 juillet 2009** Du fait des difficultés rencontrés par cet entreprise, il a été conclu un avenant à la convention FIPEE de 2009. Le nouveau planning de remboursement de l'avance de 170 000 € accordée par Laval Agglomération s'établit comme suit :
 - Échéance 1 : 06/07/2015 pour un montant de 42 500 €
 - Échéance 2 : 06/01/2016 pour un montant de 42 500 €
 - Échéance 3 : 06/07/2016 pour un montant de 42 500 €
 - Échéance 4 : 06/01/2017 pour un montant de 42 500 €
- 2 Attribution du fonds de soutien 2014 aux structures d'insertion 2014** Ce fonds, doté de 40 000€ au BP 2014 a été réparti comme suit :
 - Association GENIE : 11 500 €
 - Association ALTERNATRI 53 : 20 000 €
 - Association ADASA : 8 500 €
- 3 Fonds de soutien aux structures d'insertion : ADASA – Avenant n°5 à la convention du 23 avril 2010** Conformément à la délibération n°2/2014, une aide de 8 500 € a été attribuée à l'association après signature de l'avenant correspondant.
- 4 Fonds de soutien aux structures d'insertion : ALTERNATRI 53 – Avenant n°4 à la convention du 23 avril 2010** Conformément à la délibération n°2/2014, une aide de 20 000 € a été attribuée à l'association après signature de l'avenant correspondant.
- 5 Fonds de soutien aux structures d'insertion : GENIE – Avenant n°2 à la convention du 19 avril 2013** Conformément à la délibération n°2/2014, une aide de 11 500 € a été attribuée à l'association après signature de l'avenant correspondant.
- 6 Association AID À DOM – Subvention de fonctionnement 2014 – Avenant n°4 à la convention signée en 2010** Conformément au BP 2014, une aide de 20 000 € a été attribuée à ce partenaire.
- 7 Maison de l'emploi de la Mayenne – Subvention de fonctionnement 2014 – Avenant n°6 à la convention du 27 juillet 2009** Conformément au BP 2014, une aide de 25 500 € a été attribuée à ce partenaire.
- 8 AGPLIE 49 53 72 – Avenant n°3 à la convention de partenariat du 19 novembre 2011** Conformément au BP 2014, une aide de 158 440,65 € a été attribuée à ce partenaire.
- 9 Changé – Parc tertiaire – Vente d'un terrain à Chambre de Commerce et d'Industrie de la Mayenne** Cette cession d'un terrain de 3 088 m² a été approuvé pour un montant de 70 519,68 €HT. Le terrain est destiné à l'extension du parking de la propriété voisine en cours d'acquisition par la CCI.
- 10 Changé – Zone d'activités de la Fonterie – Vente d'un terrain à M. et Mme RÉAUTÉ – SCI SCCL FAMILY** Cette cession d'un terrain de 230 m² a été approuvé pour un montant de 3 795,8 €HT. Le terrain est destiné à l'extension du bâtiment existant (activité de plombier-chauffagiste-électricien).
- 11 Entrammes – Zone d'activités du Riblay – Vente de l'ensemble immobilier à la SARL Guérin SCI AMETHYSTE** Cette cession d'un terrain de 2 039 m² et d'un bâtiment comprenant des ateliers pour 245 m² et de locaux administratifs pour 55 m² a été approuvé pour un montant de 120 000 €HT. Cet ensemble est destiné à accueillir l'intégralité de l'activité de cette SARL.

- 12 Saint-Berthevin – Zone d'activités Le Millenium II – Vente à la société EDELWEISS PAYSAGES – Abrogation de la délibération du 4 avril 2011** En raison d'un protocole d'accord non signé par la société, la cession d'un terrain de 4 000 m² destiné à l'implantation d'un bâtiment à usage d'atelier et de bureau pour son activité (création et réalisation de jardins et espaces verts) est annulée.
- 13 Agence de développement économique Laval Développement – Subvention 2014 – Avenant n°13 à la convention signée en 2002** Conformément au BP 2014, une aide de 740 000 € a été attribuée à ce partenaire.
- 14 Coopérative d'activités et d'emploi "Coodémarrage 53" – Subvention 2014 – Avenant n°10 à la convention du 20 avril 2004** Conformément au BP 2014, une aide de 40 000 € a été attribuée à ce partenaire.
- 15 Association Initiative Mayenne – Avenant n°1 à la convention signée en 2013** Conformément au BP 2014, une aide de 20 000 € a été attribuée à ce partenaire.
- 16 Garantie d'emprunt – Sauvegarde Mayenne Sarthe – Opération "Foyer OLIVIER DELABARTHE (ex Guy CHEVROT)" de 2 646 587 € à Laval – Retrait de la délibération n°180/2012 du Bureau Communautaire du 3 septembre 2012** Suite à la demande de la Caisse des dépôts et consignations de mentionner dans la délibération la durée de préfinancement du prêt, il a été nécessaire de retirer la délibération du 3 septembre 2012 pour en adopter une nouvelle. Les autres caractéristiques de cette garantie d'emprunt restent identiques.
- 17 Nouveau groupement de commandes – Mise à jour et maintenance du logiciel de gestion des archives AVENIO – Constitution et adhésion** Ce groupement de commandes a été constitué avec la Ville et le CCAS de Laval. Chacun des membres du groupement assurera l'exécution financière du marché selon les modalités suivantes :
- pour la Ville de Laval : 55% du montant total de l'opération
 - pour la communauté d'Agglomération de Laval : 32% du montant total de l'opération
 - pour le CCAS de Laval : 13% du montant total de l'opération
- Pour information, l'opération est estimée à 11 800 € TTC par an. La participation de Laval Agglomération est donc estimée à 3 776 € TTC par an.
- 18 Nouveau groupement de commandes – Mise à jour et maintenance des solutions logicielles de gestion de bases de données relationnelles ORACLE – Constitution et adhésion** Ce groupement de commandes a été constitué avec la Ville et le CCAS de Laval. Chacun des membres du groupement assurera l'exécution financière du marché selon les modalités suivantes :
- pour la Ville de Laval : 70% du montant total de l'opération
 - pour la communauté d'Agglomération de Laval : 20% du montant total de l'opération
 - pour le CCAS de Laval : 10% du montant total de l'opération
- Pour information, l'opération de maintenance est estimée à 8 500 € TTC par an, soit une participation de Laval Agglomération estimée à 1 700 € TTC par an.
- 19 Nouveau groupement de commandes – Mise à jour et maintenance du logiciel de gestion du courrier - Constitution et adhésion** Ce groupement de commandes a été constitué avec la Ville et le CCAS de Laval. Chacun des membres du groupement assurera l'exécution financière du marché selon les modalités suivantes :
- pour la Ville de Laval : 40% du montant total de l'opération
 - pour la communauté d'Agglomération de Laval : 40% du montant total de l'opération
 - pour le CCAS de Laval : 20% du montant total de l'opération
- Pour information, l'opération de maintenance est estimée à 4 200 € TTC par an. La participation de Laval Agglomération est donc estimée à 1 680 € TTC par an.
- 20 Nouveau groupement de commandes – Mise à jour et maintenance des outils logiciels OFEA de la société GFI pour l'exploitation des fichiers fiscaux -- Constitution et adhésion** Ce groupement de commandes a été constitué avec la Ville de Laval. Chacun des membres du groupement assurera l'exécution financière du marché selon les modalités suivantes :
- pour la Ville de Laval : 50% du montant total de l'opération
 - pour la communauté d'Agglomération de Laval : 50% du montant total de l'opération
- Pour information, l'opération est estimée à 14 140 € TTC pour 2014, soit une participation de Laval Agglomération estimée à 7 070 € TTC.

- 21 Nouveau groupement de commandes – Mise à jour et maintenance de la plateforme de gestion électronique des documents ALFRESCO - Constitution et adhésion** Ce groupement de commandes a été constitué avec la Ville et le CCAS de Laval. Chacun des membres du groupement assurera l'exécution financière du marché selon les modalités suivantes :
- pour la Ville de Laval : 40% du montant total de l'opération
 - pour la communauté d'Agglomération de Laval : 40% du montant total de l'opération
 - pour le CCAS de Laval : 20% du montant total de l'opération
- Pour information, l'opération de maintenance est estimée à 26 000 € TTC par an, soit une participation de Laval Agglomération estimée à 10 400 € TTC par an.
- 22 Amélioration de l'habitat – Commission Locale de l'Amélioration de l'Habitat (CLAH) – Programme d'Actions Territoriales (PAT) 2014** Le Bureau Communautaire a approuvé ce PAT selon les modalités suivantes :
- > Orientations :**
- Accompagner une action plus ambitieuse en matière de lutte contre la précarité énergétique en renforçant les financements de l'Anah aux travaux d'économies d'énergie et en favorisant le développement d'un parc locatif privé à loyer social ;
 - Généraliser l'obligation d'évaluation énergétique pour les dossiers financés par l'Anah ;
 - Améliorer l'accompagnement des travaux lourds en cohérence avec la priorité accordée à la lutte contre l'habitat indigne.
- > Les conditions de mise en œuvre :**
- Ouverture du Fonds d'aide à la rénovation thermique (FART) : augmentation de la prime pour les Propriétaires occupants si gain énergétique > 25% (de 1600€ à 3000€) et ouverture aux Propriétaires Bailleurs si gain énergétique > 35% (2000€) ;
 - Harmonisation et évolution des plafonds de ressources de l'Anah.
- 23 Location-Accession sociale –Proviva – Le clos de la Barberie à Changé – Versement d'une prime – Locataires accédants M. et Mme BOULAY Jean-Marc et Yolande** Une prime de 4 000 € a été accordée à ces locataires accédants conformément aux règles du PLH.
- 24 Location-Accession sociale –Proviva – Le clos de la Barberie à Changé – Versement d'une prime – Locataire accédante Mme DOUCET Christine** Une prime de 4 000 € a été accordée à cette locataire accédante conformément aux règles du PLH.
- 25 Location-Accession sociale –Proviva – Le clos de la Barberie à Changé – Versement d'une prime – Locataire accédante Mme GOHIER Morgane** Une prime de 4 000 € a été accordée à cette locataire accédante conformément aux règles du PLH.
- 26 Location-Accession sociale –Proviva – Le clos de la Barberie à Changé – Versement d'une prime – Locataire accédante Mme WERLER Céline** Une prime de 4 000 € a été accordée à cette locataire accédante conformément aux règles du PLH.
- 27 ADIL (Agence Départementale D'Information Logement) – Subvention 2014 – Avenant n°1 à la convention du 4 février 2013** Conformément au BP 2014, une aide de 34 500 € a été attribuée à ce partenaire.
- 28 ADLJ (Association Départementale pour le Logement des Jeunes) – Subvention 2014 – Avenant n°1 à la convention du 4 février 2013** Conformément au BP 2014, une aide de 22 850 € a été attribuée à ce partenaire.
- 29 AMAV (Association Mayenne d'Action auprès des gens du Voyage) – Subvention 2014 – Avenant n°1 à la convention du 4 février 2013** Conformément au BP 2014, une aide de 20 000 € a été attribuée à ce partenaire.
- 30 FTDA (Association France Terre d'Asile) – Subvention 2014 – Avenant n°1 à la convention du 4 février 2013** Conformément au BP 2014, une aide de 20 000 € a été attribuée à ce partenaire.
- 31 Habitat Jeunes Laval – Subvention 2014 – Avenant n°1 à la convention du 4 février 2013** Conformément au BP 2014, une aide de 40 000 € a été attribuée à ce partenaire.
- 32 HD53–EIE (Habitat & Développement de la Mayenne – Espace Info Énergie) – Avenant n°1 à la convention du 4 février 2013** Conformément au BP 2014, une aide de 8 000 € a été attribuée à ce partenaire.
- 33 Association Poc Pok – Convention d'objectifs période 2014 et 2015 – Subventions 2014** Conformément au BP 2014, une aide de 235 000 € a été attribuée à ce partenaire.
- 34 CCSTI – Subvention 2014 – Avenant n°10 à la convention du 18 janvier 2005** Conformément au BP 2014, une aide de 121 000 € a été attribuée à ce partenaire.

- 35 **Association Sportive du Golf du pays de Laval et du département de la Mayenne : Subvention 2014 – Avenant n°2 à la convention du 27 janvier 2012** Conformément au BP 2014, une aide de 30 000 € a été attribuée à ce partenaire.
- 36 **CREFSJ – Convention de partenariat année 2014** Conformément au BP 2014, une aide de 30 000 € a été attribuée à ce partenaire.
- 37 **Fonds d'Aide à l'Événementiel sportif 2014 (FAES) – Demandes Judo Club Lavallois, Club Sportif Torball Laval, Association Volley Ball L'huissierie et Association Les Boucles de la Mayenne** Le Bureau Communautaire a affecté ainsi qu'il suit le Fonds d'Aide à l'Événementiel Sportif 2014 :

Manifestations	Organisateurs	Montant accordé
24ème tournoi de Judo	Judo Club Lavallois	1 500 €
Championnat de France D4 Masculin de Torball	Club Sportif Torball Laval	300,00 €
Finale Coupe de France Volley Ball dans la catégorie "Cadet"	Association Volley Ball L'huissierie	1 000 € <i>sous réserve d'une candidature retenue par la fédération</i>
40ème édition des Boucles de la Mayenne	Association Les Boucles de la Mayenne	14 000 €

- 38 **Office de Tourisme du Pays de Laval – Subvention 2014 – Avenant n°18 à la convention du 29 novembre 2004** Conformément au BP 2014, une aide de 769 070 € a été attribuée à ce partenaire.
- 39 **Fonds d'aide au sport National (FASN) – Attribution 2014** Pour 2014, la répartition du fonds se décompose en 4 volets selon les montants indiqués ci-dessous :
- 55 000 € sont dédiés au frais de déplacements des équipes évoluant en championnat national seniors et jeunes (13 clubs concernés),
 - 10 000 € sont destinés au frais d'arbitrage (5 clubs concernés),
 - 14 000 € sont réservés à l'aide à la formation (10 clubs concernés),
 - 1 850 € sont attribués à l'aide aux individuels (sportifs de haut niveau et médaillés aux championnats de France – 5 clubs).
- 40 **CEMCAT – Avenant n°5 – Convention de partenariat** Conformément au BP 2014, une aide de 188 340 € a été attribuée à ce partenaire.
- 41 **CERPEM – Avenant n° 13 – Convention de partenariat** Conformément au BP 2014, une aide de 128 000 € a été attribuée à ce partenaire.
- 42 **CLARTÉ – Avenant n° 15 – Convention de partenariat** Conformément au BP 2014, une aide de 150 000 € a été attribuée à ce partenaire.
- 43 **CNAM des PAYS DE LA LOIRE – Avenant n° 8 – Convention de partenariat** Conformément au BP 2014, une aide de 30 800 € a été attribuée à ce partenaire.
- 44 **ENSAM Paris Tech – Laboratoire Présence & Innovation – Avenant n°8 – Convention de partenariat** Conformément au BP 2014, une aide de 178 485 € a été attribuée à ce partenaire.
- 45 **IUT de Laval – Avenant n°13 à la convention de partenariat** Conformément au BP 2014, une aide de 83 080 € a été attribuée à ce partenaire.
- 46 **UCO de Laval – Avenant n°12 à la convention de partenariat** Conformément au BP 2014, une aide de 85 010 € a été attribuée à ce partenaire.
- 47 **Laval Virtual – Avenant n°11 à la convention de partenariat** Conformément au BP 2014, une aide de 480 000 € a été attribuée à ce partenaire.
- 48 **Laval Mayenne Technopole – Avenant n°14 à la convention de partenariat** Conformément au BP 2014, une aide de 490 000 € a été attribuée à ce partenaire.
- 49 **Lycée Agricole de Laval – Avenant n°1 à la convention de partenariat** Conformément au BP 2014, une aide de 42 000 € a été attribuée à ce partenaire.
- 50 **Théâtre – Annualisation du temps de travail et adoption du règlement intérieur** Le Bureau Communautaire a adopté le principe de mise en œuvre de l'annualisation du temps de travail pour le service du Théâtre, à compter du 1er janvier 2014, sur la base d'un cycle annuel adapté à la saison culturelle. Les termes du règlement intérieur ont été modifiés en conséquence.

- 51 Personnel communautaire – Modification du tableau des emplois permanents** Le Bureau Communautaire a modifié ainsi qu'il suit le tableau des emplois permanents :

Budget Principal :

Grade	Cat	Mouvements		Observations	Service
		Création	Suppression		
Technicien Territorial Principal 1ère classe	B		1	Promotion interne	Services techniques
Ingénieur	A	1			
Technicien territorial	B		1	Adaptation du poste aux missions	Théâtre
Ingénieur	A	1			

- 52 Groupement de commandes "Évolution de l'infrastructure du Système d'information" entre Laval Agglomération, la Ville et le CCAS de Laval- Attribution** En tant que coordonnateur du groupement de commandes, Laval Agglomération attribue le marché à l'entreprise DFI pour un montant de 381 361,57 € HT soit 456 108,44 € TTC. Conformément à la convention portant création du groupement de commandes, la participation de Laval Agglomération s'élèvera à 28,06% du montant de l'opération, soit 107 010,05 € HT.
- 53 Fonds d'aide aux actions de solidarité internationale – Demande de subvention – Projet de France Développement Togo Bénin** Le Bureau communautaire a attribué une aide de 3 750 € à l'association France Développement Togo Bénin pour la réalisation de leur action portant sur l'électrification de l'orphelinat du village d'Akodessewa au moyen de panneaux photovoltaïques.
- 54 Lancement d'une procédure de marché public – Fourniture de conteneurs enterrés pour la collecte des ordures ménagères, des emballages en papier et du verre avec travaux de dépose et pose dans le centre-ville de Laval** Le Bureau Communautaire a lancé une consultation par voie d'Appel d'Offres Ouvert avec publicité nationale pour ce marché à bons de commandes d'une durée de 2 ans, estimé à 472 200 € TTC.

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 10 FÉVRIER 2014

- 55 Eon Reality SARL – Demande d'intervention FIPEE – Soutien à l'investissement – Convention** Pour accompagner le projet d'implantation de cette société spécialisée dans la Réalité Virtuelle à Laval, Laval Agglomération a attribué une subvention aux investissements de 700 000 € correspondant à 7,78 % du projet d'investissement qui s'élève à 9 M€ HT. Ce montant sera diminué du montant du Fonds de revitalisation attribué au projet dans les prochaines semaines. Le taux d'intervention sera modifié en conséquence. Parallèlement, Eon Reality s'engage à créer 66 emplois sur la période initiale de 3 ans.
- 56 Eon Reality SARL – Demande d'intervention FIPEE – Soutien au loyer – Convention** Dans le cadre du même projet, Laval Agglomération, via Laval Mayenne Technopole, met à disposition d'EON Reality SARL un plateau d'environ 1 000 m² qui se décomposera comme suit :
- un espace showroom d'environ 350 m² (écran convexe de 9 m de large, cube immersif, ...),
 - un centre de développement de 250 m² susceptible d'accueillir 66 postes de travail,
 - 3 salles de réunion,
 - 1 espace de stockage de 50 m² (pour le dôme),
 - 4 bureaux individuels,
 - une esplanade extérieure.

Après signature d'une convention FIPEE "soutien au loyer", le loyer du bail est fixé à 96 € HT le m² par an et hors charges.

- 57 SAS Bridor – Intervention FIPEE – Avenant n°1 à la convention du 30 juillet 2012** Par convention du 30 juillet 2012, Laval Agglomération octroyait à l'entreprise BRIDOR SAS une subvention d'investissement destinée à accompagner son projet d'implantation sur la Zone Autoroutière à Louverné. Depuis, le projet initial a évolué et notamment la décision a été prise de construire un nouveau bâtiment au Sud de la parcelle. En parallèle, il est apparu nécessaire de revoir significativement à la baisse l'évaluation du budget dédié aux équipements productifs. Compte tenu de ces évolutions et afin de maintenir, à son niveau initial, l'intervention FIPEE au projet BRIDOR (430 000 €), un avenant à la convention initiale a été approuvé. Le taux d'intervention en lien avec la nouvelle assiette retenue est donc de 5,38 %.
- 58 Entreprise Ecopal – Demande d'intervention FIPEE – Convention** L'aide octroyée à cette société spécialisée dans le développement et la fabrication d'emballages spécifiques se décompose de la façon suivante :
- 8 000 € au titre de la création d'emplois sur la base d'un engagement de 4 emplois créés sur la période comprise entre le 1er décembre 2013 et le 31 décembre 2016.
 - 21 200 € au titre des investissements productifs pour accompagner un programme évalué à 106 K€ et dont la réalisation est prévue sur 2014.
- Soit une aide globale de 29 200 €.
- 59 SAS Grandpré Usinage – Demande d'intervention FIPEE – Convention** Une subvention FIPEE est attribuée à cette société spécialisée dans les activités de mécanique et outillage de précision selon les modalités suivantes :
- 8 000 € au titre de la création d'emplois sur la base d'un engagement de 4 emplois sur la période comprise entre le 8 janvier 2014 et le 31 décembre 2016.
 - 83 040 € au titre des investissements productifs pour accompagner un programme évalué à 415 200 K€ et dont la réalisation est prévue de janvier 2014 à fin décembre 2016.
- Soit une aide globale de 91 040 €.
- 60 Mission locale – Subvention de fonctionnement 2014 – Convention de partenariat** Conformément au BP2014, une subvention de 110 600 € a été attribuée à ce partenaire : 95 600 € au titre de l'adhésion de Laval Agglomération à la Mission Locale et 15 000 € au titre de l'aide au loyer.
- 61 Louverné – ZA de Pont Martin 2 – Vente d'un terrain à Monsieur BERTIN – SCI de la Vallée** Cette cession d'un terrain de 2 318 m² a été approuvée pour un montant de 22 813,72 €HT. Le terrain est destiné à l'agrandissement de l'aire de stationnement des poids-lourds et de l'espace de stockage de bois des Transports Morin.
- 62 Louverné – ZA de Beausoleil 2 – Vente d'un terrain à Madame et Monsieur HOUEMONT** Cette cession d'un terrain de 3 679 m² a été approuvée pour un montant de 53 861,55 €HT. Le terrain est destiné à l'agrandissement de l'aire de stationnement des poids-lourds de la société SBT, qui emploie 8 salariés et dont l'activité est le transport de marchandises.
- 63 Saint-Berthevin – ZA Le Châtelier 2 – Vente d'un terrain à Monsieur SECOUÉ – Société FCV (Food Convenience Venture)** Cette cession d'un terrain de 1 800 m² a été approuvée pour un montant de 31 300 €HT. Le terrain est destiné à l'implantation des bureaux et showroom de l'entreprise FCV dont l'activité est le commerce international de produits agro-alimentaires.
- 64 Saint-Jean-sur-Mayenne – ZA du Chaffenay – Vente d'un terrain à Monsieur CHATEL – Entreprise Courteille Outillage** Cette cession d'un terrain de 2 583 m² a été approuvée pour un montant de 10 257,10 €HT. Le terrain est destiné à l'extension de l'atelier de mécanique générale de la société Courteille Outillage et constitue un rattachement à la propriété contigüe.
- 65 PRU des Pommerais – Avenant n°2 à la convention ANRU** Pour permettre une mise à jour du programme de travaux et de la convention financière, un avenant n°2 de clôture a été approuvé. Laval Agglomération a ainsi obtenu le report de l'aide de 186 000 € prévue initialement sur le projet d'hôtel d'entreprises et de pépinière au croisement de l'avenue de Mayenne et de la rue des grands Carrés sur le projet de commerces et services à l'angle de l'avenue Pierre de Coubertin et de la rue des Grands Carrés qui se verrait ainsi doté d'une aide globale de l'ANRU de 298 000 €.
- 66 Étude d'urbanisme – Argentré** Pour permettre à la commune de financer une étude sur l'aménagement sécurisé du Chemin de la Ménardière, une aide de 50 % du montant des dépenses, plafonnée à 4 825 €, lui a été accordée.

- 67 **Étude d'urbanisme – Forcé** Pour permettre à la commune de financer des études de faisabilité sur l'urbanisation de deux secteurs d'extension urbaine répondant à une logique de développement durable, à savoir le secteur de la Cardinière et le secteur de la Croix Picard, une aide de 50 % du montant des dépenses, plafonnée à 2 100 €, lui a été accordée.
- 68 **Étude d'urbanisme – Saint-Berthevin** Pour permettre à la commune de financer une étude d'urbanisme et d'aménagement (étude de faisabilité et de pré-projet) de la Place Colbert, une aide de 50 % du montant des dépenses, plafonnée à 13 475 €, lui a été accordée.
- 69 **Laval – Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) – Quartier Ferrié – Méduane Habitat – Financement pour la réalisation de 118 logements** Conformément au PLH, ce bailleur a bénéficié d'aides à hauteur de 295 000 €.
- 70 **Montigné-le-Brillant – "Le Coudray" – Méduane Habitat – Aides communautaires à la réalisation de 21 logements locatifs sociaux (14 PLUS et 7 PLAiR)** Conformément au PLH, ce bailleur a bénéficié d'aides à hauteur de 253 000 €.
- 71 **Laval – "Résidence Ambroise Halouze" – Méduane Habitat – Aides communautaires pour la réalisation de 6 logements locatifs sociaux (6 PLS Bailleur)** Conformément au PLH, ce bailleur a bénéficié d'aides à hauteur de 39 000 €.
- 72 **Changé – "Les Ardennes" – Mayenne Habitat – Minoration foncière et bonifications communautaires pour la réalisation de 7 logements locatifs sociaux (5 PLUS et 2 PLA-iR)** Conformément au PLH, ce bailleur a bénéficié d'aides à hauteur de 68 165 €.
- 73 **Bonchamp – "La Gobinerie, rue du Maine – Ex-grenier à sel"– Méduane Habitat – Aides communautaires pour la réalisation de 16 logements locatifs sociaux (11 PLUS et 5 PLA-iR)** Conformément au PLH, ce bailleur a bénéficié d'aides à hauteur de 207 500 €.
- 74 **Louverné – "La Barrière – îlot 8" – Méduane Habitat – Aides communautaires pour la réalisation de 14 logements locatifs sociaux (10 PLUS et 4 PLA-iR)** Conformément au PLH, ce bailleur a bénéficié d'aides à hauteur de 124 538 €.
- 75 **Louverné – "Le Cormier Lot 69" – Méduane Habitat – Aides communautaires pour la réalisation de 10 logements locatifs sociaux (7 PLUS et 3 PLA-iR)** Conformément au PLH, ce bailleur a bénéficié d'aides à hauteur de 104 916 €.
- 76 **Louverné – "Le Cormier Lot 22" – Méduane Habitat – Aides communautaires pour la réalisation de 8 logements locatifs sociaux (6 PLUS et 2 PLA-iR)** Conformément au PLH, ce bailleur a bénéficié d'aides à hauteur de 88 957 €.
- 77 **Participation de l'employeur à la mutuelle – Volet prévoyance** Laval Agglomération a décidé de participer financièrement à compter du 1er mars 2014 à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents (maintien de la rémunération et/ou invalidité et/ou décès). Il sera versé une participation mensuelle de 12 € brut/mois et par agent de droit public et de droit privé, pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée.
- 78 **Service Environnement/Déchets – Maintien du dispositif des animateurs de tri** Le dispositif des ambassadeurs du tri, créé par délibération du Bureau Communautaire du 9 janvier 2012, est maintenu pour une durée indéterminée. Les 2 postes du cadre d'emploi des animateurs (B) créés pour exercer les missions d'ambassadeurs du tri sont transformés en poste d'adjoints d'animation de catégorie C pour faciliter les recrutements.
- 79 **Service du PLIE – Adaptation des postes des animateurs espaces-emplois** Compte-tenu des difficultés de recrutement sur ces postes, ils sont désormais susceptibles d'être occupés par des agents relevant du cadre d'emplois des rédacteurs ou des adjoints administratifs.
- 80 **COSEM – Convention relative à la participation financière de Laval Agglomération** Pour permettre à ces agents de bénéficier des prestations proposées par le Comité des Œuvres Sociales des Employés Municipaux de la Ville de Laval (COSEM), une convention a été signée. Laval Agglomération versera une participation financière forfaitaire par adhérent selon les modalités suivantes :
- part fixe d'un montant forfaitaire, fixée à 49,30 € par adhérent
 - part variable versée en fonction du montant réel des avantages sociaux dont la prime de Noël aux retraités.

La participation de Laval Agglomération est fixée à 8 402,00 € pour l'année 2014.

- 81 Convention de groupement de commandes avec la Ville de Laval et le Centre Communal d'Action Sociale de Laval – Fourniture de services de télécommunications de téléphonie fixe**
 Dans le cadre de ce groupement de commandes, la communauté d'agglomération de Laval est désignée coordonnateur. Elle assurera ainsi :
- l'élaboration du dossier de consultation des entreprises en fonction des besoins préalablement définis par chacun des signataires.
 - les opérations liées à la consultation
- 82 Groupement de commandes "Fourniture de services de télécommunications de téléphonie fixe" entre Laval Agglomération, la Ville et le CCAS de Laval – Appel d'offres** Laval Agglomération a approuvé le lancement d'une consultation par procédure formalisée (par voie d'Appel d'Offres Ouvert avec publicité européenne) pour un marché à bons de commandes de services pour la fourniture de services de télécommunications de téléphonie fixe pour le compte des membres du groupement de commandes. Ce marché d'une durée de 4 ans est estimé à 1 800 000 € TTC.
- 83 Fonds d'Aide à l'Événementiel Sportif (FAES) – Demande du Laval Triathlon Club** Au titre de ce fonds, une aide de 800 € a été octroyée à Laval Triathlon Club pour l'organisation de la 26ème édition du Triathlon de Laval qui s'est déroulée le dimanche 25 mai 2014.
- 84 Échange de bloc vestiaires entre la Ville de Laval et Laval Agglomération – Avenue Pierre de Coubertin** Pour des raisons pratiques, il a été procédé à l'échange des vestiaires proches du terrain synthétique Louis Béchu, propriété de la Ville de Laval et le bloc vestiaires Le Milinaire, propriété de Laval Agglomération et implanté sur la même parcelle. L'échange immobilier s'est effectué sans soulté.

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 3 MARS 2014

- 85 Librairie Corneille – Demande d'intervention FIPEE – Convention** Compte-tenu des enjeux économiques, sociaux et culturels attachés au projet porté par la SAS CORNEILLE, une aide de 85 000 € lui a été accordée dans le cadre du Fonds d'Intervention Prioritaire à l'Économie et à l'Emploi (FIPEE). Cette somme est prélevée sur les enveloppes budgétaires suivantes :
- FIPEE / Emploi : 45 000 €.
 - FIPEE / Investissement : 40 000€.
- 86 Ahuillé – ZA de la Girardièrre – Vente d'un terrain à M. JOSSE** Cette cession d'un terrain de 1 100 m² a été approuvé pour un montant de 8 851 €HT. Le terrain est destiné à une activité de commerce ambulante (galettes, saucisses, frites, etc.) avec maison d'habitation.
- 87 Entrammes – ZA du Riblay – Vente d'un terrain à M. et Mme QUARNUL** Cette cession d'un terrain de 1 950 m² a été approuvé pour un montant de 12 595 €HT. Le terrain est destiné à la construction d'un bâtiment pour leur activité de ramonage et entretien de chaudières.
- 88 Laval – Zone d'activités de la Gaufrrie – Vente d'un terrain à M. OZEAU-Société PECEO** Cette cession d'un terrain de 1 483 m² a été approuvé pour un montant de 40 933,79 €HT. Le terrain est destiné à l'implantation de l'entreprise PECEO pour son activité de plomberie-chauffage actuellement située sur Saint-Berthevin. L'entreprise emploie 7 personnes.
- 89 Bonchamp – TECHNI INDUSTRIE – Justification des aides à la création d'emplois** Par délibération du Bureau Communautaire du 6 octobre 2008, Laval Agglomération autorisait la vente pour 1 €, au bénéfice de l'entreprise TECHNI-INDUSTRIE, d'un terrain de 111 945 m² situé zone de la Chambrouillère à Bonchamp. Compte-tenu de l'engagement pris par l'entreprise de créer 100 emplois en 3 ans, le prix du terrain évalué à 615 697 € était ramené à 1 €, correspondant à l'attribution d'une aide pour création de 100 emplois de 615 696 €. La délibération n°156/2013 du 9 septembre 2013 a prolongé à fin décembre 2013 le délai accordé à l'entreprise pour justifier la création d'emplois. Considérant la situation économique fragile de l'entreprise, Laval Agglomération a prolongé à fin décembre 2014 le délai accordé à l'entreprise pour justifier des créations d'emplois retenues, avec possibilité, après négociation, de porter ce délai à fin décembre 2015. Laval Agglomération a enfin ramené l'exigence de création d'emplois à 75 CDI-ETP et demande le reversement par TECHNI INDUSTRIE de 150 000 €, avant fin juin 2015.

- 90 Changé – Zone d'activités des Grands Prés – Vente d'un terrain à MM. BOISSIER et LABADIE – Société LABADIS – Abrogation des délibérations du 2 juillet 2012 et 4 février 2013** Les délibérations du Bureau Communautaire n°158/2012 et n°37/2013 fixaient les conditions de la vente à MM. BOISSIER et LABADIE d'un terrain de 9 462 m² situé sur la zone d'activités des Grands Prés à Changé. Ce terrain était destiné à l'implantation de l'entreprise LABADIS dont l'activité est "l'organisation physique des flux" (utilisation du système Rollis : base roulante équipée d'un attelage télescopique simplifiant la manutention et le stockage). Suite à l'abandon de ce projet par M. LABADIE en raison d'un surcoût de construction, Laval Agglomération a approuvé sa demande de reversement du dépôt de garantie de 6 427 €.
- 91 Laval – Zone d'activités de la Gaufrie – Vente d'un terrain à M. MAUGUIN – SCI IC2F – Abrogation de la délibération du 11 mars 2013** La délibération du Bureau Communautaire n°61/2013 du 11 mars 2013 fixait les conditions de la vente à M. Christophe MAUGUIN, représentant la SCI IC2F, d'un terrain de 1 348 m² situé sur la zone d'activités de la Gaufrie à Laval, destiné à l'extension de l'activité de M. MAUGUIN et à la création d'un atelier de pose de publicité adhésive sur poids lourds. Suite à l'abandon de ce projet, Laval Agglomération a approuvé la demande de reversement du dépôt de garantie de 1 180,80 € émise par M. MAUGUIN.
- 92 Louverné – Zone d'activités de Beausoleil 2 – Vente d'un terrain à M. BERRIOUA – Abrogation de la délibération du 3 juin 2013** La délibération du Bureau Communautaire n°125/2013 du 3 juin 2013 a approuvé la vente à M. et Mme BERRIOUA d'un terrain de 3 820 m² situé sur la zone d'activités de Beausoleil 2 à LOUVERNÉ. Ce terrain était destiné au transfert de l'activité de vente et réparation de véhicules neufs et d'occasion de Laval Auto 53. M. et Mme BERRIOUA renonçant à leur projet, la délibération n°125/2013 a été abrogée. Le protocole d'accord du 10 juin 2013 étant désormais caduc, le dépôt de garantie de 2 816,63 € reste acquis à Laval Agglomération.
- 93 Louverné – Zone autoroutière Nord – Emprise LGV Bretagne-Pays de Loire – Échanges fonciers entre Laval Agglomération, la SAFER et ERE agissant pour le compte de RFF** Il a été procédé à divers échanges fonciers dans cette zone, entre les réserves foncières de Laval Agglomération impactées par l'emprise définitive de la LGV et les terrains propriété de RFF ou stockés par la SAFER situés dans l'ancien fuseau LGV. La soulte de rééquilibrage résultant de l'échange est estimée à 149 416,18 € HT, à la charge de Laval Agglomération. Par ailleurs, l'acquisition d'un terrain, propriété de Réseau Ferré de France, sur la commune de Louverné, d'une surface de 7 589 m² environ, est acceptée sur la base de 0,38 € HT le m² soit pour un montant estimé à 2 883,82 € HT.
- 94 Garantie d'emprunt accordée à Méduane Habitat – Construction d'un parc social public de 3 logements à Ahuillé** Pour cette opération, Laval Agglomération a accordé sa garantie aux conditions suivantes :

Type de Prêt	Montant du Prêt	Durée en année	Taux
PLUS	208 000,00 €	40	Livret A + 0,60 %
PLUS Foncier	54 000,00 €	50	Livret A + 0,60 %

- 95 Garantie d'emprunt accordée à Méduane Habitat – Construction d'un parc social public de 4 logements à Saint-Germain Le Fouilloux** Pour cette opération, Laval Agglomération a accordé sa garantie aux conditions suivantes :

Type de Prêt	Montant du Prêt	Durée en année	Taux
PLAI	74 000,00 €	40	Livret A – 0,20%
PLAI Foncier	22 500,00 €	50	Livret A -0,20%
PLUS	227 000,00 €	40	Livret A + 0,60 %
PLUS Foncier	77 500,00 €	50	Livret A + 0,60 %

- 96 Garantie d'emprunt accordée à Méduane Habitat – Restructuration de logement et hébergement d'urgence 30 rue Gué d'Orgé à Laval** Pour cette opération, Laval Agglomération a accordé sa garantie aux conditions suivantes :

Type de Prêt	Montant du Prêt	Durée en année	Taux
PAM	170 627,00 €	20	Livret A + 0,60%
PLU	69 173,00 €	20	Livret A - 0,20%

- 97 Garantie d'emprunt accordée à Méduane Habitat – Construction de 29 logements – Les Portes du Vicoin – Située avenue du Général de Gaulle à Saint-Berthevin** Pour cette opération, Laval Agglomération a accordé sa garantie aux conditions suivantes :

Type de Prêt	Montant du Prêt	Durée en année	Taux
PLAI	621 724,00 €	40	Livret A - 0,20%
PLAI foncier	141 276,00 €	50	Livret A - 0,20%
PLUS	1 322 000,00 €	40	Livret A + 0,60 %
PLUS Foncier	180 000,00 €	50	Livret A + 0,60 %

- 98 Fonds spécial d'intervention pour le commerce et l'artisanat – Attribution** Dans le cadre de ce fonds, un montant total de 3 900 € est attribué à 19 nouvelles entreprises.

- 99 Avenants au marché – Collecte et traitement des déchets ménagers issus des déchetteries et des bennes implantées sur plusieurs communes de Laval Agglomération** Laval Agglomération a approuvé la prolongation d'une durée de 4 mois de ce marché de services. Il arrivera désormais à échéance le 30 septembre 2014. Cette prolongation est formalisée par la signature d'un avenant concernant les lots suivants :

- lot 1 : collecte et traitement des déchets toxiques et de l'amiante
- lot 2 : traitement des déchets ménagers et assimilés issus des déchetteries et des bennes, hors déchets verts et ferrailles
- lot 3 : collecte et transport des déchets ménagers et assimilés issus des bennes implantées dans plusieurs communes
- lot 4 : collecte et transport ds déchets ménagers et assimilés issus des déchetteries
- lot 6 : traitement des déchets verts issus des déchetteries et des bennes implantées dans plusieurs communes

- 100 Lancement d'une procédure de marché public – Collecte et traitement des déchets ménagers issus des déchetteries et des bennes implantées sur plusieurs communes de Laval Agglomération** Parallèlement à la délibération précédente, une consultation par voie d'Appel d'Offres Ouvert avec publicité pour un marché à bons de commandes de services pour la collecte et le traitement des déchets ménagers issus des déchetteries et des bennes implantées sur plusieurs communes de l'agglomération a été lancée. Ce marché d'une durée de 4 ans est estimé à 4 220 000 € HT.

- 101 Comice agricole du canton d'Argentré – Participation au fonctionnement – Année 2014** Conformément au BP 2014, une aide de 2 600 € a été attribuée à ce partenaire.

- 102 Comice agricole des 5 cantons de Laval et de Saint-Berthevin – Participation au fonctionnement – Année 2014** Conformément au BP 2014, une aide de 2 600 € a été attribuée à ce partenaire.

- 103 Demande de subvention de l'association Solidarité Paysans 53** Conformément au BP 2014, une aide de 2 000 € a été attribuée à ce partenaire.

- 104 Demande de subvention de la FD CIVAM (Fédération départementale des centres d'initiatives valorisant l'agriculture et le milieu rural)** Une subvention de 3 000 € a été attribuée à cette association dont les objectifs sont :
- de valoriser les initiatives et les expériences innovantes
 - de rendre l'autonomie aux professionnels du monde rural
 - de maintenir une population rurale et une campagne vivante
 - de faciliter les échanges pour développer la solidarité entre ruraux
- 105 Animation et actions en lien avec le monde rural – Subvention du CIVAM BIO 53** Laval Agglomération a approuvé les termes de la convention relative au versement d'une subvention de 19 000,00 € à l'association CIVAM BIO 53 pour développer de circuits alimentaires de proximité et de qualité dans la restauration collective sur le territoire de Laval Agglomération.
- 106 Fonds d'aide pour le développement des circuits alimentaires de proximité et de qualité – Demande de l'association Drive Fermier 53** Une aide de 730 € a été versée à l'association Drive Fermier 53 au titre du Fonds d'aide pour le développement des circuits alimentaires de proximité et de qualité. Cette aide contribuera à hauteur de 25 % au projet de l'association de développer un projet de site de vente en ligne de produits fermiers.
- 107 Saint-Germain le Fouilloux – Fonds de portage – Rétrocession foncière – Solde – Parcelles A121, A122, B649, B650, B2038, B2041** Laval Agglomération étant propriétaire des parcelles mentionnées ci-dessus dans le cadre du fonds de portage, la commune est prête à en faire l'acquisition pour développer l'offre de logement avec la création d'un lotissement communal. La vente au profit de la commune des parcelles d'une surface globale de 29 583 m² environ a été acceptée au prix de 101 836,61 euros HT.
- 108 Montigné le Brillant – Fonds de portage – Rétrocession foncière – Solde – Parcelles AP318, 319 et 323** Dans le cadre de ce fonds de portage, Laval Agglomération est propriétaire des parcelles susmentionnées. La commune étant prête à en faire l'acquisition pour développer l'offre de logement avec la réalisation d'un projet d'aménagement communal dans le cadre d'une approche environnementale de l'urbanisme (AEU), la vente au profit de la commune des parcelles d'une surface de 16 305 m² est acceptée au prix de 51 105,40 € HT.
- 109 Amélioration de l'Habitat – Indivision MORIN à Parné-sur-Roc – Désignation d'un mandataire** Laval Agglomération est intervenue à hauteur de 10 500 € pour permettre la sortie d'habitat indigne et très dégradé, 2 impasse de Gast à PARNÉ-SUR-ROC, au bénéfice de la fratrie MORIN, et accepte, à ce titre, de verser la subvention à Habitat & Développement de la Mayenne, mandataire désigné par l'indivision.
- 110 Politique de l'Habitat – Convention de délégation de compétence – Avenant conclu avec l'État au titre de l'année 2014** Les termes de cet avenant annuel sont les suivants : 225 330 € (construction neuve uniquement), dont 26 640 € de surcoût de construction pour les logements de la zone PDL2. Les objectifs quantitatifs pour le parc public s'élèvent à 111 PLUS/PLA-i et 23 PLS au titre de 2014.
- 111 Politique de l'Habitat – Convention de délégation de compétence avec l'ANAH – Parc privé – Avenant au titre de l'année 2014** Les termes de cet avenant annuel sont les suivants : 554 239 € pour les aides aux travaux et 1 427 € pour l'ingénierie, et 255 828 € au titre du programme national "Habiter Mieux".
- 112 Fonds d'Aide à l'Événementiel Sportif 2014 (FAES) – Demandes du Comité Départemental du Jeu d'Échecs de la Mayenne, USSB Section Judo et l'USL Section Gymnastique** Il a été décidé d'affecter ainsi qu'il suit les montants à prélever sur le FAES :
- Championnat national collèges d'échecs (Comité Départemental du Jeu d'Échecs de la Mayenne) = 1 800 €
 - Tournoi régional Benjamins et Coupe interrégionale Minimes de Judo (USSB section Judo) = 400 €
 - Finale de Zone Ouest Gymnastique par Equipe (USL Section Gymnastique) = 1 000 €

- 113 Fonds d'Aide à l'Hébergement Touristique (FAHT) – Demande de subvention de la SCI CADE – M. ET MME DAVENEL** Pour accompagner ce projet de création d'un hôtel sous l'enseigne "Première Classe", boulevard du Guesclin à Laval, une aide de 100 000 € a été attribuée à la SCI CADE dans le cadre du FAHT. Ce projet de 2 361 000 € se traduira par la construction d'un établissement 2 étoiles de 66 chambres avec ascenseur aux normes accessibilité des personnes en situation de handicap.
- 114 Personnel communautaire – Emplois saisonniers et occasionnels 2014** Pour assurer le fonctionnement estival de certains services, il est décidé de prévoir les emplois suivants :

Services	Fonctions	Durée	Coût (prévu au budget 2014)
Piscine Saint-Nicolas	Maître Nageur (MNS) et Surveillant de baignade (BNSSA)	1 500 h	24 000 €
	Adjoints Techniques (entretien)	1 200 h	18 000 €
	Adjoints Administratifs (caisse)	300 h	4 500 €
Accueil de Loisirs de La Blancherie	Animateurs journée	1 000 h	15 000,00 €
	Adjoints Techniques (Restauration et entretien)	0 h	0 €
Collecte des déchets Déchetteries	Adjoints Techniques (Rippeurs)	1 100 h	16 500 €
	Adjoints Techniques (Gardiens)	0 h	0 €
CCSTI CIN	Accueil	300 h	4 200 €
	Animateur	300 h	4200 €

François ZOCCHETTO : *Vous avez reçu le compte rendu des décisions du Président, et le compte rendu des délibérations du Bureau Communautaire. Y a-t-il des questions ? Ce sont les comptes rendus des décisions depuis la réunion du 9 décembre 2013. Il y avait un certain nombre de choses. Y a-t-il des observations ? Je vous remercie.*

QUESTIONS DU PRÉSIDENT

- **CC01 Élection d'un vice-Président en remplacement d'un vice-Président démissionnaire**

François ZOCCHETTO, Président, donne lecture du rapport suivant :

Par courrier du 23 juin 2014, Olivier RICHEFOU a renoncé à sa fonction de Vice-Président de Laval Agglomération. Il convient à présent de procéder à l'élection de son remplaçant.

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2122-7, L2122-7-2 et L5211-2, ce dernier doit être élu au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

François ZOCCHETTO : Je salue la présence parmi nous, non pas d'un nouveau membre, mais d'un conseiller communautaire qui a changé de qualité. Je veux parler d'Olivier RICHEFOU. Je le félicite pour son élection aux fonctions éminentes de Président du Conseil Général. Je pense que c'est un honneur pour nous que de compter parmi nos élus le Président du Conseil Général. Je pense que cela n'était pas arrivé depuis longtemps.

[Un conseiller communautaire affirme que cela n'est jamais arrivé.]

Si, mais à une époque où il n'y avait pas de structure intercommunale, puisque Monsieur LE BASSER a aussi été Président du Conseil Général. C'est probablement la première fois que notre structure communautaire compte en son sein le Président du Conseil Général. Je lui adresse des vœux de réussite en votre nom. Je souhaite, bien évidemment, que les relations entre l'Agglomération et le Conseil Général soient plus que jamais placées sous le signe de la bonne coopération, de la bonne compréhension mutuelle et de la réussite, au bénéfice des habitants de l'Agglomération.

Ceci étant dit, cette élection nous oblige à quelques modifications. En effet, la loi ne permet pas à un Président de Conseil Général de présider à un autre exécutif. C'est en ce sens que le conseil municipal de Changé a élu un nouveau Maire. Je salue également Denis MOUCHEL, dans ses nouvelles qualités de nouveau Maire de Changé. Olivier RICHEFOU aurait pu rester vice-Président de Laval Agglomération mais il a estimé, et je pense qu'il a raison, qu'il était plus judicieux, étant en charge de l'intérêt départemental, de ne pas être soupçonné de représenter au sein de l'assemblée départementale les intérêts particuliers de l'Agglomération. Il a donc renoncé à sa fonction de vice-Président de Laval Agglomération.

Il convient à présent de procéder à l'élection de son remplaçant, selon la formule classique. Nous avons reçu la candidature du nouveau Maire de Changé, Denis MOUCHEL, pour les fonctions de vice-Président. Je pense qu'il serait judicieux que nous désignions Denis MOUCHEL pour remplacer Olivier RICHEFOU. C'est à vous de le décider. Vous vous rappelez que les communes de la première couronne, tel que nous l'avions convenu en Conférence des Maires, sont toutes appelées à siéger au Bureau. Y a-t-il un autre candidat ? Non ? Je vous propose la candidature de Denis MOUCHEL.

[Le Président de l'Agglomération épelle le nom du candidat.]

Vous avez des bulletins. L'urne va circuler à l'appel de votre nom. Je vais faire l'appel. Ceux qui ont un pouvoir n'oublient pas, s'ils le souhaitent, de mettre deux bulletins dans l'urne.

[19H21 - Les conseillers communautaires procèdent au vote du nouveau vice-Président.]

[19H27 - Les secrétaires de séance procèdent au dépouillement.]

Ceci exposé,

IL VOUS EST PROPOSÉ D'ADOPTER LA DÉLIBÉRATION SUIVANTE :

N°024/2014

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2014

Objet : ÉLECTION D'UN VICE-PRÉSIDENT EN REMPLACEMENT D'UN VICE-PRÉSIDENT DÉMISSIONNAIRE

Rapporteur : François ZOCCHETTO, Président

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2122-7, L2122-7-2 et L5211-2,

Considérant qu'Olivier RICHEFOU a renoncé à sa fonction de 7ème Vice-Président de Laval Agglomération,

Qu'il convient de procéder à son remplacement,

Que ce remplaçant occupera le poste de 7ème Vice-Président,

Après un vote au scrutin secret majoritaire,

DÉLIBÈRE

Article 1

Il est procédé à l'élection d'un Vice-Président de la Laval Agglomération, au scrutin secret en remplacement d'Olivier RICHEFOU, démissionnaire.

Candidat : Denis MOUCHEL

Les résultats du 1er tour du scrutin sont les suivants :

- Nombre de Conseillers Communautaires	66
- Nombre de Conseillers présents ou représentés	61
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	61
- Nombre de bulletins blancs ou nuls	8
- Nombre de suffrages exprimés	53
- Majorité absolue	27

A obtenu :

Denis MOUCHEL : 53 voix

Denis MOUCHEL, ayant obtenu la majorité absolue, est élu Vice-Président de Laval Agglomération et est immédiatement installé.

Le Conseil Communautaire décide que le Vice-Président élu en remplacement du Vice-Président démissionnaire occupera le poste de 7ème Vice-Président.

Article 2

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS, 8 ÉLUS COMMUNAUTAIRES AYANT VOTÉ BLANC OU NUL.

- **CC02 Commissions permanentes - Modifications**

François ZOCCHETTO, Président, donne lecture du rapport suivant :

Lors du Conseil Communautaire du 25 avril 2014, ont été mises en place les Commissions permanentes de Laval Agglomération.

Depuis cette date, certaines communes, certains élus ont émis le souhait de se retirer ou d'intégrer certaines commissions.

Aussi, il vous est proposé d'approuver les modifications mentionnées dans le projet de délibération suivant.

Ceci exposé,

IL VOUS EST PROPOSÉ D'ADOPTER LA DÉLIBÉRATION SUIVANTE :

Objet : COMMISSIONS PERMANENTES – MODIFICATIONS

Rapporteur : François ZOCCHETTO, Président

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-22, L2121-29, L5211-1, L5211-2 et L5211-40-1,

Vu les délibérations n°004/2014 et n°011/2014 du Conseil Communautaire relatives aux commissions permanentes de Laval Agglomération,

Considérant la nécessité de modifier la composition de ces commissions permanentes,

Que le Conseil communautaire peut décider à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret, aux nominations ou aux présentations,

DÉLIBÈRE

Article 1

La composition des commissions permanentes du Conseil Communautaire est modifiée tel qu'indiqué dans les pages annexées à la présente délibération.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Commission n° 1

ÉCONOMIE – EMPLOI – COHÉSION SOCIALE

13 Délégués Communautaires (Titulaires et Suppléants)

Yannick BORDE (Saint-Berthevin) vice-président	Chantal GRANDIERE (Laval)
Samia SOULTANI-VIGNERON (Laval) vice-présidente	Isabelle LEROUX (Laval)
Isabelle OZILLE (Bonchamp)	Yann KIESSLING (Laval)
Sylvie FILHUE (Changé)	Isabelle PERLEMOINE-LEPAGE (L'Huisserie)
Nathalie FOURNIER-BOUDARD (Changé)	Christine DUBOIS (Louvigné)
Marie-Cécile CLAVREUL (Laval)	Katia CLÉMENT (Nuillé-sur-Vicoin) suppléante
Gwendoline GALOU (Laval)	Daniel GUÉRIN (Parné-sur-Roc)

22 Conseillers Municipaux pouvant être invités à assister aux réunions de la Commission.

Damien GUÉRET (Ahuillé)	Christine GLINEL (Louvigné)
Antoine RIVIERE (Argentré)	Marc BESNIER (Montflours)
Josiane CORMIER (Bonchamp)	Patrice BELLANGER (Montigné-le-Brillant)
Jacques MAIGNAN (Bonchamp)	Christophe AVRANCHE (Nuillé-sur-Vicoin)
Christophe CAURIER (Châlons-du-Maine)	Christophe FOUCHER (Parné-sur-Roc)
Pascal MAUGEAIS (Châlons-du-Maine)	Annie AUFFRET (Saint-Berthevin)
Christophe BOIVIN (Entrammes)	David BRETON (Saint-Berthevin)
Guy DELAMARCHE (Entrammes)	Jérôme THOMAS (Saint-Germain-le-Fouilloux)
Aurélien GUILLOT (Laval)	Bernard FOUCAULT (Saint-Jean-sur-Mayenne)
Éric DE LABRIOLE (L'Huisserie)	Clémentine PLESSIS (Saint-Jean-sur-Mayenne)
Éric COUANON (Louverné)	Ginette ALBERT (Soulgé-sur-Ouette)

Commission n° 2

INNOVATION, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

6 Délégués Communautaires (Titulaires et Suppléants)

Xavier DUBOURG (Laval) vice-président	Béatrice MOTTIER (Laval)
Jean BRAULT (La Chapelle-Anthenaise) vice-président	Florence QUENTIN (Laval)
Guillaume GAROT (Laval)	Flora GRUAU (Saint-Berthevin)

18 Conseillers Municipaux pouvant être invités à assister aux réunions de la Commission.

Ellen BARBEDETTE-RAVE (Ahuillé)	Aurore ROMMÉ (L'Huisserie)
Dimitri FAURE (Argentré)	Emmanuel BROCHARD (Louverné)
Miguel CHAMORRO (Bonchamp)	Marina PIAU (Louvigné)
Arthur HUET (Bonchamp)	Arnaud BOUVIER (Montflours)
Michel TRIQUET (Bonchamp)	Stéphanie ANGIN (Nuillé-sur-Vicoïn)
Patrick PENIGUEL (Changé)	Francine DUPÉ (Nuillé-sur-Vicoïn)
Christophe CHARLES (Entrammes)	Virginie VIELLEPEAU (Nuillé-sur-Vicoïn)
Jean-Claude PEU (Forcé)	Patricia GASTE (Saint-Berthevin)
Philippe MOREAU (L'Huisserie)	Corinne SEGRETAIN (Saint-Berthevin)

Commission n° 3

SERVICES SUPPORTS
(finances, RH, administration générale,
affaires juridiques, foncier, SIG)

14 Délégués Communautaires (Titulaires et Suppléants)

Alain BOISBOUVIER (Louverné) vice-président	Philippe HABAULT (Laval)
Jean-Marc BOUHOURS (L'Huisserie) vice-président	Danielle JACOVIAC (Laval)
Marie-Odile ROUXEL (Argentré)	Sophie LEFORT (Laval)
Jean-Marc COIGNARD (Bonchamp)	Jean-Jacques PERRIN (Laval)
Olivier RICHEFOU (Changé)	Joseph BRUNEAU (Saint-Berthevin)
Christian LUCAS (Forcé) suppléant	Marylène AUBERT (Saint-Jean-sur-Mayenne) suppléante
Jean-Christophe BOYER (Laval)	Marylène GÉRÉ (Soulgé-sur-Ouette) suppléante

16 Conseillers Municipaux pouvant être invités à assister aux réunions de la Commission.

Olivier RICOU (Ahuillé)	Gilbert HOUDAYER (Louverné)
Christophe BICHON (Châlons-du-Maine)	Patrick PAVARD (Louverné)
Nadège RONDEAU (Châlons-du-Maine)	Franck SAVIGNARD (Louvigné)
Rachelle TORCHY (Châlons-du-Maine)	Marc NICOLE (Nuillé-sur-Vicoin)
Jocelyne RICHARD (Changé)	Sylvie RIBAUT (Nuillé-sur-Vicoin)
Jérôme ALLAIRE (Entrammes)	Abdallah ABBOU (Saint-Berthevin)
Patrice AUBRY (Laval)	Aline BLANDEAU (Saint-Berthevin)
Olivier TRICOT (L'Huisserie)	Michel DUCHESNE (Saint-Germain-le-Fouilloux)

Commission n° 4

SPORTS, CULTURE, TOURISME

18 Délégués Communautaires (Titulaires et Suppléants)

Christian LEFORT (Argentré) vice-président	Alexandre LANOË (Laval)
Alain GUINOISEAU (Laval) vice-président	Jacques PHELIPPOT (Laval)
Fabienne LE RIDOU-LE TOHIC (Bonchamp)	Didier PILLON (Laval)
Sylvie FILHUE (Changé)	Loïc HOUDAYER (L'Huisserie)
Denis MOUCHEL (Changé)	Thierry GIRAULT (Louvigné) suppléant
Nathalie CORMIER-SENCIER (Entrammes)	Christophe CARREL (Montflours)
Mickaël BUZARE (Laval)	Clotilde DEPARIS (Parné-sur-Roc) suppléante
Gisèle CHAUVEAU (Laval)	Catherine AMYS (Saint-Germain-le-Fouilloux) suppléante
Sophie DIRSON (Laval)	Michel ROCHERULLÉ (Soulgé-sur-Ouette)
Jean-Christophe GRUAU (Laval)	

28 Conseillers Municipaux pouvant être invités à assister aux réunions de la Commission.

Roger BOILEAU (Ahuillé)	Bernard BOUVIER (L'Huisserie)
Nadège CHESNEAU (Ahuillé)	Emmanuel HAMON (L'Huisserie)
Olivier BÉNARD (Argentré)	Nelly COURCELLE (Louvigné)
Marianne VIAUD (Argentré)	Guy TOQUET (Louvigné)
Caroline LE GOFF (Bonchamp)	Philippe VERON (Louvigné)
Jean-Paul NOUVEL (Bonchamp)	Nathalie MARTEAU (Montigné-le-Brillant)
Soizic BEAULIEU (Châlons-du-Maine)	Yannick COQUELIN (Nuillé-sur-Vicoin)
Mireille LANOË (Châlons-du-Maine)	Stéphane DALIBARD (Nuillé-sur-Vicoin)
Chantal PHELIPPOT (Châlons-du-Maine)	Christophe GUESNÉ (Saint-Berthevin)
Gérard BETTON (Changé)	Loïc LUCAS (Saint-Berthevin)
Nicolas POTTIER (Changé)	Marie-Louise ROGUET (Saint-Berthevin)
Laurent BENOIT (Entrammes)	Jean-Louis GEORGET (Saint-Germain-le-Fouilloux)
Philippe HODBERT (Forcé)	Aurore LOHÉAC (Soulgé-sur-Ouette)
Jérôme ROBERT (Forcé)	Delphine TREMEAU (Soulgé-sur-Ouette)

Commission n° 5

**AMÉNAGEMENT
(infrastructures, transports)**

10 Délégués Communautaires (Titulaires et Suppléants)

Olivier RICHEFOU (Changé) vice-président	Martine CHALOT (Laval)
Didier MARQUET (Entrammes) vice-président	Claude GOURVIL (Laval)
Denis MOUCHEL (Changé)	Alexandre LANOË (Laval)
Christelle REILLON (Ahuillé)	Sylvie VIELLE (Louvigné)
Loïc BROUSSEY (Châlons-du-Maine)	Nathalie MANCEAU (Montigné-le-Brillant) suppléante
Isabelle FOUGERAY (La Chapelle-Anthenaise) suppléante	Christelle ALEXANDRE (Saint-Berthevin)

24 Conseillers Municipaux pouvant être invités à assister aux réunions de la Commission.

Vincent FRAU (Argentré)	Anne-Marie JANVIER (L'Huisserie)
Alain MARSOLLIER (Argentré)	Jean-Paul PINEAU (Louvigné)
Olivier BERTRON (Bonchamp)	Valérie COISNON (Montflours)
Jacques PELLOQUIN (Bonchamp)	Roger GODIN (Montigné-le-Brillant)
Michel PERRIER (Bonchamp)	Hubert MEILLEUR (Nuillé-sur-Vicoïn)
Franck BIGNON (Châlons-du-Maine)	Séverine NAVINEL (Nuillé-sur-Vicoïn)
Yves-Marie BELAUD (Changé)	Rémy LENORMAND (Parné-sur-Roc)
Jean-Yves CORMIER (Changé)	Jean-Jacques BEAULIEU (Saint-Berthevin)
Sandrine MAGNYE (Entrammes)	Denis SALMON-FOUCHER (Saint-Berthevin)
Éric HILBERT (Forcé)	Andrée BREBANT (Saint-Germain-le-Fouilloux)
Thierry BAILLEUX (L'Huisserie)	Alain ROUAULT (Saint-Germain-le-Fouilloux)
Sylvie DEFRAINE (L'Huisserie)	Virginie GAGO (Saint-Jean-sur-Mayenne)

Commission n° 6**HABITAT****6 Délégués Communautaires (Titulaires et Suppléants)**

Michel PEIGNER (Montigné-le-Brillant) vice-président	Jean-Pierre FOUQUET (Laval)
Gwénaél POISSON (Bonchamp) vice- président	Marielle ROLINAT (Laval)
Sébastien DESTAIS (Ahuillé) suppléant	Dominique ANGOT (Louverné)

22 Conseillers Municipaux pouvant être invités à assister aux réunions de la Commission.

Fabrice PAUMARD (Argentré)	Sylvain LELOUP (Louvigné)
Caroline CHASLES (Changé)	Gilles CHARPENTIER (Montflours)
Laurence GLORIA (Changé)	Annie HILAND (Montigné-le-Brillant)
Maurice CIRON (Entrammes)	Gérard TRAVERS (Montigné-le-Brillant)
Jean-Yves BOUVIER (Forcé)	Séverine GAINOUX (Nuillé-sur- Vicoïn)
Véronique BAUDRY (Laval)	Albert ROGUET (Nuillé-sur-Vicoïn)
Anane BOUBERKA (Laval)	Josette CLAVREUL (Saint-Berthevin)
Noëlle DELAHAIE (L'Huisserie)	Monique FRÉTELLIÈRE (Saint- Berthevin)
Guylène THIBAUDEAU (L'Huisserie)	Michèle VEILLARD (Saint-Berthevin)
Christiane CHARTIER (Louverné)	Gilbert VETILLARD (Saint-Germain-le- Fouilloux)
Sophie BOULIN (Louvigné)	Dominique BLANCHARD (Soulgé-sur- Ochette)

Commission n° 7

**ENVIRONNEMENT
(PCET, bois de l'Huisserie, collecte des déchets)**

5 Délégués Communautaires (Titulaires et Suppléants)

Bruno MAURIN (Laval) vice-président	Isabelle BEAUDOUIN (Laval)
Marcel BLANCHET (Saint-Germain-le-Fouilloux) vice-président	Mickaël MARQUET (Nuillé-sur-Vicoïn)
Annette CHESNEL (Forcé)	

22 Conseillers Municipaux pouvant être invités à assister aux réunions de la Commission.

Maurice AUBRY (Ahuillé)	Hervé DELALANDE (L'Huisserie)
Sylvie LANDELLE (Ahuillé)	Céline BOUSSARD (Louvigné)
Noël GEORGES dit SOUDRIL (Argentré)	Jean-Louis DÉSSERT (Louvigné)
Nathalie VERHAQUE (Argentré)	Michelle ROUSSEAU (Louvigné)
Jacques BRAULT (Bonchamp)	Georges CIMMIER (Montflours)
Marie-Laure MADELIN (Bonchamp)	Marie-Thérèse PLANCHENAULT (Montigné-le-Brillant)
Magali GRUDÉ (Châlons-du-Maine)	Yoann PICHON (Nuillé-sur-Vicoïn)
Michel LEPAGE (Changé)	Jean-Paul BALLUAIS (Saint-Berthevin)
Jean-Bernard MOREL (Changé)	Pierre BESANÇON (Saint-Berthevin)
Fabienne DEVINAT (Entrammes)	Roger GOBÉ (Saint-Berthevin)
Sylvie MAYOTE (Entrammes)	Élisabeth ROBIN (Saint-Jean-sur-Mayenne)

• **CC03 Commission consultative des services publics locaux - Modification**

François ZOCCHETTO, Président, donne lecture du rapport suivant :

Suite au retrait d'Olivier RICHEFOU de la commission Aménagement, il est nécessaire de désigner son remplaçant au sein de la Commission consultative des services publics locaux.

Ainsi, il vous est proposé de désigner **Denis MOUCHEL** pour siéger au sein de la Commission consultative des services publics locaux en tant que **membre titulaire**.

Pour rappel, vous trouverez ci-dessous les élus actuellement désignés pour siéger au sein de la CCSPL :

Membres Titulaires	Membres Suppléants
Bruno MAURIN	<i>Marcel BLANCHET</i>
Alain BOISBOUVIER	<i>Jean-Marc BOUHOURS</i>
Christian LEFORT	<i>Alain GUINOISEAU</i>
Xavier DUBOURG	<i>Jean BRAULT</i>
Olivier RICHEFOU	<i>Didier MARQUET</i>

Ceci exposé,

IL VOUS EST PROPOSÉ D'ADOPTER LA DÉLIBÉRATION SUIVANTE :

N°026/2014

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2014

Objet : COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX –MODIFICATION

Rapporteur : François ZOCCHETTO, Président

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1413-1, L2121-29, L5211-1 et L5211-2,

Vu la délibération n°09/2014 du Conseil Communautaire du 26 mai 2014 portant constitution de la Commission consultative des services publics locaux,

Considérant que la retrait d'Olivier RICHEFOU de la commission Aménagement rend nécessaire son remplacement au sein de la Commission consultative des services publics locaux en tant que membre titulaire,

Que le Conseil communautaire peut décider à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret, aux nominations ou aux présentations,

DÉLIBÈRE

Article 1

Denis MOUCHEL est désigné pour remplacer Olivier RICHEFOU afin de siéger au sein de la Commission consultative des services publics locaux en tant que membre titulaire.

Article 2

Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération et est autorisé à signer tout document à cet effet.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- **CC04 Organismes extérieurs - Désignation des représentants - Modifications**

François ZOCCHETTO, Président, donne lecture du rapport suivant :

I - Présentation de la décision

Il vous est proposé de procéder à une modification de la désignation des représentants de Laval Agglomération aux organismes extérieurs.

1) Ainsi, il est proposé de remplacer Olivier RICHEFOU par Denis MOUCHEL au sein des organismes extérieurs suivants :

- Laval Développement au titre du secteur géographique de la 1ère couronne
- Laval SPLA
- Société Publique Régionale des Pays de la Loire
- Groupement des autorités responsables de transport : représentant titulaire
- Syndicat Mixte du SCOT des Pays de Laval et de Loiron : représentant titulaire

2) De même, il est proposé de désigner Olivier RICHEFOU en tant que représentant suppléant au sein du Syndicat Mixte du SCOT des Pays de Laval et de Loiron.

3) Enfin, il vous est proposé de désigner :

- Isabelle LEROUX pour siéger au sein de Laval Développement en remplacement de Xavier DUBOURG au titre de la Ville de LAVAL.

II - Impact budgétaire et financier

Néant.

Ceci exposé,

IL VOUS EST PROPOSÉ D'ADOPTER LA DÉLIBÉRATION SUIVANTE :

N°027/2014

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2014

Objet : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AUX COMMISSIONS ET ORGANISMES EXTÉRIEURS – MODIFICATIF

Rapporteur : François ZOCCHETTO, Président

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-21, L2121-29 et L5211-1,

Vu la délibération n°10/2014 du Conseil Communautaire du 26 mai 2014 portant désignation aux organismes extérieurs,

Considérant que la nécessité de modifier la représentation de Laval Agglomération au sein des organismes extérieurs,

Que le Conseil communautaire peut décider à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret, aux nominations ou aux présentations,

DÉLIBÈRE

Article 1

Denis MOUCHEL, 7ème Vice-Président, est désigné afin de remplacer Olivier RICHEFOU au sein des organismes extérieurs suivants :

- Laval Développement au titre du secteur géographique de la 1ère couronne
- Laval SPLA
- Société Publique Régionale des Pays de la Loire
- Groupement des autorités responsables de transport : représentant titulaire
- Syndicat Mixte du SCOT des Pays de Laval et de Loiron : représentant titulaire

Article 2

Olivier RICHEFOU est désigné en tant que représentant suppléant au sein du Syndicat Mixte du SCOT des Pays de Laval et de Loiron en remplacement de Denis MOUCHEL

Article 3

Isabelle LEROUX est désignée pour siéger au sein de Laval Développement en remplacement de Xavier DUBOURG au titre de la Ville de LAVAL.

Article 4

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente décision.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- **CC05 PLIE - Regroupement des organismes intermédiaires - Désignation des représentants de Laval Agglomération au sein de l'association de gestion des PLIE 49-53-72**

François ZOCCHETTO, Président, donne lecture du rapport suivant :

I – Présentation de la décision :

En 2011 a été créée une association Organisme intermédiaire structure pivot dénommée "Association de Gestion des PLIE 49-53-72". Cette association a pour objet d'assurer en tant qu'organisme intermédiaire, le portage juridique de la convention de subvention globale du FSE (Fonds Social Européen) pour chaque PLIE adhérent, sous réserve de conventionnement de Subvention Globale avec l'autorité de gestion déléguée.

L'association assure les tâches de gestion, de suivi et de contrôle des opérations cofinancées par le FSE des PLIE portés par chacun de ses membres.

Conformément aux statuts de cette association de gestion, il convient de désigner deux représentants titulaires de Laval Agglomération pour siéger au sein des instances de l'association.

En conséquence, il vous est proposé de désigner :

- Samia SOULTANI-VIGNERON
- Isabelle LEROUX

II - Impact budgétaire et financier

Néant.

Ceci exposé,

IL VOUS EST PROPOSÉ D'ADOPTER LA DÉLIBÉRATION SUIVANTE :

OBJET : PLIE – REGROUPEMENT DES ORGANISMES INTERMÉDIAIRES – DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LAVAL AGGLOMÉRATION AU SEIN DE L'ASSOCIATION DE GESTION DES PLIE 49-53-72

Rapporteur : François ZOCCHETTO, Président

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-21, L2121-29 et L5211-1,

Considérant que suite au renouvellement du Conseil Communautaire, il convient de procéder à la désignation de ses membres appelés à siéger au sein de l'Association de gestion des PLIE 49-53-72,

Que le Conseil communautaire peut décider à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret, aux nominations ou aux présentations,

DÉLIBÈRE

Article 1

Le Conseil Communautaire désigne les représentants suivants pour siéger au sein de l'Association de gestion des PLIE 49-53-72 :

- Samia SOULTANI-VIGNERON
- Isabelle LEROUX

Article 2

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente décision.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- **CC06 Règlement intérieur du Conseil Communautaire - Adoption**

François ZOCCHETTO, Président, donne lecture du rapport suivant :

L'article L5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales par renvoi aux dispositions relatives aux règles de fonctionnement des Conseils Municipaux impose l'adoption d'un Règlement Intérieur par le Conseil Communautaire.

Cette adoption doit intervenir dans un délai de 6 mois à compter de l'installation du nouveau Conseil Communautaire, soit **avant le 25 octobre**.

Le contenu de ce règlement est fixé librement par le Conseil qui peut se donner des règles propres de fonctionnement interne.

Ainsi, dans le projet joint en annexe, il est fait mention de la Conférence des Maires, instance propre à Laval Agglomération.

Ceci exposé,

IL VOUS EST PROPOSÉ D'ADOPTER LA DÉLIBÉRATION SUIVANTE :

Objet : RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – ADOPTION

Rapporteur : François ZOCCHETTO, Président

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-8, L2121-19 et L5211-1,

Considérant qu'aux termes des dispositions susvisées, le Conseil Communautaire doit établir son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation,

Considérant le projet de règlement joint en annexe,

DÉLIBÈRE

Article 1

Le Conseil Communautaire adopte le règlement intérieur annexé à la présente délibération.

Article 2

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- **CC07 Formation des élus dans le cadre de l'exercice de mandats communautaires**

François ZOCCHETTO, Président, donne lecture du rapport suivant :

I – Présentation de la décision :

Les lois n°92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux et n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité affirment et renforcent le droit à la formation des élus.

L'article L2123-12 du code général des collectivités territoriales dispose que "les membres du conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions". Ce droit est également reconnu au profit des membres des organes délibérants des communautés d'agglomération.

Les élus salariés, fonctionnaires ou contractuels, ont droit à un congé de formation de 18 jours pour toute la durée de leur mandat et quel que soit le nombre de mandats qu'ils détiennent.

Une délibération de l'organe délibérant doit être adoptée dans les trois mois suivant l'installation du conseil communautaire, afin de déterminer les orientations et les crédits ouverts à ce titre.

Les frais de formation constituent une dépense obligatoire pour la collectivité, à condition que l'organisme dispensateur de la formation soit agréé par le ministre de l'Intérieur, et que la formation permette l'acquisition des connaissances et compétences directement liées à l'exercice d'un mandat local. Les frais de formation comprennent :

- les frais de déplacement qui comprennent, outre les frais de transport, les frais de séjour (hébergement et restauration),
- les frais d'enseignement,

- la compensation de la perte éventuelle de salaire, de traitement ou de revenus, justifiée par l'élu et plafonnée à l'équivalent de 18 jours (de 8 heures), par élu et pour la durée du mandat.

Les orientations proposées sont les suivantes :

- Les fondamentaux de l'action publique locale,
- Les formations en lien avec les délégations et/ou l'appartenance aux différentes commissions
- Les politiques contractuelles
- L'intercommunalité

II – Impact budgétaire et financier :

Les frais de formation sont plafonnés à 20% du montant total des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées aux élus de la collectivité. Il est proposé de fixer les dépenses de formation, par année, à 4 000 €, plus frais de déplacement et de séjour. Ce montant pourrait éventuellement être augmenté en cours d'exercice, par décision modificative, pour prendre en charge les demandes de formation formulées par les élus, sans toutefois dépasser la limite autorisée par l'article L 2123-14.

Ceci exposé,

IL VOUS EST PROPOSÉ D'ADOPTER LA DÉLIBÉRATION SUIVANTE :

N°030/2014

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2014

OBJET : FORMATION DES ÉLUS DANS LE CADRE DE L'EXERCICE DES MANDATS COMMUNAUTAIRES

RAPPORTEUR : François ZOCCHETTO, Président

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2123-12 à L2123-16 et L5216-4,

Considérant que les lois n°92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux et n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité affirment et renforcent le droit à la formation des élus,

Considérant qu'aux termes des dispositions susvisées, le Conseil Communautaire doit délibérer sur l'exercice du droit à la formation de ses membres et détermine notamment les orientations et les crédits ouverts à ce titre,

Sur proposition de la commission Services Supports,

DÉLIBÈRE

Article 1

Le Conseil Communautaire approuve les orientations suivantes en matière de formation des élus :

- Les fondamentaux de l'action publique locale,
- Les formations en lien avec les délégations et/ou l'appartenance aux différentes commissions
- Les politiques contractuelles
- L'intercommunalité

Article 2

Les formations individuelles doivent être dispensées par des organismes agréés à cet effet par le Ministère de l'Intérieur.

Article 3

Les frais de déplacement, de séjour et d'enseignement donnent droit à remboursement. Les pertes de revenus subies par l' élu du fait de l'exercice de son droit à la formation peuvent être compensées dans la limite de dix-huit jours par élu pour la durée du mandat et d'une fois et demie la valeur horaire du salaire minimum de croissance par heure.

Article 4

Pour 2014, les crédits réservés sont de l'ordre de 4 000 €. Des crédits seront inscrits annuellement en fonction des dépenses constatées sur l'exercice précédent. Des ajustements de crédits pourront être effectués en cours d'année en fonction des demandes.

Article 5

Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SERVICES SUPPORTS

- **CC08 Décision modificative n°1/2014**

Alain BOISBOUVIER, Vice-Président, donne lecture du rapport suivant :

I Présentation de la décision :

La DM1 proposée vise à adapter les crédits à l'évolution des projets de Laval Agglomération et à retranscrire les décisions des précédents Bureaux et Conseils communautaires.

Cette DM intègre également les reports de crédits ainsi que l'affectation des résultats de l'exercice 2013.

Les principales demandes de crédits permettent :

▼ au budget PDELM :

- de prévoir les écritures pour le transfert des opérations (achat de terrains, études, reversement des subventions perçues par Laval Agglomération) au syndicat mixte du PDELM ainsi que le transfert de la dette portée par le budget PDELM au budget principal de Laval Agglomération.

▼ au budget Transports :

- d'ajuster les crédits de paiement permettant l'acquisition des bus (+302 k€)

▼ au budget Bâtiments

- de constater la perte de créances non-recouvrées.
- d'inscrire la vente du bâtiment Acryplast pour 120 k€

▼ au budget Principal.

- d'ajuster les recettes fiscales et les dotations suite aux notifications,
- de compléter la provision pour le litige en cours avec Espaceo et constater les créances éteintes.

- de mettre à jour les APCP

- de couvrir les besoins de l'évolution des projets, à savoir :

- Inscrire les crédits concernant la gestion de la scène et de la tribune mobiles
- Prévoir la subvention exceptionnelle à l'Office de tourisme pour entretenir le petit train
- Ajuster les montants de participation de l'agglomération au Foirail et au SDIS
- Inscrire la participation de l'agglomération aux travaux effectués sur l'aéroport
- Reverser au Syndicat Mixte du PDELM un montant de 2,8 M€ identique à la part versée par le CG pour le financement du PDELM.

II Impact budgétaire et financier :

La subvention d'équilibre baisse pour :

- le budget Transport de 11 820,93 €
- le budget PDELM de 102 827,37 €.

Le recours à l'emprunt :

- baisse au budget CRV de 88 669 €, au budget Transports de 241 056 €, au budget terrains de 467 332 € et au budget Principal de 685 686 €
- augmente au budget déchets de 144 132 € et au budget bâtiments de 45 738 €.

François ZOCCHETTO : *Merci Alain. L'événement marquant de cette décision modificative n°1 est assez douloureux pour l'Agglomération. Les recettes fiscales provenant des entreprises sont en baisse de 1 250 000 €. C'est très significatif, puisque cela représente près de 15% du produit fiscal venant des entreprises. Nous sommes en train d'étudier le dossier. Au besoin, nous rencontrerons l'entreprise. C'est une très mauvaise nouvelle, qui résulte probablement de l'application de textes fiscaux. Y a-t-il des interventions ou des questions ? Oui, Monsieur GRUAU.*

Jean-Christophe GRUAU : *Juste une chose, en écoutant cette mauvaise nouvelle que vous auriez peut-être pu atténuer en n'augmentant pas les vice-Présidents de 56% la dernière fois.*

François ZOCCHETTO : *Puisque vous n'avez pas entendu mes explications, je vais les répéter. Le nombre de vice-Présidents est passé de vingt-sept à quinze. Cela veut dire que la dépense globale consacrée aux indemnités baisse de 60 000 € par an. Nous faisons donc une économie de 60 000 € par an. Et sauf à me dire que les vice-Présidents du précédent mandat, pour un certain nombre, ne faisaient rien, je suis obligé de constater que nous demandons beaucoup plus de temps et de responsabilité aux quinze vice-Présidents actuels. Les deux premiers mois de notre mandat ne démentent pas ce que je viens de vous dire. L'économie est de 60 000 € par an.*

Jean-Christophe GRUAU : *Vous auriez pu faire mieux ! Vous auriez pu faire mieux ! Il y aurait eu six vice-Présidents, il ne fallait pas qu'ils s'augmentent. Nous sommes dans une situation extrêmement grave, beaucoup de gens ont du mal à joindre les deux bouts, et vous avez augmenté vos vice-Présidents de 56%. C'est ce que les gens ont retenu.*

François ZOCCHETTO : *Oui, évidemment...*

Jean-Christophe GRUAU : *Je m'excuse de vous le dire, mais dans le contexte actuel de débandade généralisée, vous dites qu'ils ont deux fois plus de travail à faire. Mais comment Monsieur RICHEFOU fait-il pour faire deux fois plus de travail toute la semaine ? Vous avez des surhommes autour de vous. Vous n'avez qu'à organiser moins de réunions. Vous êtes un peu comme les curés depuis Vatican II qui passent leur temps en réunion, et qui sont épuisés. Faites moins de réunions, faites moins de paperasserie, servez-vous du net et baissez ces émoluments qui véritablement scandalisent. Je vous dis cela gentiment. Cela joue en ma faveur. Je vous le dis très sincèrement. À ce train-là, dans cinq ou six ans, ça va être du gâteau. Honnêtement, 56%, compte tenu des tâches qui ne sont pas toutes essentielles... Je veux bien que l'on pointe tout ce qu'un élu de Laval Agglomération a à faire. Je suis persuadé qu'on peut retirer au moins 50% de ces activités, qui ne sont pas indispensables. Voilà ce que je pense, et je me permets de le dire.*

François ZOCCHETTO : *Vous avez interpellé Olivier RICHEFOU. Il va vous répondre.*

Olivier RICHEFOU : *C'est bien la raison pour laquelle j'ai souhaité présenter, Monsieur GRUAU, ma démission. Je ne pensais pas avoir suffisamment de temps disponible pour effectuer cette importante mission de vice-Président. J'en ai tiré effectivement la conséquence.*

Jean-Christophe GRUAU : *Bravo, Monsieur RICHEFOU, mais vous avez énormément de gens actuellement qui ne sont pas dans cette optique. Ils ont plutôt des difficultés pour avoir du travail. Ils n'en n'ont pas trop. Il faudrait quand même faire en sorte que... C'est quand même un comble ! On ne va pas féliciter des gens qui refusent de tout prendre. Laissez-en un peu aux autres ! Faites-en un peu moins, si cela coûte aussi cher ! Qui paie ? Qui paie ? Voilà, c'est tout. Monsieur RICHEFOU, vous êtes au Conseil Général. Il paraît que cela va disparaître. Alors, je ne sais pas si c'est si indispensable que cela. On parle du millefeuille administratif. Qu'est-ce qu'on va faire sauter ? Le Conseil Général ? Le Conseil Régional ? La communauté d'agglomération ? On ne comprend rien ! Vous comprenez ?*

Quand vous êtes élu, et que les gens vous demandent, vous n'êtes même pas capable d'expliquer ce qu'il se passe.

François ZOCCHETTO : Monsieur GRUAU, je propose de revenir à la délibération. Je répète, pour résumer sur votre interrogation, la nouvelle gouvernance coûte 60 000 € de moins par an.

Jean-Christophe GRUAU : Ce n'est pas assez ! Vous pouvez faire mieux, Monsieur ZOCCHETTO.

François ZOCCHETTO : Je précise que le Président ne peut pas faire mieux, puisqu'il ne prend pas un centime d'indemnité.

Jean-Christophe GRUAU : Vous n'y avez pas droit, Monsieur le Président.

François ZOCCHETTO : Bien sûr que si, j'y ai droit.

Jean-Christophe GRUAU : Non.

François ZOCCHETTO : Bien sûr que si.

Jean-Christophe GRUAU : Prenez-les alors, dans ce cas !

François ZOCCHETTO : Vous connaissez mal les textes, et vous connaissez mal le travail des élus.

Jean-Christophe GRUAU : Dans le contexte actuel de BYGMALION...

François ZOCCHETTO : Y a-t-il d'autres interventions ? Merci. Je vais mettre aux voix cette décision modificative n°1.

Ceci exposé,

IL VOUS EST PROPOSÉ D'ADOPTER LA DÉLIBÉRATION SUIVANTE :

N°031/2014

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2014

Objet : DECISION MODIFICATIVE N°1/2014

Rapporteur : Alain BOISBOUVIER, Vice-Président

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612-11, L2121-29, L2311-1 et suivants, L5211-1 et L5211-36,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982,

Considérant la nécessité d'inscrire des crédits sur proposition de la commission Services Supports,

Après avis favorable du Bureau Communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1

Le Conseil Communautaire autorise le Président à effectuer les modifications budgétaires mentionnées dans les tableaux annexés ci-après.

Article 2

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS, UN ÉLU COMMUNAUTAIRE S'ÉTANT ABSTENU.

BUDGET CITE DE LA REALITE VIRTUELLE

FONCTIONNEMENT

O/R	Chapitre	D/R	Nature	L.C.	LIGNE DE CREDIT	BP	Virement	REPORTS		DM 1		
								DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	
REEL	002	DEPENSE	002	9066	DEFICIT FONCT REPORTE		0,00	0,00	0,00	0,00	71 879,19	0,00
	002								0,00	0,00	71 879,19	0,00
	011	DEPENSE	617	7054	ETUDES PREALABLES		0,00	0,00	264 365,45	0,00	0,00	0,00
		DEPENSE	6228	8057	S/TRAITANCE PLAN D'ACTIONS		75 000,00	0,00	0,00	0,00	-11 645,42	0,00
		DEPENSE	6238	7053	ORG.VISITES D'ETUDES CITE REALITE VIRTUELLE		0,00	0,00	6 560,78	0,00	0,00	0,00
	011							270 926,23	0,00	-11 645,42	0,00	
	012	DEPENSE	64131	6042	REMUNERATION NON TITULAIRE		93 600,00	0,00	0,00	0,00	-40 000,00	0,00
	012							0,00	0,00	-40 000,00	0,00	
	74	RECETTE	7472	7055	SUBVENTION REGION CTU		0,00	0,00	0,00	344 000,00	0,00	0,00
	74								0,00	344 000,00	0,00	0,00
					REEL			270 926,23	344 000,00	20 233,77	0,00	
ORDRE	042	DEPENSE	6811	11	DOTATIONS AU AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS		107 000,00	0,00	0,00	0,00	52 840,00	0,00
	042							0,00	0,00	52 840,00	0,00	
					ORDRE			0,00	0,00	52 840,00	0,00	
								270 926,23	344 000,00	73 073,77	0,00	
										344 000,00	344 000,00	

INVESTISSEMENT

O/R	Chapitre	D/R	Nature	L.C.	LIGNE DE CREDIT	BP	Virement	REPORTS		DM 1		
								DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	
REEL	001	RECETTE	001	9067	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 829,19
	001							0,00	0,00	0,00	35 829,19	
	16	RECETTE	1641	4	EMPRUNTS EN EUROS AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE C		3 498 785,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-88 669,19
	16							0,00	0,00	0,00	-88 669,19	
					REEL			0,00	0,00	0,00	-52 840,00	
ORDRE	040	RECETTE	28031	8061	AMORTISSEMENT ETUDES RECHERCHE DEVELOPPEMENT		20 965,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 840,00
	040							0,00	0,00	0,00	52 840,00	
					ORDRE			0,00	0,00	0,00	52 840,00	
								0,00	0,00	0,00	0,00	
										0,00	0,00	

DM 1 / 2014

BUDGET PARC DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

FONCTIONNEMENT

O/R	Chapitre	D/R	Nature	L.C.	LIGNE DE CREDIT	BP	Virement	REPORTS		DM 1	
								DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
REEL	66	DEPENSE	66111	1	INTERETS REGLES A L'ECHÉANCE	105 000,00	0,00	0,00	0,00	-105 000,00	0,00
	66							0,00	0,00	-105 000,00	0,00
	70	RECETTE	7015	6	VENTES DE TERRAINS PARC MULTIMODAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 056 870,16
	70							0,00	0,00	0,00	5 056 870,16
	75	RECETTE	7552	5	SUBVENTION DU BUDGET PRINCIPAL	172 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-102 827,37
					REEL			0,00	0,00	-105 000,00	4 954 042,79
ORDRE	023	DEPENSE	023	1029	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	67 000,00	0,00	0,00	0,00	-67 000,00	0,00
	023							0,00	0,00	-67 000,00	0,00
	042	DEPENSE	7133	14	VARIATION DES EN COURS DE PRODUCTION DE BIENS	0,00	0,00	0,00	0,00	5 126 042,79	0,00
	042							0,00	0,00	5 126 042,79	0,00
						ORDRE			0,00	0,00	5 059 042,79
								0,00	0,00	4 954 042,79	4 954 042,79
										4 954 042,79	4 954 042,79

INVESTISSEMENT

O/R	Chapitre	D/R	Nature	L.C.	LIGNE DE CREDIT	BP	Virement	REPORTS		DM 1		
								DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	
REEL	001	DEPENSE	001	1032	DEFICIT INVEST REPORTE	0,00	0,00	0,00	0,00	287 593,69	0,00	
	001							0,00	0,00	287 593,69	0,00	
	13		DEPENSE	1321	3047	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT ETAT	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00
			DEPENSE	1322	3044	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT REGION	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00
			DEPENSE	1323	3040	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT CG 53	0,00	0,00	0,00	0,00	2 861 686,57	0,00
			DEPENSE	1327	3043	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT FEDER	0,00	0,00	0,00	0,00	94 419,55	0,00
	13							0,00	0,00	3 106 106,12	0,00	
	16		DEPENSE	1641	2	EMPRUNTS RBT CAPITAL	67 000,00	0,00	0,00	0,00	-67 000,00	0,00
			DEPENSE	1641	4050	EMPRUNTS TRANSFERT AU BUDGET PRINCIPAL	0,00	0,00	0,00	0,00	2 719 219,48	0,00
	16							0,00	0,00	2 652 219,48	0,00	
27	RECETTE	2764	1034	CREANCES SUR VENTES	0,00	0,00	0,00	986 876,50	0,00	0,00		
27							0,00	986 876,50	0,00	0,00		
					REEL			0,00	986 876,50	6 045 919,29	0,00	
ORDRE	021	RECETTE	021	1030	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	67 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-67 000,00	
	021							0,00	0,00	0,00	-67 000,00	
	040	RECETTE	3355	12	TRAVAUX EN COURS PRODUCTION	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 126 042,79	
	040							0,00	0,00	0,00	5 126 042,79	
						ORDRE			0,00	0,00	5 059 042,79	
								0,00	986 876,50	6 045 919,29	5 059 042,79	
										6 045 919,29	6 045 919,29	

BUDGET DECHETS MENAGERS

FONCTIONNEMENT

O/R	Chapitre	D/R	Nature	L.C.	LIGNE DE CREDIT	BP	Virement	REPORTS		DM 1		
								DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	
REEL	65	DEPENSE	6542	39969	CREANCES ETEINTES		0,00	0,00	0,00	0,00	365,00	0,00
		DEPENSE	6542	39970	CREANCES ETEINTES (TVA)		0,00	0,00	0,00	0,00	26,00	0,00
	65								0,00	0,00	391,00	0,00
					REEL			0,00	0,00	391,00	0,00	
ORDRE	023	DEPENSE	023	26137	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	189 635,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 029,00	0,00
	023							0,00	0,00	5 029,00	0,00	
	042	DEPENSE	6811	34235	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS IN	1 083 550,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-5 420,00	0,00
	042							0,00	0,00	-5 420,00	0,00	
						ORDRE			0,00	0,00	-391,00	0,00
								0,00	0,00	0,00	0,00	
										0,00	0,00	

INVESTISSEMENT

O/R	Chapitre	D/R	Nature	L.C.	LIGNE DE CREDIT	BP	Virement	REPORTS		DM 1		
								DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	
001	DEPENSE	001	10274	RESULTAT DEFICIT DE CLOTURE REPORTE		0,00	0,00	0,00	0,00	68 504,01	0,00	
	001							0,00	0,00	68 504,01	0,00	
10	RECETTE	10222	11217	FONDS COMPENSATION T.V.A	293 800,00	0,00	0,00	0,00	55 902,93	0,00	0,00	
	RECETTE	1068	24604	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 467 406,38	
10								0,00	55 902,93	0,00	1 467 406,38	
13	RECETTE	1323	38955	SUBVENTION DPT DECHETTERIE L'HUISSERIE		0,00	0,00	0,00	2 750,00	0,00	0,00	
	RECETTE	1323	38956	SUBVENTION DPT DECHETTERIE LAVAL		0,00	0,00	0,00	1 800,00	0,00	0,00	
	RECETTE	1323	29091	SUBV DEPT CREATION DECHETTERIE ST BERTHEVIN		0,00	0,00	0,00	4 610,00	0,00	0,00	
	RECETTE	1323	31136	SUBVENTION DPT DECHETTERIE BONCHAMP		0,00	0,00	0,00	1 550,00	0,00	0,00	
	RECETTE	1323	32176	SUBVENTION DEPT DECHETTERIE AHUILLE MONTIGNE		0,00	0,00	0,00	1 770,00	0,00	0,00	
	RECETTE	1323	33198	SUBVENTION DPT DECHETTERIE LOUVERNE		0,00	0,00	0,00	1 970,00	0,00	0,00	
	RECETTE	1323	33199	SUBVENTION DEPT DECHETTERIE ARGENTRE/LOUVIGNE/SC		0,00	0,00	0,00	1 760,00	0,00	0,00	
13								0,00	16 210,00	0,00	0,00	
16	RECETTE	1641	23324	EMPRUNT COLLECTE SELECTIVE	478 345,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	144 132,02	
16								0,00	0,00	0,00	144 132,02	
21	DEPENSE	2188	31169	ACQUISITION CONTENEURS DECHETTERIE	18 000,00	0,00	0,00	9 532,12	0,00	0,00	0,00	
	DEPENSE	2182	8701	ACQUISITION BENNES A ORDURES MENAGERES		0,00	0,00	321 997,73	0,00	0,00	0,00	
	DEPENSE	2182	26693	ACQUISITIONS VEHICULES	15 000,00	0,00	0,00	1 032,00	0,00	0,00	0,00	
	DEPENSE	2188	11219	ACQUISITIONS BACS OM	12 000,00	0,00	0,00	8 752,63	0,00	0,00	0,00	
	DEPENSE	2188	22887	ACQUISITION OUTILLAGE	1 500,00	0,00	0,00	310,56	0,00	0,00	0,00	
	DEPENSE	2188	25308	ACQUISITION COMPOSTEURS COLLECTIFS	9 000,00	0,00	0,00	1 767,00	0,00	0,00	0,00	
	DEPENSE	2188	26696	CONTENEURS ENTERRES COLLECTE SELECTIVE	510 000,00	0,00	0,00	445 100,14	0,00	0,00	0,00	
	DEPENSE	2188	33196	CONTENEURS ENTERRES COLLECTE OM	594 510,00	0,00	0,00	435 912,00	0,00	0,00	0,00	
	DEPENSE	2188	36359	ACQUISITIONS BACS COLLECTE SELECTIVE	12 000,00	0,00	0,00	7 713,49	0,00	0,00	0,00	
	21							1 232 117,67	0,00	0,00	0,00	
23	DEPENSE	2315	34214	TRAVAUX BENNES A DECHETS VERTS	5 000,00	0,00	0,00	5 500,00	0,00	0,00	0,00	
	DEPENSE	2315	22911	DECHETTERIE ST BERTHEVIN		0,00	0,00	11 175,51	0,00	0,00	0,00	
	DEPENSE	2315	32175	DECHETTERIE LOUVERNE		0,00	0,00	2 207,76	0,00	0,00	0,00	
	DEPENSE	2315	32189	DECHETTERIE AHUILLE-MONTIGNE		0,00	0,00	3 959,30	0,00	0,00	0,00	
	DEPENSE	2315	33193	DECHETTERIE ARGENTRE/LOUVIGNE/SOULGE		0,00	0,00	3 959,30	0,00	0,00	0,00	
	DEPENSE	2315	38386	DECHETTERIE L'HUISSERIE		0,00	0,00	29 193,26	0,00	0,00	0,00	
	DEPENSE	2315	38961	DECHETTERIE BONCHAMP		0,00	0,00	3 114,98	0,00	0,00	0,00	
	DEPENSE	2315	38962	DECHETTERIE ENTRAMMES/PARNE/FORCE		0,00	20 000,00	41 273,96	0,00	0,00	0,00	
	DEPENSE	2315	38963	DECHETTERIE LAVAL		0,00	10 000,00	1 654,63	0,00	0,00	0,00	
	DEPENSE	2315	15769	TRAVAUX PLATE FORME BACS	18 000,00	0,00	0,00	16 740,00	0,00	0,00	0,00	
	DEPENSE	2315	33197	TRAVAUX CONTENEURS ENTERRES	580 000,00	-4 000,00	0,00	464 477,63	0,00	0,00	0,00	
	RECETTE	238	38396	AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES D IMMOB		0,00	0,00	0,00	200 617,68	0,00	0,00	
	23							583 256,33	200 617,68	0,00	0,00	
					REEL			1 815 374,00	272 730,61	68 504,01	1 611 538,40	
ORDRE	021	RECETTE	021	8961	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	189 635,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 029,00
	021							0,00	0,00	0,00	5 029,00	
	040	RECETTE	281788	34234	AUTRES	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-5 420,00
	040							0,00	0,00	0,00	-5 420,00	
					ORDRE			0,00	0,00	0,00	-391,00	
								1 815 374,00	272 730,61	68 504,01	1 611 147,40	
										1 883 878,01	1 883 878,01	

BUDGET TRANSPORTS

FUNCTIONNEMENT

O/R	Chapitre	D/R	Nature	L.C.	LIGNE DE CREDIT	BP	Virement	REPORTS		DM 1	
								DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
REEL	002	RECETTE	002	4750	REPRISE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	928,40
	002							0,00	0,00	0,00	928,40
	011	DEPENSE	617	6076	ETUDES DIVERSES	20 000,00	0,00	11 907,54	0,00	0,00	0,00
	011							11 907,54	0,00	0,00	0,00
	65	DEPENSE	658	4744	RESTITUTION VERSEMENT TRANSPORT	45 000,00	0,00	4 505,93	0,00	0,00	0,00
	65							4 505,93	0,00	0,00	0,00
	74	RECETTE	7472	15447	SUBV. REGION CTU VELITUL	0,00	0,00	0,00	112 946,00	0,00	0,00
	74	RECETTE	748	10162	SUBVENTION DU BUDGET PRINCIPAL	4 717 575,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-11 820,93
					REEL			16 413,47	112 946,00	0,00	-10 892,53
ORDRE	042	DEPENSE	6811	13222	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS IN	646 165,00	0,00	0,00	0,00	85 640,00	0,00
	042							0,00	0,00	85 640,00	0,00
					ORDRE			0,00	0,00	85 640,00	0,00
								16 413,47	112 946,00	85 640,00	-10 892,53
									102 053,47	102 053,47	

INVESTISSEMENT

O/R	Chapitre	D/R	Nature	L.C.	LIGNE DE CREDIT	BP	Virement	REPORTS		DM 1	
								DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
REEL	001	RECETTE	001	12203	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT RE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	719 133,16
	001							0,00	0,00	0,00	719 133,16
	10	RECETTE	10222	4734	FONDS DE COMPENSATION TVA	38 140,00	0,00	0,00	2 969,50	0,00	0,00
	10							0,00	2 969,50	0,00	0,00
	13	RECETTE	1312	15350	SUBVENTION CTU PARKING RELAIS	0,00	0,00	0,00	135 932,00	0,00	0,00
		RECETTE	1312	15437	SUBV. REGION CTU BUS ELECTRIQUE	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00
		RECETTE	1317	15436	FEDER ACCESSIBILITE RESEAUX	0,00	0,00	0,00	12 457,00	0,00	0,00
	13							0,00	168 389,00	0,00	0,00
	16	RECETTE	1641	4778	EMPRUNTS EN EURO	2 047 780,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-241 055,91
	16							0,00	0,00	0,00	-241 055,91
	21	DEPENSE	2118	18466	PARKING RELAIS CH.TOUTAIN	0,00	0,00	92 000,00	0,00	0,00	0,00
		DEPENSE	2135	10180	AMNGT LOCAUX TUL	15 600,00	0,00	11 482,76	0,00	0,00	0,00
		DEPENSE	2154	4776	MATERIEL OUTILLAGE	6 000,00	0,00	1 472,19	0,00	0,00	0,00
		DEPENSE	2181	6081	INSTALLATIONS ET AMENAGEMENTS DIVERS	7 500,00	0,00	2 978,04	0,00	0,00	0,00
		DEPENSE	2182	4767	EQUIPEMENT DIVERS SUR AUTOBUS	131 600,00	0,00	3 600,92	0,00	0,00	0,00
		DEPENSE	2182	17463	APCP 2012-2015 MATERIEL DE TRANSPORT	1 382 000,00	0,00	0,00	0,00	302 000,00	0,00
		DEPENSE	2183	16449	MATERIEL INFORMATIQUE PPI DSP	6 000,00	0,00	9 243,88	0,00	0,00	0,00
		DEPENSE	2184	5786	MOBILIER URBAIN	226 000,00	0,00	292 553,56	0,00	0,00	0,00
	21							413 331,35	0,00	302 000,00	0,00
	23	DEPENSE	2315	4746	VOIES ET RESEAUX	200 000,00	0,00	75 778,16	0,00	0,00	0,00
		DEPENSE	2315	17460	PARKING RELAIS LA JAUNAIE	0,00	0,00	18 310,40	0,00	0,00	0,00
		RECETTE	238	15440	AVANCES FORFAITAIRES MARCHES	0,00	0,00	0,00	23 344,16	0,00	0,00
	23							94 088,56	23 344,16	0,00	0,00
27	RECETTE	2762	5307	TRANSFERT DE DROIT A DEDUCTION TVA	379 120,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 000,00	
27							0,00	0,00	0,00	51 000,00	
				REEL			507 419,91	194 702,66	302 000,00	529 077,25	
ORDRE	040	RECETTE	28182	13219	MATERIEL DE TRANSPORT	477 090,00	0,00	0,00	0,00	0,00	85 640,00
	040							0,00	0,00	0,00	85 640,00
	041	DEPENSE	2762	6058	CREANCE SUR TRANSFERT DE DRTS A DEDUCT. TVA	379 120,00	0,00	0,00	0,00	51 000,00	0,00
	041	RECETTE	2182	6055	MATERIEL DE TRANSPORT - REMB TVA	252 270,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 000,00
					ORDRE			0,00	0,00	51 000,00	136 640,00
							507 419,91	194 702,66	353 000,00	665 717,25	
									860 419,91	860 419,91	

BUDGET BATIMENTS

FONCTIONNEMENT

O/R	Chapitre	D/R	Nature	L.C.	LIGNE DE CREDIT	BP	Virement	REPORTS		DM 1		
								DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	
REEL	65	DEPENSE	6542	19491	CREANCES ETEINTES		0,00	0,00	0,00	0,00	5 868,47	0,00
	65								0,00	0,00	5 868,47	0,00
	67	DEPENSE	673	7181	TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)		0,00	0,00	0,00	0,00	4 856,00	0,00
	67								0,00	0,00	4 856,00	0,00
	78	RECETTE	7817	20502	REPRISES SUR PROVISIONS POUR DEPRECIATION ACTIFS C		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 948,86
	78								0,00	0,00	0,00	5 948,86
						REEL				0,00	0,00	10 724,47
ORDRE	023	DEPENSE	023	3618	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		639 590,00	0,00	0,00	0,00	-4 775,61	0,00
	023								0,00	0,00	-4 775,61	0,00
					ORDRE				0,00	0,00	-4 775,61	0,00
									0,00	0,00	5 948,86	5 948,86
										5 948,86	5 948,86	

INVESTISSEMENT

O/R	Chapitre	D/R	Nature	L.C.	LIGNE DE CREDIT	BP	Virement	REPORTS		DM 1		
								DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	
REEL	001	DEPENSE	001	4796	DEFICIT INVEST REPORTE		0,00	0,00	0,00	0,00	576 223,22	0,00
	001								0,00	0,00	576 223,22	0,00
	024	RECETTE	024	10304	CESSION		0,00	0,00	0,00	180 000,00	0,00	120 000,00
	024								0,00	180 000,00	0,00	120 000,00
	10	RECETTE	1068	4799	EXCEDENT DE FONCT.CAPITALISE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	216 896,72
	10								0,00	0,00	0,00	216 896,72
	13	RECETTE	1312	16436	SUBV. EQUIPEMENT CTU HALLE TECHNOLOGIQUE		0,00	0,00	0,00	52 800,00	0,00	0,00
	13								0,00	52 800,00	0,00	0,00
	16	RECETTE	1641	2832	EMPRUNTS EN EUROS		928 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 738,09
	16								0,00	0,00	0,00	45 738,09
	21	DEPENSE	2188	17457	MATERIEL ENTRETIEN CENTRE ENTRAINEMENT GANDONNIE		0,00	0,00	508,40	0,00	0,00	0,00
	21								508,40	0,00	0,00	0,00
	23	DEPENSE	2313	4273	HALLE TECHNOLOGIQUE		0,00	0,00	3 845,14	0,00	0,00	0,00
		DEPENSE	2313	3635	CENTRE MULTI ACTIVITES ST NICOLAS		0,00	0,00	1 320,00	0,00	0,00	0,00
		DEPENSE	2313	18488	TRAVAUX CENTRE ENTRAINEMENT		280 000,00	0,00	28 762,44	0,00	0,00	0,00
23								33 927,58	0,00	0,00	0,00	
					REEL			34 435,98	232 800,00	576 223,22	382 634,81	
ORDRE	021	RECETTE	021	3616	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		639 590,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-4 775,61
	021							0,00	0,00	0,00	0,00	-4 775,61
					ORDRE			0,00	0,00	0,00	0,00	-4 775,61
								34 435,98	232 800,00	576 223,22	377 859,20	
										610 659,20	610 659,20	

BUDGET TERRAINS

FONCTIONNEMENT

O/R	Chapitre	D/R	Nature	L.C.	LIGNE DE CREDIT	BP	Virement	REPORTS		DM 1			
								DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES		
REEL	002	RECETTE	002	3715	EXCEDENT FONCT REPORTE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	526 393,34	
	002								0,00	0,00	0,00	526 393,34	
	011	DEPENSE	605	6089	BRCHT ZA GIRARDIERE AHUILLE		0,00	0,00	2 904,84	0,00	0,00	0,00	0,00
		DEPENSE	605	5026	BRCHT P.TERTIAIRE I 2 E TR		0,00	0,00	3 499,38	0,00	0,00	0,00	0,00
		DEPENSE	605	4977	BORNAGE ET BRANCHEMENT LAVAL BOZEES		0,00	0,00	7 266,05	0,00	0,00	0,00	0,00
		DEPENSE	605	4952	ZA BEAUSOLEIL LOUVERNE BRANCHEMENT		0,00	0,00	1 987,91	0,00	0,00	0,00	0,00
		DEPENSE	605	6085	BRCHT ZONE AUTOROUTIERE LOUVERNE		0,00	0,00	2 203,39	0,00	0,00	0,00	0,00
		DEPENSE	605	15527	BRANCHEMENTS ZA GRANDS PRES		0,00	0,00	13 325,03	0,00	0,00	0,00	0,00
		DEPENSE	605	15528	BORNGAGES ZA GRANDS PRES		0,00	0,00	555,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		DEPENSE	605	7119	TRAVAUX LA FONTERIE CHANGE		0,00	0,00	12 909,03	0,00	0,00	0,00	0,00
		DEPENSE	605	13507	BRANCHEMENTS ZA FONTERIE		0,00	0,00	5 299,02	0,00	0,00	0,00	0,00
		DEPENSE	605	9304	BRANCHEMENT ZONE DU CHATELIER ST BERTHEVIN		0,00	0,00	5 158,54	0,00	0,00	0,00	0,00
		DEPENSE	605	12467	BRANCHEMENTS MILLENIUM II		0,00	0,00	288,16	0,00	0,00	0,00	0,00
		DEPENSE	605	15523	BRANCHEMENTS ZA GAUFRIE		0,00	0,00	5 500,32	0,00	0,00	0,00	0,00
		DEPENSE	605	9260	TRAVAUX ZA EPRONNIERE III PARNE		0,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		DEPENSE	605	9261	TRAVAUX ZA AUTOROUTIERE III		0,00	0,00	441,58	0,00	0,00	0,00	0,00
		DEPENSE	605	11392	TVX BONCHAMP LAVAL ZONE DES FALUERES		10 000,00	0,00	37 970,21	0,00	0,00	0,00	0,00
		DEPENSE	605	12426	TRAVAUX ZA MONTIGNE		0,00	0,00	7 980,58	0,00	0,00	0,00	0,00
		DEPENSE	6015	1375	ACHAT TERRAINS DIVERS ZONES		1 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	276 393,34	0,00
	011								109 789,04	0,00	276 393,34	0,00	
022	DEPENSE	022	15520	DEPENSES IMPREVUES		0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00	0,00	0,00	
022								0,00	0,00	250 000,00	0,00		
					REEL			109 789,04	0,00	526 393,34	526 393,34		
ORDRE	042	RECETTE	7133	13480	VALORISATION DES STOCKS ANNEE N		19 248 045,00	0,00	0,00	0,00	0,00	109 789,04	
	042							0,00	0,00	0,00	0,00	109 789,04	
					ORDRE				0,00	0,00	0,00	109 789,04	
									109 789,04	0,00	526 393,34	636 182,38	
										636 182,38	636 182,38		

INVESTISSEMENT

O/R	Chapitre	D/R	Nature	L.C.	LIGNE DE CREDIT	BP	Virement	REPORTS		DM 1		
								DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	
REEL	001	RECETTE	001	3755	EXCEDENT INVEST REPORTE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	577 120,71
	001							0,00	0,00	0,00	0,00	577 120,71
	16	RECETTE	1641	2849	EMPRUNTS		2 190 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-467 331,67
	16								0,00	0,00	0,00	-467 331,67
					REEL			0,00	0,00	0,00	109 789,04	
ORDRE	040	DEPENSE	3355	13479	VALORISATION STOCKS ANNEE N		19 248 045,00	0,00	0,00	0,00	109 789,04	0,00
	040							0,00	0,00	109 789,04	0,00	
					ORDRE				0,00	0,00	109 789,04	0,00
									0,00	0,00	109 789,04	109 789,04
										109 789,04	109 789,04	

BUDGET PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT

O/R	Chapitre	D/R	Nature	L.C.	LIGNE DE CREDIT	BP	Virement	REPORTS		DM 1	
								DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
	002	RECETTE	002	4825	EXCEDENT FONCT REPORTE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 014 966,55
	002							0,00	0,00	0,00	3 014 966,55
	011	DEPENSE	617	16165	DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE BATIMENTS AGGLO	0,00	0,00	11 051,04	0,00	0,00	0,00
		DEPENSE	617	19573	DIAGNOSTIC AQUABULLE	0,00	0,00	17 350,00	0,00	0,00	0,00
		DEPENSE	6227	17286	FRAIS D'ACTES ET CONTENTIEUX - AQUABULLE	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00
		DEPENSE	617	20728	ETUDE SEDENTARISATION GENS DU VOYAGE	0,00	0,00	17 473,56	0,00	0,00	0,00
		DEPENSE	617	20675	ETUDE ORGANISATIONNELLE THEATRE	0,00	0,00	6 359,70	0,00	0,00	0,00
		DEPENSE	6228	17162	BIBLIOTHECAIRE INTERCOMMUNALE	15 210,00	0,00	800,00	0,00	0,00	0,00
		DEPENSE	6132	21818	LOCATION GARAGE AUTRES IMMOS DIVERS CULTURE	0,00	0,00	0,00	0,00	1 400,00	0,00
		DEPENSE	6228	21819	PRESTATION GESTION AUTRES IMMOS DIVERS CULTU	0,00	0,00	0,00	0,00	1 470,00	0,00
		DEPENSE	6228	6821	HABITAT SUIV ANIMATIONS	45 000,00	0,00	34 556,42	0,00	0,00	0,00
		DEPENSE	6281	16167	COTISATION MISSION LOCALE	95 600,00	0,00	47 150,00	0,00	0,00	0,00
		DEPENSE	6156	7908	SIG - MAJ LICENCES ET DONNEES	6 000,00	0,00	418,60	0,00	0,00	0,00
		DEPENSE	6228	7921	SIG - PRESTATION DIVERSES	26 000,00	0,00	1 046,66	0,00	0,00	0,00
		DEPENSE	6228	20640	PLIE - PRESTATION D'ACCOMPAGNEMENT DES BENEF	200 000,00	0,00	47 097,00	0,00	0,00	0,00
		DEPENSE	617	20734	ETUDE OPTIMISATION FONCTION ACHATS	5 300,00	0,00	15 321,88	0,00	0,00	0,00
		DEPENSE	617	20735	ETUDE TRANSFERT DE COMPETENCES	0,00	-15 000,00	72 000,00	0,00	0,00	0,00
		DEPENSE	6227	536	FRAIS D'ACTES ET CONTENTIEUX	15 000,00	0,00	3 229,00	0,00	0,00	0,00
		DEPENSE	6231	18447	ANNONCES ET INSERTIONS MARCHES	27 000,00	0,00	3 934,24	0,00	0,00	0,00
		DEPENSE	6232	176	FETES ET CEREMONIES	20 000,00	0,00	55 629,98	0,00	0,00	0,00
	DEPENSE	6238	17267	COMMUNICATION INTERNE	15 000,00	0,00	1 515,94	0,00	0,00	0,00	
	011							344 934,02	0,00	2 870,00	0,00
	014	DEPENSE	739113	20764	REVERSEMENTS DE FISCALITE	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00	0,00
	014							0,00	0,00	40 000,00	0,00
	65	DEPENSE	6574	4810	APCP ESIEA FONCT. RECHERCHE 2010-2013	0,00	0,00	0,00	0,00	2 850,00	0,00
		DEPENSE	6574	7947	ESIEA - AIDE AU RECRUTEMENT	18 000,00	0,00	6 450,00	0,00	0,00	0,00
		DEPENSE	6574	9121	AP/CP ESIEA FONCTIONNEMENT 2010-2013	0,00	0,00	0,00	0,00	6 450,00	0,00
		DEPENSE	6574	20651	AP/CP ESIEA FONCTIONNEMENT 2013-2016	37 625,00	0,00	0,00	0,00	21 500,00	0,00
		DEPENSE	6574	20652	APCP ESIEA FONCT. RECHERCHE 2013-2016	55 900,00	0,00	0,00	0,00	8 600,00	0,00
		DEPENSE	6574	4779	CNAM SUBVENTION DE FONCT.	27 000,00	0,00	6 750,00	0,00	0,00	0,00
		DEPENSE	6574	17193	FONDS DE SOUTIEN R&D - RV ET HANDICAP	75 000,00	0,00	54 157,50	0,00	0,00	0,00
		DEPENSE	6574	15008	SUBV. OFFICE TOURISME - TRAIN TOURISTIQUE	4 600,00	0,00	0,00	0,00	17 000,00	0,00
		DEPENSE	657358	8132	SUBVENTION FONCT FOIRAIL	60 000,00	0,00	0,00	0,00	-20 000,00	0,00
		DEPENSE	6574	11566	MAYENNE INITIATIVE INNOVATION	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00
		DEPENSE	6574	11620	MAISON DE L'EMPLOI	25 500,00	0,00	10 500,00	0,00	0,00	0,00
		DEPENSE	6574	14921	CUCS ACTION INTERCOMMUNALE	20 000,00	0,00	3 800,00	0,00	0,00	0,00
		DEPENSE	6574	14922	SUBV FONCT - PLIE PARTICIP CAL	85 000,00	0,00	23 208,60	0,00	0,00	0,00
		DEPENSE	6574	11612	FIPEE - CREATION D'EMPLOIS	0,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00
		DEPENSE	6574	17210	FIPEE SOUTIEN R&D	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00
		DEPENSE	6574	18438	DIVERS SUBVENTION ENVIRONNEMENT	10 000,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00
		DEPENSE	6574	19619	APCP FIPEE 2012 SOUTIEN R&D	154 710,00	0,00	0,00	0,00	-7 083,00	0,00
		DEPENSE	6574	20643	FONDS SOUTIEN AUX ENTREPRISES D'INSERTION	40 000,00	0,00	22 000,00	0,00	0,00	0,00
		DEPENSE	6574	20645	APCP FIPEE 2013 - CREATION D'EMPLOIS	68 000,00	0,00	0,00	0,00	-12 000,00	0,00
		DEPENSE	6574	21749	APCP FIPEE 2014 - CREATION D'EMPLOIS	0,00	0,00	0,00	0,00	105 670,00	0,00
		DEPENSE	6521	17253	SUBVENTION BUDGET ANNEXE PDELM	172 000,00	0,00	0,00	0,00	-102 827,37	0,00
		DEPENSE	6541	3105	CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	0,00	0,00	0,00	0,00	106,57	0,00
		DEPENSE	6541	9251	CREANCES ADMISES EN NON VALEUR TVA = OUI	0,00	0,00	0,00	0,00	211,81	0,00
		DEPENSE	6542	20695	CREANCES ETEINTES	0,00	0,00	0,00	0,00	474,32	0,00
		DEPENSE	6553	166	CONTINGENT SDIS	2 964 000,00	0,00	0,00	0,00	-26 900,00	0,00
		DEPENSE	657364	10309	SUBVENTION D'EQUILIBRE - BUDGET TRANSPORT	4 717 575,00	0,00	0,00	0,00	-11 820,93	0,00
	DEPENSE	6574	16101	SUBVENTION AID'A DOM (MICRO-CRECHES)	20 000,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	
	DEPENSE	6574	20650	FONDS DE COOPERATION - AGGLO	16 000,00	0,00	8 000,00	0,00	0,00	0,00	
	DEPENSE	6574	20752	SUBVENTION BOUTIQUE DE GESTION	5 000,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	
	65							279 866,10	0,00	-17 768,60	0,00
	66	DEPENSE	66111	13	INTERETS D'EMPRUNTS	1 450 000,00	0,00	0,00	0,00	105 000,00	0,00
	66							0,00	0,00	105 000,00	0,00
	68	DEPENSE	6875	16141	DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES ET CHA	200 000,00	0,00	0,00	0,00	15 018,00	0,00
	68							0,00	0,00	15 018,00	0,00

REEL

73	RECETTE	73111	307	C.F.E.	10 200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-250 370,00	
	RECETTE	73111	18424	TAXE HABITATION	13 550 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	116 461,00	
	RECETTE	73111	18480	TFNB	57 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-862,00	
	RECETTE	73111	19539	TAXE ADDITIONNELLE S/ TFNB	167 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-7 077,00	
	RECETTE	73111	19580	SRU	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 248,00	
	RECETTE	73112	18426	COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE DES ENTREPR	9 269 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-998 042,00	
	RECETTE	73113	19598	TASCOM	1 557 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 914,00	
	RECETTE	73114	18521	IFER	353 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 650,00	
RECETTE	7323	18477	REVERSEMENT FNGIR RECU	264 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 398,00		
73							0,00	0,00	0,00	-1 048 680,00	
74	RECETTE	74718	9129	SUBVENTION ETAT SUIM ANIMATION	4 280,00	0,00	0,00	16 984,50	0,00	0,00	
	RECETTE	7473	17351	SUBVENTIONS DEPARTEMENT PLIE	34 000,00	0,00	0,00	6 800,00	0,00	0,00	
	RECETTE	7477	14925	SUBVENTIONS FSE PLIE	442 360,00	0,00	0,00	1 298 917,21	0,00	0,00	
	RECETTE	7478	18349	PARTICIP.CDC SALAIRE CHARGE MISSION	11 000,00	0,00	0,00	11 080,11	0,00	0,00	
	RECETTE	7478	18481	SUBVENTION ASSOC.GESTIONNAIRE PLIE	0,00	0,00	0,00	50 675,00	0,00	0,00	
	RECETTE	7472	17222	SUBV. REGION CTU CODEV	0,00	0,00	0,00	42 464,00	0,00	0,00	
	RECETTE	7472	19536	AGENDA 21 - SUBV. REGION	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	
	RECETTE	74124	423	DOTATION D'INTERCOMMUNALITE	4 344 000,00	-245 050,00	0,00	0,00	0,00	-65 554,00	
	RECETTE	748313	18523	DOTATION COMPENSATION REFORME TP	145 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 771,00	
	RECETTE	748314	18520	ALLOCATION COMPENSATRICES T.P.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	137 012,00	
	RECETTE	74833	981	ALLOCATION COMPENSATRICES CVAE CFE	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-138 835,00	
	RECETTE	74835	18432	COMPENSATIONS FISCALES TH	627 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-6 226,00	
74							0,00	1 441 920,82	0,00	-75 374,00	
78	RECETTE	7875	12849	REPRISES SUR PROVISIONS POUR RISQUES ET CHAF	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 718,00	
78							0,00	0,00	0,00	14 718,00	
				REEL			624 800,12	1 441 920,82	145 119,40	1 905 630,55	
ORDRE	023	DEPENSE	023	368	VMREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 151 820,00	0,00	0,00	0,00	2 621 981,85	0,00
	023						0,00	0,00	2 621 981,85	0,00	
	042	RECETTE	777	5350	QUOTE-PART DES SUBVENTIONS VIREES AU RESULTA	294 910,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 670,00
	RECETTE	7811	19571	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	680,00
	042						0,00	0,00	0,00	0,00	44 350,00
					ORDRE			0,00	0,00	2 621 981,85	44 350,00
							624 800,12	1 441 920,82	2 767 101,25	1 949 980,55	
									3 391 901,37	3 391 901,37	

INVESTISSEMENT

O/R	Chapitre	D/R	Nature	L.C.	LIGNE DE CREDIT	BP	Virement	REPORTS		DM 1	
								DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
	001	DEPENSE	001	4824	DEFICIT ANTERIEUR REPORTE	0,00	0,00	0,00	0,00	3 119 668,85	0,00
	001							0,00	0,00	3 119 668,85	0,00
	024	RECETTE	024	21812	VENTE DE RESINEUX	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00
	024							0,00	50 000,00	0,00	0,00
10	RECETTE	10222	366	FCTVA	890 000,00	0,00	0,00	0,00	131 057,00	0,00	43 670,00
RECETTE	1068	4826	EXCEDENT DE FONCT. CAPITALISE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 871 331,15
10								0,00	131 057,00	0,00	3 915 001,15
13	RECETTE	1322	20671	SUBV.REGION CREFJS	0,00	0,00	0,00	0,00	38 625,40	0,00	0,00
	RECETTE	1323	10391	SUBV.D'EQUIPEMENT DEPARTEMETN CREFSJ	0,00	0,00	0,00	0,00	76 470,00	0,00	0,00
	RECETTE	1312	11526	ESTACA REGION SUBV EQUIPT RECHERCHE 2011-201	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	89 446,00
	RECETTE	1312	13864	APCP ESTACA REGION SUBV EQUIPT PEDAGOGIE 201	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	690,00
	RECETTE	1313	11527	ESTACA CG 53 SUBV EQUIPT RECHERCHE 2011-2014	19 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49 196,00
	RECETTE	1313	13865	ESTACA CG 53 SUBV EQUIPT PEDAGOGIE 2011-2014	6 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 137,00
	RECETTE	1322	17246	SUBV CTU ETUDE REHABIL. STADE LE BASSER	0,00	0,00	0,00	0,00	7 632,00	0,00	0,00
	RECETTE	1328	16129	SUBV.FAFA TERRAIN FOOT SYNTHETIQUE OUEST	0,00	0,00	0,00	0,00	12 500,00	0,00	0,00
	RECETTE	1323	18373	SUBV. DEPT TERRAIN SYNTHETIQUE EST	0,00	0,00	0,00	0,00	23 100,00	0,00	0,00
	RECETTE	1312	17247	SUBV CTU ETUDE FAISABILITE AMENAGT BERGES	0,00	0,00	0,00	0,00	18 100,00	0,00	0,00
	RECETTE	1312	19541	STRUCTURE FLOTTANTE SUBV.REGION	0,00	0,00	0,00	0,00	6 578,86	0,00	0,00
	RECETTE	1311	12783	DELEGATION AIDE A LA PIERRE 2006-2010	0,00	0,00	0,00	0,00	2 549,00	0,00	0,00
	RECETTE	1312	17220	SUBV. REGION CTU PISTE CYCLABLE	0,00	0,00	0,00	0,00	221 900,00	0,00	0,00
	RECETTE	1321	15019	SUBV. FEDER PISTES CYCLABLES	0,00	0,00	0,00	0,00	54 221,38	0,00	0,00
	RECETTE	1322	10392	SUBVENTION REGION CENTRE HEBERGT LOISIRS	0,00	0,00	0,00	0,00	15 419,60	0,00	0,00
	RECETTE	1312	18356	GEOPAL SUBVENTION REGION	0,00	0,00	0,00	0,00	12 300,00	0,00	0,00
RECETTE	1328	21821	HOTEL COMMUNAUTAIRE CEE - CERTIF.ECONOMIES E	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 970,00	
RECETTE	1312	17249	SUBV CTU ETUDE PGD	0,00	0,00	0,00	0,00	165 000,00	0,00	0,00	
13								0,00	654 396,24	0,00	148 439,00
16	DEPENSE	1641	1177	RBT EMPRUNTS CAPITAL	2 150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	67 000,00	0,00
RECETTE	1641	391	EMPRUNTS EN EUROS	9 800 725,00	0,00	0,00	0,00	2 000 000,00	0,00	2 033 532,72	
16								0,00	2 000 000,00	67 000,00	2 033 532,72

	DEPENSE	2041582	19518	SUBV.EQUIPT SYNDICAT PDELM	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	2 861 686,57	0,00
	DEPENSE	2041412	19655	PARTICIP. RD57 CENTRE VILLE ST BERTHEVIN	0,00	0,00	143 305,08	0,00	0,00	0,00
	DEPENSE	2041412	11648	PARTICIPATION GIRATOIRES VERSEE AUX COMMUNES	0,00	0,00	24 400,75	0,00	0,00	0,00
	DEPENSE	20422	18513	CPA PRU HOTEL TECHNOLOGIQUE SUBV.EQUIPT	0,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00
	DEPENSE	20422	21826	CPA SUBVENTION LMAST MELAINE	0,00	0,00	0,00	0,00	133 700,00	0,00
	DEPENSE	20421	20654	APCP 2013-2016 ESIEA SUBV. INVESTISSEMENT	41 710,00	0,00	0,00	0,00	20 425,00	0,00
	DEPENSE	20421	11514	APCP-ESTACA SUBV. EQUIPT RECHERCHE 2011-2014	70 000,00	0,00	0,00	0,00	178 892,00	0,00
	DEPENSE	20421	13866	APCP-ESTACA SUBV. EQUIPEMENT PEDAGOGIE 2011-	16 000,00	0,00	0,00	0,00	2 757,00	0,00
	DEPENSE	20421	13867	CERPEM SUBVENTION EQUIPEMENT	0,00	0,00	7 374,85	0,00	0,00	0,00
	DEPENSE	204112	18364	SUBV CROUS R.U. DE L'AUBEPIN	0,00	0,00	97 500,00	0,00	0,00	0,00
	DEPENSE	204111	11522	IUT 4è DPT INFORMATIQUE EQUIPEMENT	0,00	0,00	61 002,79	0,00	0,00	0,00
	DEPENSE	204122	11525	4ème DPT IUT SUBV CONSTRUCTION	0,00	0,00	379 902,00	0,00	0,00	0,00
	DEPENSE	204111	11523	IUT MATERIEL ENSEIGNEMENT	30 920,00	0,00	3 891,18	0,00	0,00	0,00
	DEPENSE	20421	18360	FONDS DE SOUTIEN R&D - RV ET HANDICAP	25 000,00	0,00	8 465,00	0,00	0,00	0,00
	DEPENSE	20421	17213	SUBV. INVEST POC POK	0,00	0,00	80 000,00	0,00	0,00	0,00
	DEPENSE	20421	11570	SUBV. EQUIPT OFFICE DU TOURISME	66 800,00	0,00	34 300,00	0,00	0,00	0,00
	DEPENSE	20422	19626	APCP 2012-14 FONDS D'AIDE HEBERG T OURISTIQUE	150 000,00	0,00	0,00	0,00	310 000,00	0,00
	DEPENSE	20422	11506	AMELIORATION HABITAT PARC PRIVE	0,00	0,00	3 400,00	0,00	0,00	0,00
	DEPENSE	20422	11512	BONIFICATION QUALITE LOGTS BALLEURS SOCIAUX F	0,00	0,00	375 000,00	0,00	0,00	0,00
	DEPENSE	20422	14885	PRU DES POMMERAIES	0,00	0,00	66 373,40	0,00	0,00	0,00
	DEPENSE	20422	17208	CREDITS DELEGUES REGION 2010 (ORRET)	0,00	0,00	3 900,00	0,00	0,00	0,00
	DEPENSE	20422	17279	AIDE A LA PIERRE 2006-2010 (ORG.PRIVES)	0,00	0,00	98 650,00	0,00	0,00	0,00
	DEPENSE	20422	19658	SUBVENTION EMMAUS	0,00	0,00	22 276,10	0,00	0,00	0,00
	DEPENSE	204182	11521	SUBVENTION EQUIPEMENT AERODROME	40 000,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00
	DEPENSE	2041411	18494	PEM - ETUDE PRELIMINAIRE VILLE LAVAL	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00
	DEPENSE	2041642	19578	PEM - ETUDE PRELIMINAIRE SNCF RFF	0,00	0,00	1 062,50	0,00	0,00	0,00
	DEPENSE	20422	11555	FONDS AIDE AGRICULTURE PERIURBAINE	15 000,00	0,00	11 278,62	0,00	0,00	0,00
	DEPENSE	20422	21797	AGENDA 21 FONDS D'AIDE OPERATIONS INVEST	30 000,00	0,00	0,00	0,00	-3 000,00	0,00
	DEPENSE	20421	16170	FIPEE - EQUIPEMENT	0,00	0,00	49 476,62	0,00	0,00	0,00
	DEPENSE	20421	19621	APCP FIPEE 2012 - EQUIPEMENT	295 000,00	0,00	0,00	0,00	10 933,00	0,00
	DEPENSE	20421	20648	APCP FIPEE 2013 - EQUIPEMENT	148 800,00	0,00	0,00	0,00	2 980,00	0,00
	DEPENSE	20421	21752	APCP FIPEE 2014 - EQUIPEMENT	250 000,00	0,00	0,00	0,00	304 720,00	0,00
	DEPENSE	20422	21751	APCP FIPEE 2014 - FONCIER IMMOBILIER	50 000,00	0,00	0,00	0,00	-8 000,00	0,00
	DEPENSE	2041412	17255	FONDS CONCOURS AUX COMMUNES	0,00	0,00	56 556,25	0,00	0,00	0,00
204							1 678 115,14	0,00	4 015 093,57	0,00
	DEPENSE	2031	18351	ETUDES DIVERSES	20 000,00	0,00	3 652,58	0,00	0,00	0,00
	DEPENSE	2031	19515	ETUDE VOIES DE CONTOURNEMENT	0,00	0,00	67 669,68	0,00	0,00	0,00
	DEPENSE	2031	18468	API/CP - ETUDE AMENAGT DES BERGES	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00
	DEPENSE	2031	7965	CIRCUIT DE RANDONNEE FRAIS D'ETUDES	0,00	0,00	1 600,00	0,00	0,00	0,00
	DEPENSE	202	17288	INTEGRATION DONNEES INFORMATIQUES	0,00	0,00	61 511,30	0,00	0,00	0,00
	DEPENSE	2031	16119	FRAIS D'ETUDES SIG	20 000,00	0,00	20 999,94	0,00	0,00	0,00
	DEPENSE	2031	20638	AGENDA 21 - ELABORATION PLAN CLIMAT ENERGIE TE	0,00	0,00	32 022,90	0,00	0,00	0,00
	DEPENSE	2031	16120	ETUDES PGD (PLAN GLOBAL DEPLACEMENT)	145 000,00	0,00	132 135,58	0,00	0,00	0,00
	DEPENSE	2051	535	LOGICIELS	27 000,00	0,00	15 363,63	0,00	0,00	0,00
20							334 955,61	0,00	15 000,00	0,00
	DEPENSE	2111	16158	ACQUISITION TERRAIN VOIRIE FORCE	0,00	0,00	4 700,00	0,00	0,00	0,00
	DEPENSE	2183	20767	CREJFS - MATERIEL INFORMATIQUE	0,00	0,00	1 399,32	0,00	0,00	0,00
	DEPENSE	2184	16164	CREJFS - MOBILIER	20 000,00	0,00	18 250,21	0,00	0,00	0,00
	DEPENSE	2138	20738	ACQUISITIONS - GOLF LAVAL CHANGE	0,00	-10 000,00	460 000,00	0,00	0,00	0,00
	DEPENSE	2188	5308	AUTRES IMMO.CORPORELLES PISCINE ST NICOLAS	38 500,00	0,00	41 727,97	0,00	0,00	0,00
	DEPENSE	2183	18500	THEATRE MATERIEL INFORMATIQUE	0,00	0,00	239,00	0,00	0,00	0,00
	DEPENSE	2184	16113	MOBILIER CIN	3 000,00	0,00	59,95	0,00	0,00	0,00
	DEPENSE	2188	20656	AUTRES IMMOS DIVERS CULTURE	0,00	0,00	76 544,00	0,00	14 690,00	0,00
	DEPENSE	2111	9176	PISTES CYCLABLES ACHAT TERRAINS	0,00	0,00	8 500,00	0,00	0,00	0,00
	DEPENSE	2111	17163	BD DES LOGES ACHAT DE TERRAINS	3 000,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00
	DEPENSE	2188	6626	AUTRES IMMOS ESPACES VERTS	15 000,00	-816,00	4 670,21	0,00	0,00	0,00
	DEPENSE	2184	20754	API/CP - HOTEL COMMUNAUTAIRE 42EME MOBILIER	0,00	0,00	0,00	0,00	2 030,00	0,00
	DEPENSE	2188	21809	MATERIEL VISIO CONFERENCE HOTEL COMMUNAUTAI	0,00	0,00	0,00	0,00	71 000,00	0,00
	DEPENSE	2182	338	VEHICULE ADMIN.GENERALE	15 000,00	-9 131,00	0,00	0,00	18 000,00	0,00
	DEPENSE	2183	21793	EVOLUTION DE L'INFRASTRUCTURE DU SYSTEME D'IN	115 000,00	0,00	0,00	0,00	13 775,00	0,00
	DEPENSE	2188	24	AUTRES MATERIELS	2 000,00	0,00	399,00	0,00	0,00	0,00
21							626 489,66	0,00	119 495,00	0,00

	DEPENSE	2315	13881	ZONE DES TOUCHES VOIE FERREE	0,00	0,00	34 645,73	0,00	0,00	0,00
	DEPENSE	2315	18354	AVENUE DES FRANCAIS LIBRES	0,00	0,00	217,18	0,00	0,00	0,00
	DEPENSE	2315	20655	LAVAL VOIRIE ZADES ALIGNES	0,00	0,00	115 148,67	0,00	0,00	0,00
	DEPENSE	2317	9336	ST BERTHEVIN - PETITS TRVX NEUFS DE VOIRIE	0,00	0,00	1 143,14	0,00	0,00	0,00
	DEPENSE	2315	2137	SIGNALTIQUE DES ZA	0,00	0,00	18 845,88	0,00	0,00	0,00
	DEPENSE	2317	20753	VOIRIES DIVERSES PROGRAMME 2013	0,00	0,00	343 392,03	0,00	0,00	0,00
	DEPENSE	2313	377	TRAVAUX CREFJS LAVAL	211 000,00	75 600,00	155 542,92	0,00	0,00	0,00
	DEPENSE	2317	18368	APCP - RENOVATION CFA BATIMENT BD VOLNEY	965 000,00	0,00	0,00	0,00	385 000,00	0,00
	DEPENSE	2317	5407	TRAVAUX CFA BD CHANZY	30 000,00	0,00	11 481,48	0,00	0,00	0,00
	DEPENSE	2313	20657	TRAVAUX DEMOLITION LA JAUNAE	0,00	0,00	53 576,02	0,00	0,00	0,00
	DEPENSE	2315	20688	VIABILISATION PARCELLE AV. FRANCAIS LIBRES	0,00	0,00	888,16	0,00	0,00	0,00
	DEPENSE	2313	17344	TRAVAUX PELOUSE STADE LE BASSER	0,00	0,00	30 800,00	0,00	0,00	0,00
	DEPENSE	2317	17343	TRAVAUX STADE LE BASSER	200 000,00	0,00	25 822,79	0,00	0,00	0,00
	DEPENSE	2317	18463	TRAVAUX VOIRIE STADE LE BASSER	0,00	0,00	36 938,80	0,00	0,00	0,00
	DEPENSE	2317	13853	PISCINE ST NICOLAS - TRAVAUX	32 000,00	0,00	17 361,22	0,00	0,00	0,00
	DEPENSE	2317	5378	TRAVAUX STADE ATHLETISME	50 000,00	0,00	72 564,97	0,00	0,00	0,00
23	DEPENSE	2313	13885	TERRAIN DE FOOT SYNTHETIQUE GANDONNIERES	0,00	0,00	8 183,63	0,00	0,00	0,00
	DEPENSE	2317	17167	THEATRE TRAVAUX	0,00	0,00	4 227,87	0,00	0,00	0,00
	DEPENSE	2317	11499	TRAVAUX CCSTI	57 000,00	0,00	12 677,60	0,00	0,00	0,00
	DEPENSE	2317	20696	TRAVAUX HALTE FLUVIALE LAVAL tva RESTAURANT	5 000,00	0,00	7 029,00	0,00	0,00	0,00
	DEPENSE	2315	6633	AMENAGEMENT HALTE FLUVIALE ST JEAN	4 000,00	0,00	2 999,97	0,00	0,00	0,00
	DEPENSE	2317	18393	AP/CP - CAMPING ST BERTHEVIN	385 000,00	0,00	0,00	0,00	248 000,00	0,00
	DEPENSE	2315	20768	TRAVAUX PONTONS CLUB NAUTIQUE	0,00	0,00	13 173,94	0,00	0,00	0,00
	DEPENSE	2313	18469	AP/CP - STRUCTURE FLOTTANTE	0,00	0,00	0,00	0,00	26 715,00	0,00
	DEPENSE	2313	20748	STRUCTURE FLOTTANTE REVERST TVA	0,00	0,00	15 140,00	0,00	0,00	0,00
	DEPENSE	2317	18374	TRAVAUX THERMES ENTRAMMES	0,00	0,00	2 991,27	0,00	0,00	0,00
	DEPENSE	2317	7995	TRAVAUX FORESTIERS BOIS DE L'HUISSERIE	10 000,00	0,00	27 880,00	0,00	0,00	0,00
	DEPENSE	2315	16106	AMENAGEMENT DIVERS ESPACES VERTS	10 000,00	0,00	358,80	0,00	0,00	0,00
	DEPENSE	2313	18392	AP/CP - HOTEL COMMUNAUTAIRE 42EME	304 000,00	0,00	0,00	0,00	-73 030,00	0,00
	DEPENSE	238	20740	SPLA - CONVENTION DE MANDAT TTC	0,00	-100 000,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00
	DEPENSE	238	16192	AVANCES FORFAITAIRE MARCHES	0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00	0,00
	RECETTE	238	16193	AVANCES FORFAITAIRE MARCHES	0,00	0,00	0,00	165 475,94	0,00	80 000,00
23							1 113 031,07	165 475,94	666 685,00	80 000,00
				REEL			3 752 591,48	3 000 929,18	8 002 942,42	6 176 972,87
ORDRE	021	RECETTE	021	367	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 151 820,00	0,00	0,00	0,00	2 621 981,85
	021						0,00	0,00	0,00	2 621 981,85
	040	DEPENSE	28183	21823	AMORTISS. MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	0,00	0,00	0,00	0,00	680,00
		DEPENSE	13911	15063	SUB EQU TRANFEREES ETAT	95 340,00	0,00	0,00	0,00	43 670,00
	040						0,00	0,00	44 350,00	0,00
					ORDRE		0,00	0,00	44 350,00	2 621 981,85
							3 752 591,48	3 000 929,18	8 047 292,42	8 798 954,72
									11 799 883,90	11 799 883,90

- **CC09 Actualisation des autorisations de programme / crédits de paiement (APCP)**

Alain BOISBOUVIER, Vice-Président, donne lecture du rapport suivant :

I - Présentation de la décision

Douze projets nécessitent une mise à jour de crédits dans le cadre de la décision modificative n°1/2014 et du tableau des APCP :

- ↳ pour l'étude d'aménagement des berges de la Mayenne, aucun crédit de paiement n'avait été prévu au budget primitif,
- ↳ le projet de structure flottante est soldé par le paiement de la maîtrise d'œuvre et l'AP peut être clôturée,
- ↳ le déroulement des travaux du CFA Bd Volney nécessite un nouvel étalement des crédits de paiements,

↳ pour l'ESIEA et l'ESTACA, les modifications consistent à réinscrire les crédits d'investissement des années 2012 et 2013 non réalisés,
 ↳ l'AP du Camping de Coupeau a été trop réduite au BP 2014 et les travaux sont en cours de finition,
 ↳ pour le Fonds d'Aide à l'Hébergement Touristique il y a besoin de crédits pour le paiement de dossiers attribués les années passées,
 ↳ pour les FIPEE 2012 et 2013, il y a lieu de réinscrire les crédits pour les dossiers non-réalisés et reportés, et le FIPEE 2014 doit être ajusté en fonction des dossiers EON et Corneille essentiellement,
 ↳ l'AP BUS a besoin de crédit pour une commande 2013, dont le paiement a été reporté sur 2014.

Pour ces opérations seuls le montant des CP (crédits de paiements) sont modifiés et le montant global des AP reste identique sauf pour le Camping de Coupeau.

II - Impact budgétaire et financier

Budget principal :

- Étude d'aménagement des berges :	+ 15 000€
- Structure flottante :	+ 26 715€
- CFA Bd Volney :	+385 000€
- ESIEA 2010-2013 :	+ 9 300€
- ESIEA 2013-2016 :	+ 50 525 €
- ESTACA 2011-2014 :	+ 180 650€
- Camping de Coupeau :	AP + 15 000€ CP + 248 000€
- FAHT :	+ 310 000€
- FIPEE 2012- 2013-2014 :	+ 397 220€
- BUS :	+ 302 000€

Les autres opérations restent inchangées.

Ceci exposé,

IL VOUS EST PROPOSÉ D'ADOPTER LA DÉLIBÉRATION SUIVANTE :

N°032/2014

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2014

Objet : ACTUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CREDIT DE PAIEMENT (APCP)

Rapporteur : Alain BOISBOUVIER, Vice-Président

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L5211-1,

Vu l'instruction codificatrice M14,

Considérant la nécessité d'actualiser les Autorisations de Programme et les Crédits de Paiements dans le cadre de la DM1-2014,

Après avis favorable de la commission Services Supports et du Bureau Communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1

Les Autorisations de Programme et Crédits de Paiement concernés, sont votés selon les montants figurant dans le tableau joint en annexe.

Article 2

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Autorisation de Programme	version	Budget	Montant AP	HT/ITC	Montant réalisé au 31/12/2013	CP 2014	CP 2015	CP 2016	CP 2017	Reste à Répartir
2010 - Hôtel Communautaire 42ème	V6-2014	Principal	2 380 000	TTC	1 868 172	304 000				207 828
2010 - Hôtel Communautaire 42ème	V5-2013	Principal	2 380 000	TTC	66 143	143 000				
2010 - Hôtel Communautaire 42ème	V4-2013	Principal	2 380 000	TTC	66 143					
2010 - Hôtel Communautaire 42ème	V3-2012	Principal	2 002 000	TTC	1 528	840 472				
2011 - Hôtel Communautaire 42ème	V2-2012	Principal	2 002 000	TTC	1 528					
2011 - Hôtel Communautaire 42ème	V1-2011	Principal	4 186 000	TTC	0					
2009 - Boulevard des Loges St Berthevin	V7-2014	Principal	2 600 000	TTC	2 534 165	5 000				60 835
2009 - Boulevard des Loges St Berthevin	V6-2013	Principal	2 600 000	TTC	1 124 294					
2009 - Boulevard des Loges St Berthevin	V5-2012	Principal	2 600 000	TTC	27 383					
2009 - Boulevard des Loges St Berthevin	V4-2012	Principal	2 600 000	TTC	27 383					
2009 - Boulevard des Loges St Berthevin	V3-2011	Principal	2 600 000	TTC	13 337					
2009 - Boulevard des Loges St Berthevin	V2-2011	Principal	2 600 000	TTC	13 337					
2009 - Boulevard des Loges St Berthevin	V1-2009	Principal	1 675 000							
2009 - Boulevard des Loges St Berthevin	V0-2009	Principal	1 500 000							
2009 - Pistes Cyclables	V7-2014	Principal	1 430 700	TTC	503 279	90 000				837 421
2009 - Pistes Cyclables	V6-2013	Principal	1 430 700	TTC	119 691					
2009 - Pistes Cyclables	V5-2013	Principal	1 430 700	TTC	1 612					
2009 - Pistes Cyclables	V4-2012	Principal	1 430 700	TTC	1 612					
2009 - Pistes Cyclables	V3-2011	Principal	1 370 000	TTC		300 000				
2009 - Pistes Cyclables	V2-2010	Principal	500 000	TTC						
2009 - Pistes Cyclables	V1-2009	Principal	500 000							
2009 - Pistes Cyclables	V0-2009	Principal	500 000							
2007 - Réseaux Très Haut Débit	V8-2014	Principal	10 100 000	TTC	7 942 118	1 960 000				197 882
2007 - Réseaux Très Haut Débit	V7-2013	Principal	10 100 000	TTC	6 472 118	2 157 882				
2007 - Réseaux Très Haut Débit	V6-2012	Principal	10 100 000	TTC	6 472 118	197 882				
2007 - Réseaux Très Haut Débit	V5-2011	Principal	10 100 000	TTC	3 042 118					
2007 - Réseaux Très Haut Débit	V5-2011	Principal	10 100 000	TTC	3 042 118					
2007 - Réseaux Très Haut Débit	V5-2011	Principal	10 100 000	TTC	35 740					
2007 - Réseaux Très Haut Débit	V4-2011	Principal	10 100 000	TTC	35 740					
2007 - Réseaux Très Haut Débit	V3-2011	Principal	10 100 000	TTC						
2007 - Réseaux Très Haut Débit	V2-2010	Principal	10 100 000	TTC						
2007 - Réseaux Très Haut Débit	V1-2009	Principal	11 206 520							
2007 - Réseaux Très Haut Débit	V0-2007	Principal	11 206 520							
2011 - Etude Aménagement des Berges	V6-2014	Principal	300 000	TTC	195 572	15 000				89 428
2011 - Etude Aménagement des Berges	V5-2014	Principal	300 000	TTC	195 572	0				104 428
2011 - Etude Aménagement des Berges	V4-2013	Principal	300 000	TTC	177 665					
2011 - Etude Aménagement des Berges	V3-2012	Principal	300 000	TTC	177 665					
2011 - Etude Aménagement des Berges	V2-2011	Principal	1 554 800	TTC	0					
2011 - Structure Flottante	V4-2014	Principal	2 000 000	HT	93 419	26 715				1 879 886
2011 - Structure Flottante	V3-2012	Principal	2 000 000	HT	93 419	0				1 906 581
2011 - Structure Flottante	V2-2011	Principal	1 000 000	HT	0					
2010 - Aménagement des Berges et structures flottantes	V1-2011	Principal	2 554 800	TTC	0					
2010 - Aménagement des Berges et structures flottantes	V0-2010	Principal	1 554 800	TTC						
2011 - Rénovation CFA	V5-2014	Principal	1 800 000	TTC	186 625	1 350 000	260 000			3 375
2011 - Rénovation CFA	V4-2014	Principal	1 800 000	TTC	10 779	965 000	835 000			-10 779
2011 - Rénovation CFA	V3-2013	Principal	1 500 000	TTC	4 832	1 065 168				
2011 - Rénovation CFA	V2-2013	Principal	1 500 000	TTC	4 832	665 168				
2011 - Rénovation CFA	V1-2012	Principal	600 000	TTC	521					
2011 - Rénovation CFA	V0-2011	Principal	600 000	TTC						
2011 - ESIEA (2010-2013)	V10-2014	Principal	439 967	TTC	422 555	9 300				8 112
2011 - ESIEA (2010-2013)	V9-2013	Principal	439 967	TTC	402 130	0				37 837
2011 - ESIEA	V8-2012	Principal	439 967	TTC	376 863					
2011 - ESIEA	V7-2012	Principal	439 967	TTC	180 462					
2011 - ESIEA	V6-2011	Principal	445 677	TTC						
2011 - ESIEA	V5-2011	Principal	391 927	TTC						
2011 - ESIEA	V1-2011	Principal	312 825	TTC						
2011 - ESTACA (2011-2014)	V5-2014	Principal	1 974 878	TTC	1 618 828	331 650				24 400
2011 - ESTACA (2011-2014)	V4-2013	Principal	1 974 878	TTC	1 501 203	151 000				322 675
2011 - ESTACA	V3-2012	Principal	1 974 878	TTC	1 330 033	151 000				
2011 - ESTACA	V2-2012	Principal	1 974 878	TTC	1 004 877	238 000				
2011 - ESTACA	V1-2011	Principal	2 123 567	TTC		187 830				
2011 - ESTACA	V0-2011	Principal	1 428 980	TTC		187 830				
2010 - Camping St Berthevin	V5-2014	Principal	695 000	TTC	20 361	633 000				41 639
2010 - Camping St Berthevin	V4-2014	Principal	680 000	TTC	20 361	385 000				274 639
2010 - Camping St Berthevin	V3-2012	Principal	910 000	TTC	1 864					
2010 - Camping St Berthevin	V2-2012	Principal	910 000	TTC	1 864					
2010 - Camping St Berthevin	V1-2012	Principal	910 000	TTC	0					
2010 - Camping St Berthevin	V0-2011	Principal	910 000	TTC						
2011 - PLH global	V6-2014	Principal	17 002 792	TTC	4 355 121	2 032 700	2 200 000	2 200 000	2 200 000	4 014 971
2011 - PLH global	V5-2013	Principal	17 002 792	TTC	2 530 951	2 580 000	2 580 000	5 963 380		
2011 - PLH global	V4-2013	Principal	17 002 792	TTC	2 530 951	2 580 000	2 580 000	5 963 380		
2011 - PLH global	V3-2013	Principal	17 002 792	TTC	2 530 951	2 580 000	2 580 000	5 963 380		
2011 - PLH global	V2-2012	Principal	17 002 792	TTC	884 514	2 580 000	2 580 000	5 963 380		
2011 - PLH global	V1-2012	Principal	17 002 792	TTC	884 514	2 580 000	2 580 000	6 068 400		
2011 - PLH global	V1-2012	Principal	16 353 500	TTC	884 514	2 580 000	2 580 000	6 068 400		
2011 - PLH global	V0-2011	Principal	16 353 500	TTC		2 580 000	2 580 000	2 580 000		
2011 - Habitat Crédits délégués Etat Aides à la Pierre 2011	V4-2014	Principal	400 000	TTC	123 574	121 700	136 463			18 263
2011 - Habitat Crédits délégués Etat Aides à la Pierre 2011	V3-2013	Principal	400 000	TTC	0					
2011 - Habitat Crédits délégués Etat Aides à la Pierre 2011	V2-2013	Principal	400 000	TTC	0					
2011 - Habitat Crédits délégués Etat Aides à la Pierre 2011	V1-2012	Principal	400 000	TTC	0					
2011 - Habitat Crédits délégués Etat Aides à la Pierre	V0-2011	Principal	400 000	TTC						
2011 - Habitat Crédits délégués Région ORRET	V4-2014	Principal	1 085 298	TTC	694 210	370 000	165 000			-143 912
2011 - Habitat Crédits délégués Région ORRET	V3-2013	Principal	1 085 298	TTC	311 811					
2011 - Habitat Crédits délégués Région ORRET	V2-2012	Principal	1 085 298	TTC	17 441					
2011 - Habitat Crédits délégués Région ORRET	V1-2012	Principal	500 000	TTC	17 441					
2011 - Habitat Crédits délégués Région ORRET	V0-2011	Principal	500 000	TTC						

2012 - Centre d'Hébergement et Loisirs	V3-2014	Principal	817 400	HT	49 181	100 000				668 219
2012 - Centre d'Hébergement et Loisirs	V2-2013	Principal	817 400	HT	8 775					
2012 - Centre d'Hébergement et Loisirs	V1-2013	Principal	817 400	HT	8 775					
2012 - Centre d'Hébergement et Loisirs	V0-2012	Principal	562 500	HT						
2012 - CRSD - Viabilisation primaire quartier FERRIE	V1-2014	Principal	925 000	TTC	150 000	300 000	300 000	175 000		0
2012 - CRSD - Viabilisation primaire quartier FERRIE	V0-2012	Principal	925 000	TTC	150 000	325 000	150 000			
2012 - Fonds de concours 2012-2016	V3-2014	Principal	2 750 000	TTC	924 176	580 000	550 000	550 000		145 824
2012 - Fonds de concours 2012-2016	V2-2013	Principal	2 750 000	TTC	206 996	550 000	550 000	550 000		
2012 - Fonds de concours 2012-2016	V1-2012	Principal	2 750 000	TTC	206 996	550 000	550 000	550 000		
2012 - Fonds de concours 2012-2016	V0-2012	Principal	2 750 000	TTC		550 000	550 000	550 000		
2012 - Virgule de Sablé	V2-2014	Principal	1 825 150	TTC	638 736	358 000	817 075			11 335
2012 - Virgule de Sablé	V1-2012	Principal	1 825 150	TTC	430 075	366 000	817 075			
2012 - Virgule de Sablé	V0-2012	Principal	1 825 150	TTC		212 000	367 500	821 000		
2012 - Fonds de concours Maisons de santé 2012-2014	V0-2012	Principal	533 575	TTC	171 506	0				362 069
2012 - FIPEE - 2012	V3-2014	Principal	1 725 000	TTC	874 030	547 560	93 000	6 000		204 410
2012 - FIPEE - 2012	V2-2014	Principal	1 725 000	TTC	619 957	543 710	93 000	6 000		462 333
2012 - FIPEE - 2012	V1-2012	Principal	1 725 000	TTC	391 500	374 800	50 200	16 000		
2012 - FIPEE -2012	V0-2012	Principal	1 725 000	TTC		374 800	50 200	16 000		
2012 - Habitat Crédits délégués Etat Aides à la Pierre 2012-2017	V02-2014	Principal	1 056 000	TTC	90 300	144 100	150 000	150 000	150 000	371 600
2012 - Habitat Crédits délégués Etat Aides à la Pierre 2012-2017	V1-2012	Principal	1 056 000	TTC	0					
2012 - Habitat Crédits délégués Etat Aides à la Pierre 2012-2017	V0-2012	Principal	1 056 000	TTC	0					
2012 - Fonds d'Aide à l'Hébergement Touristique 2012-2014	V3-2014	Principal	900 000	TTC	254 400	460 000				185 600
2012 - Fonds d'Aide à l'Hébergement Touristique 2012-2014	V2-2014	Principal	900 000	TTC	243 900	150 000				506 100
2012 - Fonds d'Aide à l'Hébergement Touristique 2012-2014	V1-2013	Principal	900 000	TTC	140 000	150 000				
2012 - Fonds d'Aide à l'Hébergement Touristique 2012-2014	V0-2012	Principal	900 000	TTC	140 000	150 000				
2012 - Terrain synthétique de Bonchamp	V2-2014	Principal	1 419 820	TTC	45 924	1 375 000				-1 104
2012 - Terrain synthétique de Bonchamp	V1-2013	Principal	1 419 820	TTC	705	677 580				
2012 - Terrain synthétique de Bonchamp	V0-2012	Principal	1 419 820	TTC	705	677 580				
2013 - ESIEA 2013-2016	V2-2014	Principal	363 780	TTC	0	185 760	122 335	55 685		0
2013 - ESIEA 2013-2016	V1-2014	Principal	363 780	TTC	0	135 235	122 335	55 685		50 525
2013 - ESIEA 2013-2016	V0-2013	Principal	50 525	TTC	0					
2013 - FIPEE 2013	V2-2014	Principal	900 000	TTC	167 801	207 780	213 200			311 219
2013 - FIPEE 2013	V1-2014	Principal	900 000	TTC	34 041	216 800	213 200			435 955
2013 - FIPEE 2013	V0-2013	Principal	900 000	TTC	0					
2013 - PEM (Pôle d'Echange Multimodal)	V1-2014	Principal	4 721 000	TTC	75 598	407 000				4 238 402
2013 - PEM (Pôle d'Echange Multimodal)	V0-2013	Principal	4 721 000	TTC	0					
2014 - Office du Tourisme	V0-2014	Principal	1 200 000	HT		100 000				1 100 000
2014 - ESTACA 2014-2017	V0-2014	Principal	151 000	TTC		151 000				0
2014- FIPEE 2014	V1-2014	Principal	900 000	TTC		702 390				197 610
2014- FIPEE 2014	V0-2014	Principal	900 000	TTC		300 000				600 000
2007 - Zone des Grands Prés	V6-2012	Terrains	6 135 210	HT	5 874 284	0				260 926
2007 - Zone des Grands Prés	V5-2012	Terrains	6 135 210	HT	5 649 640					
2007 - Zone des Grands Prés	V4-2011	Terrains	6 135 210	HT	4 974 638					
2007 - Zone des Grands Prés	V3-2011	Terrains	6 135 210	HT						
2007 - Zone des Grands Prés	V2-2010	Terrains	7 240 000							
2007 - Zone des Grands Prés	V1-2009	Terrains	7 240 000							
2007 - Zone des Grands Prés	V0-2008	Terrains	7 100 000							
2007 - Zone des Grands Prés	V0-2007	Terrains	6 400 000							
2012 - ZONE DES GRANDS PRES II	V3-2014	Terrains	1 788 000	HT	72	20 000				1 767 928
2012 - ZONE DES GRANDS PRES II	V2-2013	Terrains	1 788 000	HT	0	650 000				
2012 - ZONE DES GRANDS PRES II	V1-2013	Terrains	1 788 000	HT	0					
2012 - ZONE DES GRANDS PRES II	V0-2012	Terrains	1 200 000	HT						
2012 - Entrammes Zone du Riblay III	V2-2014	Terrains	550 000	HT	8 154	320 000				221 846
2012 - Entrammes Zone du Riblay III	V1-2013	Terrains	550 000	HT	0	450 000	60 000			
2012 - Entrammes Zone du Riblay III	V0-2012	Terrains	550 000	HT	0	340 000	60 000			
2013 - Plateau de recherche IUT	V2-2014	Bâtiment	2 000 000	HT	49 363	1 400 000				550 637
2013 - Plateau de recherche IUT	V1-2013	Bâtiment	2 000 000	HT	0	450 000				
2013 - Plateau de recherche IUT	V0-2013	Bâtiment	2 000 000	HT	0					
2012 - BUS 2012-2015	V5-2014	Transports	6 032 400	TTC	2 846 325	1 684 000	1 500 000			2 075
2012 - BUS 2012-2015	V4-2014	Transports	6 032 400	TTC	2 805 010	1 382 000	1 845 390			0
2012 - BUS 2012-2015	V3-2013	Transports	6 032 400	TTC	0					
2012 - BUS 2012-2015	V2-2013	Transports	6 032 400	TTC	0					
2012 - BUS 2012-2015	V1-2013	Transports	6 032 400	TTC	0					
2012 - BUS 2012-2015	V0-2012	Transports	6 032 400	TTC		1 381 380	1 379 980			
2014 - SAEIV - VS	V0-2014	Transports	1 200 000	TTC	0	500 000	700 000			0
2011 -Cité de la Réalité Virtuelle	V3-2014	Réalité Virtuelle	8 500 000	TTC	0	3 350 000				5 150 000
2011 -Cité de la Réalité Virtuelle	V2-2012	Réalité Virtuelle	8 500 000	TTC	0					
2011 -Cité de la Réalité Virtuelle	V2-2012	Réalité Virtuelle	8 500 000	TTC	0					
2011 -Cité de la Réalité Virtuelle	V1-2012	Réalité Virtuelle	8 500 000	TTC	0					
2011 -Cité de la Réalité Virtuelle	V0-2011	Réalité Virtuelle	20 000 000	TTC	0					

- **CC10 Admission en non-valeur des créances irrécouvrables**

Alain BOISBOUVIER, Vice-Président, donne lecture du rapport suivant :

I - Présentation de la décision :

La Trésorière Principale nous informe qu'elle n'a pu opérer le recouvrement de certaines créances en raison de la modicité des sommes, de l'insolvabilité de certains débiteurs ou de la disparition de ces derniers.

Pour le budget Principal, il s'agit d'impayés concernant le centre de la Blancherie pour un montant de 834,21 €, le terrain d'accueil des Gens du Voyage pour un montant de 75,00€ et une location de salle au bois de L'Huisserie pour un montant de 253,32 € TTC.

Au budget Bâtiments, la créance concerne les sociétés DIDHAPTIC et STORM AUDIO en liquidation judiciaire et s'élève à 5 868,47€ HT.

Au budget Déchets Ménagers, il reste une créance pour un enlèvement d'encombrant d'un montant de 30,00 € et pour un montant de 364,93€ correspondant à une demande de remboursement effectuée par l'agglomération suite à l'absence d'un agent sur une durée d'une semaine. Cet agent n'étant plus dans la collectivité et du fait de sa situation de surendettement, il n'est pas possible de récupérer cette somme.

II - Impact budgétaire et financier :

Sur présentation de justificatifs, il apparaît que ces sommes représentent :

- 834,21 € TTC au budget Principal.
- 5 868,47 € HT au budget Bâtiments.
- 394,93 € TTC au budget Déchets Ménagers.

Ceci exposé,

IL VOUS EST PROPOSÉ D'ADOPTER LA DÉLIBÉRATION SUIVANTE :

N°033/2014

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2014

Objet : ADMISSION EN NON-VALEUR DES CREANCES IRRECOUVRABLES

Rapporteur : Alain BOISBOUVIER, Vice-Président

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1 et L5211-2,

Considérant que la Trésorière Principale du Pays de Laval n'a pu recouvrer certaines créances,

Qu'elle a sollicité et justifié l'admission en non-valeur des créances suivantes :

- 834,21 € TTC au budget Principal.
- 5 868,47 € HT au budget Bâtiments.
- 394,93 € TTC au budget Déchets Ménagers,

Après avis de la commission Services Supports,

DÉLIBÈRE

Article 1

Les créances irrécouvrables désignées ci-après sont admises en non-valeur

- 834,21 € TTC au budget Principal,
- 5 868,47 € HT au budget Bâtiments,
- 394,93 € TTC au budget Déchets Ménagers.

Article 2

Les crédits budgétaires nécessaires à cette opération sont inscrits à la Décision Modificative n°1/2014.

Article 3

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- **CC11 Provision pour risque**

Alain BOISBOUVIER, Vice-Président, donne lecture du rapport suivant :

I – Présentation de la décision :

Par application du principe comptable de prudence, du 29° de l'article L2321-2 et de l'article R2321-2 du CGCT, il est nécessaire de procéder à la constitution de provisions pour risque financier encouru.

La commune de Laval a concédé par convention en date des 12 et 13 juillet 1999, à la société AQUAVAL ,désormais dénommée ESPACEO, la construction et l'exploitation d'une piscine de loisirs. Puis Laval Agglomération s'est substituée à elle le 1^{er} janvier 2001.

Les conditions financières de cette concession ont été profondément modifiées par l'avenant n°6 approuvé par délibération le 8 avril 2005, et qui a entrepris de "réécrire (...) les articles 37 et 42".

Ce faisant, il a créé deux financements distincts du concédant vers le concessionnaire :

- une "redevance forfaitaire d'exploitation", pour laquelle aucune référence à un critère d'indexation ne figure plus au contrat suite à cette réécriture ;
- une "subvention pour sujétions tarifaires et de fonctionnement" qui fait précisément référence aux scolaires et centres de loisirs pour lesquels une indexation continue d'exister dans le contrat.

En 2009, suite à la demande du conseil communautaire de comprendre les fortes augmentations de ses participations, il est apparu que l'exécution de ce contrat souffrait de multiples travers. Une analyse juridique a alors été menée, qui a conduit les conseils de l'agglomération à conclure à la non-indexation de la redevance forfaitaire.

C'est pourquoi un premier titre de recette, reprenant l'indexation versée à tort au concessionnaire, a été émis en 2010. Celui-ci a par la suite été provisionné du fait de la saisine du Tribunal Administratif par le concessionnaire.

Dès lors les redevances ont été versées au concessionnaire pour leur part non indexée, soit 724 116,12 €. Pour 2013, le concessionnaire a appelé un montant indexé, soit 939 134,44 €.

L'existence ou non d'une indexation de la redevance forfaitaire devrait être tranchée au fond par le Tribunal Administratif. C'est pourquoi, et bien que l'agglomération soit convaincue de sa juste interprétation des termes du contrat, il apparaît de bonne gestion de provisionner l'indexation non-versée à ESPACEO en 2013, soit 215 018 €.

Par ailleurs, une reprise sur provision est effectuée pour un montant de 14 718 € correspondant au paiement par Espaceo du déchloramineur, réglée par chèque le 21 janvier 2011.

Le montant total de la provision s'élève après ces opérations à 1 170 661,69 €

II – Impact budgétaire et financier :

Les crédits sont été prévus au Budget Primitif 2014 mais seront complétés à la DM 1/2014, en dépense pour constituer une provision pour risque.

Ceci exposé,

IL VOUS EST PROPOSÉ D'ADOPTER LA DÉLIBÉRATION SUIVANTE :

N°034/2014

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2014

Objet : PROVISION POUR RISQUE

Rapporteur : Alain BOISBOUVIER, Vice-Président

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2321-2 et R2321-2,

Considérant la nécessité de procéder à la constitution de provisions pour risque financier,

Après avis de la commission Services Supports,

DÉLIBÈRE

Article 1

Une provision pour risque relative au contentieux avec la Société ESPACEO est constituée pour un montant de 215 018 € sur le budget principal

Article 2

Une reprise sur provision pour risque relative au contentieux avec la Société ESPACEO est constituée pour un montant de 14 718 € sur le budget principal

Article 3

Les crédits nécessaires sont inscrits en DM1/2014.

Article 4

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- **CC12 Budget PDELM - Opérations de transfert vers le syndicat mixte du PDELM et clôture du budget annexe**

Alain BOISBOUVIER, Vice-Président, donne lecture du rapport suivant :

I - Présentation de la décision :

Par délibérations du 30 mars 2007 et du 29 juin 2007, le conseil communautaire a décidé d'approuver le projet de réalisation d'une plateforme logistique à Argentré, sur le principe d'un partenariat entre Laval Agglomération et le Conseil Général, co-contractants d'une part, et la SAFER, la chambre d'Agriculture de la Mayenne et l'ADASEA, partenaires d'autre part.

L'agglomération agissant alors en maître d'œuvre de l'opération et le CG participant financièrement à 50 % des dépenses engagées sur le parc.

Les opérations liées au PDELM ont dans un premier temps été portées par le budget annexe terrains de Laval Agglomération puis dans un second temps sur le budget annexe PDELM créé en décembre 2009.

La création du syndicat mixte PDLEM le 28 octobre 2010 oblige l'agglomération à clôturer son budget annexe.

Lors de la DM4 de décembre 2013, Laval Agglomération a donc transféré l'ensemble des opérations qui étaient portées par le budget terrains vers le budget annexe PDELM.

Ont ainsi été transférés :

- les opérations de portage foncier avec la SAFER (986 k€)
- les stocks "PDELM" inscrit au budget terrains (159 k€)
- les subventions liées au PDELM et encaissées par le budget terrains (2 845 k€)
- les terrains vers le budget PDELM (2 018 k€)

Le 29 novembre 2013, une réunion entre les représentants de Laval Agglomération, du Conseil Général, des trésoriers de Laval Agglomération et du Conseil Général ainsi que le technicien du syndicat mixte a permis de trouver un accord reposant sur les principes suivants :

1. cession des terrains à titre onéreux entre le budget annexe et le syndicat mixte
2. transfert des subventions perçues par Laval Agglomération vers le SM PDELM (à savoir, les subventions en provenance du CG, de la Région, du FEDER et du FNADT (Fonds national d'aménagement et de développement du territoire) pour un montant total de 3 106 106,12 €)
3. rééquilibrage des subventions apportées par Laval Agglomération à hauteur de celle du CG (à savoir 2 861 686,57 €)
4. par ailleurs, Laval Agglomération avait fait le choix de financer sa participation au PDELM par emprunt. Il convient donc de transférer le stock de dette du budget PDELM vers le budget principal pour un montant de 2 719 219,48 €

L'ensemble des écritures permettant de solder le budget annexe PDLEM est prévu à l'occasion de la DM1 de 2014.

Il vous est proposé d'autoriser :

1. la subvention du budget principal vers le budget annexe PDELM pour 69 172,63 €
2. transfert de la dette du budget PDELM vers le budget principal pour 2 719 219,48 €
3. reversement des subventions perçues par Laval Agglomération au syndicat mixte PDELM pour un montant de 3 106 106,12 €
4. transfert des avances versées à la SAFER au syndicat mixte PDELM pour un montant de 986 876,50 €
5. versement par Laval Agglomération d'une subvention au syndicat mixte PDELM pour un montant de 2 861 686,57 € (identique à la participation du CG 53)

II Impact budgétaire et financier :

Subvention du budget principal pour un montant de 69 k€

Versement d'une subvention au SM PDELM pour 2 861 k€ (à due concurrence de la participation du CG)

Ceci exposé,

IL VOUS EST PROPOSÉ D'ADOPTER LA DÉLIBÉRATION SUIVANTE :

N°035/2014

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2014

Objet : BUDGET PDELM – OPÉRATIONS DE TRANSFERT VERS LE SM PDELM ET CLÔTURE DU BUDGET ANNEXE

Rapporteur : Alain BOISBOUVIER, Vice-Président

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1 et L5211-2,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°39/2007 relative à la mise en place d'un Parc Logistique LAVAL-MAYENNE et au partenariat Conseil Général/Laval Agglomération et Chambre d'Agriculture/SAFER/ADASEA,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°61/2007, relative à la convention de Maîtrise d'Ouvrage unique et des modalités de concertation concernant l'aménagement du Parc Logistique LAVAL-MAYENNE,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°35/2008 approuvant le plan de financement du Parc Logistique LAVAL-MAYENNE,

Vu l'arrêté préfectoral n°2010-P-1036 du 28 octobre 2010 portant création du syndicat mixte du parc de développement économique Laval/Mayenne (PDELM),

Considérant la nécessité de réaliser le transfert des opérations concernant le parc multimodal au syndicat mixte du PDELM afin de clôturer le budget annexe PDELM de Laval Agglomération,

Après avis favorable du Bureau Communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1

Le Conseil Communautaire autorise le versement par le budget principal d'une subvention d'équilibre au budget annexe PDELM pour un montant de 69 172,63 €

Article 2

Le Conseil Communautaire autorise le transfert de la dette portée par le budget annexe PDELM au budget principal de Laval Agglomération pour un montant de 2 719 219,48 €

Article 3

Le Conseil Communautaire autorise le reversement des subventions perçues par le budget annexe PDELM au syndicat mixte du PDELM pour un montant de 3 106 106,12€ qui se composent des subventions suivantes :

- subventions Conseil Général : 2 861 686,57 €
- subvention FNADT : 100 000,00 €
- subvention Région : 50 000,00 €
- subvention FEDER : 94 419,55 €

Article 4

Le Conseil Communautaire autorise le versement d'une subvention d'équipement à partir du budget principal au syndicat mixte du PDELM pour un montant de 2 861 686,57 €

Article 5

Le Conseil Communautaire autorise le transfert des avances versées à la SAFER pour un montant de 986 876,50 €

Article 6

Le Conseil Communautaire autorise à l'issue des opérations la clôture du budget annexe PDELM.

Article 7

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS, UN ÉLU COMMUNAUTAIRE S'ÉTANT ABSTENU.

- **CC13 Établissement public foncier local - Adhésion - Désignation des représentants**

Alain BOISBOUVIER, Vice-Président, donne lecture du rapport suivant :

L'établissement public foncier local (EPFL) de la Mayenne a été autorisé tacitement le 18 février 2014, avec pour membres fondateurs le Département de la Mayenne, les Communautés de communes de Le Horps – Lassay, des Coëvrons, du Bocage Mayennais et du Pays de Mayenne.

Conformément aux articles L324-1 et suivants du Code de l'Urbanisme, l'EPFL de la Mayenne aura pour vocation de réaliser, par acquisition amiable, préemption et expropriation, des acquisitions foncières ou immobilières en vue de la constitution de réserves foncières ou d'opérations d'aménagement en faveur de l'habitat, de projets économiques, d'équipements publics, de la rénovation urbaine et des espaces naturels.

Ses compétences sont exclusivement foncières et immobilières : achat, portage, gestion, remise en état et revente de terrains ou d'immeubles mais en aucun cas leur aménagement.

Peuvent adhérer à l'EPFL, outre le Département et la Région, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) dotés de la compétence en matière de programme local de l'habitat ainsi que le cas échéant les communes non-membres de l'un de ces établissements.

Il interviendra à la demande de ses membres et occasionnellement de toutes personnes publiques (État, collectivités territoriales, leurs établissements publics, chambres consulaires).

En vertu de l'article L324-1 du Code de l'urbanisme, aucune opération de l'EPFL ne peut être réalisée sans l'avis favorable de la commune sur le territoire de laquelle l'opération est prévue.

Ses activités se situent dans le cadre d'un programme pluriannuel d'intervention (PPI) décliné en tranches annuelles, fixé par le Conseil d'administration. Il définit les orientations, les méthodes et les moyens que l'EPFL mettra en œuvre pour atteindre les objectifs qu'il s'est fixé.

Chaque projet d'acquisition est précédé de la signature d'une convention opérationnelle entre l'EPFL et son bénéficiaire. Cette convention précise l'objet du projet, les conditions d'acquisition et de portage, l'engagement du bénéficiaire à racheter ou à garantir le rachat du foncier ou de l'immeuble acquis par l'EPFL, les délais et conditions de revente, la détermination du prix de cession et les modalités de paiement.

Afin d'aider au démarrage de l'EPFL, le Département prendra en charge les frais de structure pendant 3 ans. Lors de la réunion du 28 juin 2013, l'Assemblée départementale a d'ores et déjà voté un crédit de paiement de 500 000 € en investissement.

L'article 19 des statuts relatif aux recettes de l'EPFL prévoit la possibilité d'instituer la taxe spéciale d'équipement mentionnée à l'article 1607bis du Code général des impôts. Dans ce cas, son produit devra être voté par l'Assemblée générale à la majorité des deux tiers des délégués présents ou représentés.

L'EPFL est administré par une Assemblée générale et un Conseil d'administration. Les modalités de représentation au sein de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration sont les suivants :

	Assemblée Générale	Conseil d'administration
Collège EPCI	- de 0 à 20 000 habitants: 1 délégué et 1 délégué suppléant; - de 20 001 à 40 000 habitants: 2 délégués et 2 délégués suppléants; - à partir de 40 001 habitants : 1 délégué et 1 délégué suppléant par tranche de 20 000 habitants supplémentaire	- de 0 à 40 000 habitants: 1 administrateur et 1 administrateur suppléant; - de 40 001 à 80 000 habitants: 2 administrateurs et 2 administrateurs suppléants; - à partir de 80 001 habitants: 1 administrateur et 1 administrateur suppléant par tranche de 40 000 habitants supplémentaire
Collège Département	6 délégués et 6 délégués suppléants	3 administrateurs et 3 administrateurs suppléants
Collège Région (si celle-ci souhaite adhérer à l'EPFL)	2 délégués et 2 délégués suppléants	1 administrateur et 1 administrateur suppléant

A ce titre, en cas d'adhésion à l'EPFL, Laval Agglomération devrait désigner 5 délégués titulaires et 5 suppléants à l'Assemblée générale.

Il vous est donc proposé de désigner les élus suivants :

Commission	Titulaire	Suppléant
Services Supports	Alain BOISBOUVIER	Philippe HABAUT
	Jean-Marc BOUHOURS	Joseph BRUNEAU
Habitat	Gwénaél POISSON	Jean-Pierre FOUQUET
Développement Économique	Isabelle LEROUX	Isabelle PERLEMOINE-LEPAGE
Aménagement	Didier MARQUET	Christelle REILLON

Ceci exposé,

IL VOUS EST PROPOSÉ D'ADOPTER LA DÉLIBÉRATION SUIVANTE :

N°036/2014

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2014

Objet : ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL DE LA MAYENNE – ADHÉSION – DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS

Rapporteur: Alain BOISBOUVIER, Vice-Président :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1311-9, L2121-29, L2131-1 à L2131-11, L5211-1 et L5211-10,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L324-1 à L324-9 sur les établissements publics fonciers locaux, L221-1, L221-2 et L300-1 respectivement sur les réserves foncières et opérations d'aménagement,

Vu le Code général des impôts et notamment l'article 1607bis relatif à la taxe spéciale d'équipement,

Vu le Code de la construction et de l'habitation et notamment l'article L302-7 sur le prélèvement issu de l'article 55 de la loi SRU,

Vu l'autorisation de création de l'établissement public foncier local (EPFL) du 18 février 2014,

Considérant les statuts de l'établissement public foncier de la Mayenne,

Considérant l'intérêt d'adhérer à cet établissement public foncier local,

DÉLIBÈRE

Article 1

L'adhésion de la Communauté d'Agglomération de Laval à l'établissement public foncier local de la Mayenne est approuvée.

Article 2

Les statuts annexés à la présente délibération sont approuvés.

Article 3

Sont désignés pour représenter la Communauté d'Agglomération de Laval à l'Assemblée générale de l'établissement public foncier de la Mayenne :

Noms des titulaires	Noms des suppléants
Alain BOISBOUVIER	Philippe HABAULT
Jean-Marc BOUHOUS	Joseph BRUNEAU
Gwénaél POISSON	Jean-Pierre FOUQUET
Isabelle LEROUX	Isabelle PERLEMOINE-LEPAGE
Didier MARQUET	Christelle REILLON

Article 4

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération et est autorisé à signer tous documents à cet effet,

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS, DEUX ÉLUS COMMUNAUTAIRES S'ÉTANT ABSTENUS.

- **CC14 Commission intercommunale des impôts directs - Proposition**

Alain BOISBOUVIER, Vice-Président, donne lecture du rapport suivant :

I - Présentation de la décision

La loi de finances rectificative pour 2010 a rendu obligatoire la création de la commission intercommunale des impôts directs (CIID). Celle-ci est composée de 11 membres :

- le Président ou un Vice-Président délégué
- 10 membres titulaires (et 10 suppléants)

Les membres titulaires et suppléants seront désignés par le directeur départemental des finances publiques sur la base d'une liste de 20 titulaires et de 20 suppléants arrêtée par le Conseil Communautaire sur proposition des communes.

Aussi, par courrier du 3 juin 2014, les communes de l'agglomération ont été sollicitées afin de proposer 3 candidats. Ces candidats doivent répondre aux conditions suivantes :

- être de nationalité française ou ressortissants d'un État membre de l'Union européenne
- être âgés de 25 ans au moins
- jouir de leurs droits civils
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune
- être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission

Par ailleurs, 2 candidats au moins devront être domicilié en dehors de l'agglomération.

Il revient dorénavant au Conseil Communautaire d'arrêter la liste des candidats (20 titulaires + 20 suppléants) qui sera proposée au directeur départemental des finances publiques pour siéger au sein de la CIID.

II - Impact budgétaire et financier

Néant.

Ceci exposé,

IL VOUS EST PROPOSÉ D'ADOPTER LA DÉLIBÉRATION SUIVANTE :

N°037/2014

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2014

Objet : COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS – PROPOSITION

Rapporteur : Alain BOISBOUVIER, Vice-Président

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L5211-1,

Vu le Code Général des Impôts et notamment son article L 1650 A,

Considérant qu'il revient au Conseil Communautaire de proposer une liste de 20 titulaires et une liste de 20 suppléants afin de constituer la Commission Intercommunale des Impôts Directs au directeur départemental des finances publiques,

Sur proposition des communes membres,

Considérant la liste jointe en annexe,

Après avis de la commission Services Supports,

DÉLIBÈRE

Article 1

Le Conseil Communautaire approuve la liste des candidats jointe en annexe pour siéger au sein de la Commission Intercommunale des Impôts Directs.

Elle sera transmise au directeur départemental des finances publiques qui arrêtera la composition définitive de la Commission Intercommunale des Impôts Directs.

Article 2

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente décision.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS, UN ÉLU COMMUNAUTAIRE S'ÉTANT ABSTENU.

commission intercommunale des impôts directs

	Candidature proposée par la commune de	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse postale	Fonction/Profession	#
TITULAIRES	Ahuillé	OLLIVIER	Jean-Marc	17/10/1962	La petite Cogonnière 53940 AHUILLE	Conseiller d'élevage laitier	1
	Argentré	DUVAL	Jean-Paul	05/01/1950	Lot. Buron 53150 MONTSURS	Retraité	2
	Bonchamp	COIGNARD	Jean-Marc	25/06/1957	38, chemin du Préfet 53960 BONCHAMP	Adjoint au Maire	3
	Châlons-du-Maine	CAURRIER	Christophe	09/02/1970	3 rue des Noyers 53470 CHÂLONS-DU-MAINE	élu municipal	4
	Changé	DENIAU	Patrice	30/05/1963	19 rue Berthe Marcou 53810 CHANGE	industriel	5
	(La) Chapelle-Anthénaise	QUINTON	ERIC	07/04/1969	L'Ardrier 53950 LA CHAPELLE ANTHÉNAISE	Agriculteur	6
	Entrammes	QUELIN	Marcel	26/09/1940	54, rue du Maine 53170 MESLAY-DU-MAINE	Retraité	7
	Forcé	LUCAS	Christian	26/11/1955	25 Parc des Chênes 53260 FORCÉ	Responsable logistique	8
	Laval	VEILLEPEAU	Jean-Pierre	16/01/1953	19 rue Solférino 53000 LAVAL	Retraité	9
	L'Huisserie	DELALANDE	Hervé	04/12/1946	37 domaine de Ste Croix 53970 L'HUISSERIE	élu municipal	10
	Louverné	BIGARE	Jean-Luc	30/06/1960	6 impasse de la Brochardière 53000 LAVAL	PDG Plafitech	11
	Louvigné	LE GALLIOT	Jean-Bernard	02/05/1946	2, Résidence de l'Angelière 53210 LOUVIGNÉ	Retraité	12
	Montflours	CARREL	Christophe	09/01/1974	6 Rue René Gérault 53240 MONTFLOURS	sculpteur	13
	Montigné-le-Brillant	RADIN	Thérèse	06/05/1952	4, Rue des Lauriers - 53970 MONTIGNE LE B.	Retraîtée	14
	Nuillé-sur-Vicoin	NICOLE	Marc	26/08/1962	44 rue Neuve 53970 NUILLÉ-SUR-VICOIN	élu municipal	15
	Parné-sur-Roc	GUEDON	Jean-Luc	12/08/1959	Le Grand Puit 53260 PARNÉ-SUR-ROC	Agriculteur	16
	Saint-Berthevin	PINGAULT	Gilbert	28/01/1938	5, rue du Béam, 53940 SAINT-BERTHEVIN	Retraité	17
	Saint-Germain-le-Fouilloux	BLANCHET	Marcel	27/01/1949	Les Hauts Poiriers 53240 ST-GERMAIN-LE-FOUILLoux	Maire	18
	Saint-Jean-Sur-Mayenne	BARBEROT	Nicolas	20/02/1948	La Perrière 53340 SAINT-JEAN-SUR-MAYENNE	industriel	19
	Soulgé-sur-Ouette	RICHARD	Marie-Françoise	26/04/1949	29 rue de Laval 53210 SOULGE/OUETTE	Retraîtée	20
SUPPLEANTS	Ahuillé	LEDAUPHIN	Pierre-Marie	27/07/1956	92 rue de Concise 53940 AHUILLE	Directeur administratif	1
	Argentré	ROUXEL	Marie-Odile	01/07/1966	16 rue des Tilleuls 53210 ARGENTRE	Assistante maternelle	2
	Bonchamp	GARNIER	Paulette	27/11/1950	2, rue de Bel Air 53960 BONCHAMP	retraîtée	3
	Châlons-du-Maine	BEAULIEU	Soizic	08/10/1966	14 rue des Noisetiers 53470 CHÂLONS-DU-MAINE	élu municipal	4
	Changé	VETILLARD	Dominique	21/08/1954	50 rue de Rochefort 53810 CHANGE	Notaire	5
	(La) Chapelle-Anthénaise	COUELLE	Nadine	16/12/1955	33 rue de chalons 53950 LA CHAPELLE ANTHÉNAISE	conseillère clientèle	6
	Entrammes	LEPAGE	Amanda	19/11/1979	La Besnarderie - 53260 - ENTRAMMES	Secrétaire de Mairie	7
	Forcé	FRIMONT	Michel	21/07/1951	2 Impasse des Nymphéas 53260 FORCÉ	Retraité	8
	Laval	HABAULT	Philippe	25/04/1957	42 rue de la Paix 53000 LAVAL	élu municipal	9
	L'Huisserie	BAILLEUX	Thierry	21/03/1962	5 rue des Violettes 53970 L'HUISSERIE	élu municipal	10
	Louverné	LIREUX	Franck	02/12/1968	La Piltière 35680 DOMALAIN	Pharmacien	11
	Louvigné	GAUTIER	Maryvonne	02/02/1958	"La Gautherie" 53170 BAZOUGERS	Agricultrice	12
	Montflours	BREUX	Gilbert	26/06/1950	Rue du Chemin de Fer 53240 ANDOUILLE	retraité	13
	Montigné-le-Brillant	HUNAUT	Denis	26/09/1953	6, Rue des Primevère - 53970 MONTIGNE LE B.	Retraité	14
	Nuillé-sur-Vicoin	ROGUET	Albert	17/09/1943	La Pibannière 53970 NUILLÉ-SUR-VICOIN	élu municipal	15
	Parné-sur-Roc	LENORMAND	Rémy	29/07/1949	La Grande Chauvinière 53260 PARNÉ-SUR-ROC	élu municipal	16
	Saint-Berthevin	PROUST	Pierre	12/07/1937	3, rue du Quercy, 53940 SAINT-BERTHEVIN	Retraité	17
Saint-Germain-le-Fouilloux	VETILLARD	Gilbert	07/08/1950	21 place Saint-Germain 53240 ST-GERMAIN-LE-FOUILLoux	adjoint	18	
Saint-Jean-Sur-Mayenne	RIVET	Didier	20/06/1958	Le Ronceray 53240 SAINT-JEAN-SUR-MAYENNE	Directeur d'entreprise	19	
Soulgé-sur-Ouette	GITEAU	Gérard	07/11/1937	La Triquerie 53210 SOULGE/OUETTE	Retraité	20	

SPORTS - CULTURE - TOURISME

- **CC15 Scène et tribune mobiles communautaires - Approbation du règlement de réservation et mise à disposition**

Christian LEFORT, Vice-Président, donne lecture du rapport suivant :

I - Présentation de la décision

Laval Agglomération a fait l'acquisition d'une scène et d'une tribune mobiles. Ces structures sont destinées à être remises gratuitement aux organisateurs de spectacles par le biais des communes du territoire de Laval Agglomération.

La réservation est gérée par Laval Agglomération au sein du Pôle Sports Culture Tourisme et la gestion de la mise à disposition est assurée par l'Association Les Ondines à Changé.

Il vous est proposé d'approuver le règlement de réservation et de mise à disposition de ces équipements joint en annexe.

II – Impact budgétaire et financier

Néant.

Ceci exposé,

IL VOUS EST PROPOSÉ D'ADOPTER LA DÉLIBÉRATION SUIVANTE :

N°038/2014

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2014

OBJET : SCENE ET TRIBUNE MOBILES COMMUNAUTAIRES – APPROBATION DU REGLEMENT DE RESERVATION ET MISE À DISPOSITION

Rapporteur : Christian LEFORT, Vice-Président

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1 et L5211-2,

Vu le Budget Primitif 2014 adopté le 9 décembre 2013,

Considérant qu'il est nécessaire préciser et de formaliser les modalités de réservation et de mise à disposition de la scène et de la tribune mobiles communautaires,

Qu'un projet de règlement est joint à la présente délibération,

DÉLIBÈRE

Article 1

Le Conseil Communautaire approuve les termes du règlement pour la réservation et la mise à disposition de la scène et de la tribune mobiles communautaires.

Article 2

Le règlement pour la réservation et la mise à disposition des structures est annexé à la présente délibération.

Article 3

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente et est autorisé à signer tous documents à cet effet.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS, UN ÉLU COMMUNAUTAIRE S'ÉTANT ABSTENU.

AMÉNAGEMENT

- **CC16 Transports urbains - DSP transports urbains - Projet d'avenant n°6**

Didier MARQUET, Vice-Président, donne lecture du rapport suivant :

Dans le cadre de la préparation de cet avenant, l'ensemble des communes de Laval Agglomération a été sollicité pour exprimer des demandes d'adaptations mineures du réseau TUL à la rentrée de septembre 2014.

Des économies ont été proposées par le délégataire sur certains horaires.

Compte-tenu de ces éléments, il vous est proposé d'approuver l'avenant n°6 qui serait constitué des modifications suivantes :

I – Proposition d'évolution, d'aménagements ou de modifications de l'offre TUL

	Problématique	Propositions KEOLIS	Impacts économiques sur la SFE :	Propositions LA
1- Temps de Parcours des lignes de Laval	- La circulation urbaine, la fréquentation et l'abandon des couloirs bus de la rue de Paris et du pont Aristide Briand entraînent des retards récurrents sur les lignes utilisant l'axe rue de la Paix et rue du Général de Gaulle, principalement aux heures de pointe du soir. De plus certains ajustements horaires sont	> rajouter du temps de parcours sur les lignes A, B, C, G, M, N et Lano > remettre en service les couloirs bus de la rue de Paris et du pont Aristide Briand	> Sans restitution des couloirs bus : + 46 K€ (en € 2009) > Avec restitution des couloirs bus : +30 K€ (en € 2009) dont 14K€ pour la ligne B	Restitution du couloir bus Haut de la rue de Paris Non retenu compte tenu de la restitution du couloir bus

	Problématique	Propositions KEOLIS	Impacts économiques sur la SFE :	Propositions LA
	nécessaire pour adapter le Réseau des TUL à l'évolution de la circulation urbaine.			
2- Desserte du Marché de Laval, le Samedi Matin	- Navette directe, avec un microbus, entre la Gare TUL et la Place de la Trémoille	>11 passages entre 9h00 et 12h20 (dernier départ de Gare TUL)	+7 K€ (en € 2009)	Non retenu
3- Économies sur Laval	- Suppression d'un départ sur la ligne Lano 1 :	18h30 au lieu de 18h22 et 18h40 (fréquentation faible)	-7 K€ (en € 2009)	-7 K€
	- Suppression d'un départ sur la ligne Lano 2 :	18h40 au lieu de 18h28 et 18h50 (fréquentation faible)	-9 K€ (en € 2009)	-9 K
	- Suppression du passage de 12h20 sur la ligne Lano 2 (fréquentation très faible)		-9 K€ (en € 2009)	-9 K€
	- Suppression du passage de 8h36 sur la ligne Lano 2 (fréquentation très faible)	Retarder le passage de 8h14 à 8h25 et avancer le 7h28 à 7h25	-9 K€ (en € 2009)	-9 K€
	- Suppression du passage de 22h05 sur le service Flexo et ajustement des horaires des autres passages : 21h40 (au lieu de 21h30) et 22h20 (au lieu de 22h30)		-5K€ (en € 2009)	-5 K €
	- Suppression d'un service scolaire Le Bourny – Ste Thérèse, en complément de la ligne C (ajustement des horaires)		-4 K€ (en € 2009)	-4 K€
	- Suppression de l'extension de la ligne C vers Louis Armand (9 passages/jour)		-12 K€ (en € 2009)	-12 K€

	Problématique	Propositions KEOLIS	Impacts économiques sur la SFE :	Propositions LA
Total économies sur LAVAL			-55K€	-55K€
4- Desserte des Communes de la 1ère couronne	- Desserte du nouveau quartier de l'Orée du Bois L'Huisserie	> Desserte scolaire > le temps de trajets supplémentaire est de 8 minutes pour 5 trajets scolaires > 2 sorties de bus supplémentaires le matin	+8 K€ (en € 2009)	Extension de la ligne non retenue (à revoir dans le cadre du renouvellement de la DSP Transport) Desserte scolaire non retenue : > Proximité de la ligne scolaire existante > Si extension, allongement du temps de parcours de la ligne scolaire existante
	- Desserte du nouveau quartier de Chambrouillère sur Bonchamp	> Desserte scolaire > le temps de trajets supplémentaire est de 7 minutes pour 4 trajets scolaires	+8 K€ (en € 2009)	Extension de la ligne non retenue (à revoir dans le cadre du renouvellement de la DSP Transport) Dessert scolaire non retenue : > Proximité de la ligne scolaire existante > Allongement du temps de parcours de la ligne scolaire existante
	- Demande de modification horaire pour le Collège Jules Renard (demande de l'établissement) > amplitude supérieure de 30 minutes par jour > demande l'établissement : 15 minutes plus tôt le matin et 15 minutes plus tard le soir	→ impossible par manque de véhicules : besoin de 4 bus et 5 cars > proposition : 5 minutes plus tard le matin et 30 minutes plus tard le soir	+ 8 K€ (en € 2009)	8 K€
	Diminution de la fréquence de	> 30 mn en heures creuses au lieu de	-6 K€ (en € 2009)	-6 K€

	Problématique	Propositions KEOLIS	Impacts économiques sur la SFE :	Propositions LA
	passage sur la ligne M en vacances scolaires	23		
	Diminution de la fréquence de passage sur la ligne N en vacances scolaires	> 30 mn en heures creuses au lieu de 20 sur l'Huisserie	-2 K€ (en € 2009)	-2 K€
5- Desserte des Communes de la 2de Couronne	- Desserte de l'arrêt Auberge de la Forêt (Ahuillé)	> rabattement d'un taxi sur l'arrêt Mairie de la commune d'Ahuillé	+9 K€ (en € 2009)	> remise en place du circuit initial +7K€
TOTAL AVENANT 6				- 48K€

II - Impact budgétaire et financier

La proposition fait apparaître un impact sur la SFE 2014 fixé à - **48 K€ (en € 2009)**
L'ensemble de ces éléments sera repris dans le cadre d'un avenant n°6 à la DSP transport.

Didier MARQUET : *Par rapport aux propositions qui vous sont proposées, il y aurait sur la base de 2009, un gain de 48 000 €. Il faut toutefois être assez prudent. C'est le gain qui est proposé dans le projet de délibération, mais le délégataire KÉOLIS s'était engagé oralement sur ce projet avec des réticences. Depuis, il n'a plus très envie de suivre. Ce qui vous est proposé pour ce soir, si vous en êtes d'accord, c'est d'adopter cette proposition. Ce sont des éléments qui seront revus pour la prochaine DSP. La prochaine DSP va peut-être être reportée. Nous verrons à la rentrée, après les vacances, pour vous donner plus de précisions.*

François ZOCCHETTO : *Monsieur BOYER.*

Jean-Christophe BOYER : *Peut-on avoir des clarifications sur ce qui va se passer rue de Paris et sur le pont Aristide Briand, concernant la circulation des bus à la rentrée ?*

François ZOCCHETTO : *Oui. Il ne vous a pas échappé que la société KÉOLIS, l'exploitant, a fait des demandes concernant le retour à certains couloirs de bus. Nous n'y sommes a priori pas favorables. Il a été fait une exception pour la petite section entre le carrefour de la rue de Paris et du boulevard Félix Grat, et le carrefour de la rue de Paris et de la place Jean Moulin. Considérant que la circulation en bas de cette rue de Paris est assez difficile à certaines heures - je pense d'ailleurs que des aménagements urbains se feront dans les mois qui viennent - cela handicapait le fonctionnement de tout le réseau, puisqu'il s'agit d'un axe principal rue de la Paix / rue du Général de Gaulle. Les élus de l'Agglomération ont estimé que nous pouvions restituer le couloir de bus dans cette toute petite partie. Voilà ce que je peux dire. Je réponds à votre question, ou pas ?*

Jean-Christophe BOYER : *À partir de la rentrée, la rue de Paris repasse à sens unique ?*

François ZOCCHETTO : *La petite partie de la rue de Paris, à la descente entre le boulevard Félix Grat et la place Jean Moulin.*

Jean-Christophe BOYER : *Et le pont Aristide Briand reste accessible aux véhicules ?*

François ZOCCHETTO : Bien sûr, bien sûr. C'est le seul ajustement que nous avons accepté, au bénéfice d'un meilleur fonctionnement du réseau. Si à l'avenir les aménagements urbains permettent de revoir les choses, j'en serai le premier ravi. Y a-t-il d'autres questions ? Oui, Madame PERLEMOINE-LEPAGE.

Isabelle PERLEMOINE-LEPAGE : Monsieur le Président, l'extension de la ligne non retenue pour le nouveau quartier du Bois à L'Huisserie ne répond pas à l'attente de la population. Ce quartier compte à peu près 400 habitants. Les usagers de ce nouveau quartier vont se trouver à plus de 300m de l'arrêt de bus le plus proche. Je rappelle que, depuis la dernière délégation de service public, il n'y a pas de bus scolaire, notamment pour le retour de notre lycée de secteur, qui est le lycée Ambroise Paré. Les lycéens doivent s'arrêter à près de 800m de l'arrêt des Cèdres, pour certains. Je voulais ajouter pour finir que cela pose un problème de développement durable, car énormément de parents se déplacent pour emmener les jeunes au lycée Ambroise Paré. C'est la raison pour laquelle je souhaite m'abstenir.

François ZOCCHETTO : D'accord. Olivier RICHEFOU, qui avait la responsabilité de la négociation de cet avenant, va vous répondre.

Olivier RICHEFOU : Il y a deux questions, en réalité, que vous évoquez.

La deuxième est celle de la connexion avec le lycée Ambroise Paré. C'est une connexion à laquelle ne répondait pas, de toute façon, la demande qui était contenue dans la demande de KÉOLIS que nous avons examinée. Elle repose la question, comme cela a été évoqué tout à l'heure, de la réorganisation des transports scolaires, d'une façon générale, pour mieux desservir les établissements.

KÉOLIS n'était pas en mesure, de toute façon, de proposer des solutions pour desservir d'une façon différente les établissements scolaires, car vous imaginez bien que l'horaire auquel ces demandes sont effectuées est un horaire extrêmement contraint. C'est une tranche horaire dans laquelle tous les TUL sont mobilisés. Donc sur cette deuxième partie, très clairement, seule la nouvelle DSP permettra d'y répondre.

Pour le premier point de votre question, qui était la desserte du nouveau quartier - c'est la même chose d'ailleurs pour le secteur de Bonchamp, qui était l'autre commune qui avait fait une demande - nous avons regardé en commission technique, et ensuite en commission élargie. Nous nous sommes aperçu qu'il y avait des arrêts qui existaient déjà, et qui étaient situés à des distances qui nous semblaient acceptables pour des collégiens. Peut-être pas pour des personnes âgées, mais en tout cas pour des collégiens. Il y a dans ces communes de Bonchamp et de L'Huisserie, comme dans les communes de la première couronne, des quartiers qui habituellement étaient aussi desservis d'une façon aussi éloignée par rapport aux arrêts des TUL.

Cela veut dire que la vraie question sera celle de la réorganisation de la desserte globale des TUL. C'est reculer un peu, mais cela nécessite une réorganisation. Il y aura un travail important à faire dans le cahier des charges qui va devoir être élaboré, pour effectivement redessiner ces lignes afin de se rapprocher de l'objectif, qui était celui d'être à 350m en règle générale au moins d'un arrêt. Malheureusement, c'est une opération trop lourde à faire pour ce seul avenant.

François ZOCCHETTO : Merci. Oui.

Loïc HOUDAYER : Oui, toujours sur le même sujet, j'aurais voulu savoir à partir de quand, puisque je n'ai pas entendu la date tout à l'heure, allait avoir lieu la nouvelle délégation.

François ZOCCHETTO : La délégation de service public, telle qu'elle est convenue aujourd'hui, vient à échéance à la fin de l'année prochaine. Mais la remise en concurrence du réseau nécessite des travaux préparatoires qui sont à mon avis, pour avoir déjà vécu cela dans le passé, de l'ordre d'un an et demi minimum. Nous commençons à remettre en concurrence, à renégocier un an et demi à l'avance.

La question se posera. Je ne la pose pas ce soir, mais la question peut se poser de savoir si nous sommes prêts, toutes les communes - dans la mesure où il y a eu un renouvellement des conseils municipaux - en ce moment, à donner de nouvelles suggestions, de nouvelles demandes, ou s'il faudra reporter de quelques mois de façon à laisser à chacun le temps d'analyser la situation et de se prononcer pour qu'il n'y ait pas de cafouillage au moment de définir le cahier des charges et de sélectionner le nouvel opérateur. Yannick BORDE.

Yannick BORDE : *Oui, je voudrais juste rajouter un point que j'avais soulevé lors d'une réunion du Bureau, qui a déjà évoqué cette question. Sauf erreur de ma part, les délégataires - et cela se comprend - refusent de modifier les circuits à une autre date que la rentrée scolaire. Cela paraît assez légitime. Que la délégation soit modifiée pour le 31 décembre 2015, qui est l'échéance actuelle, ou pour le 31 août, le 30 juillet ou le 30 juin 2016, la mise en service du nouveau réseau se ferait de toute façon à la même date. Je crois qu'il faut que nous gagnions peut-être un peu de temps. Par contre, il faut que nous ayons en tête cette date de septembre. Si nous repoussions au-delà du 1^{er} septembre 2016, nous repousserions peut-être aussi la date de mise en service du nouveau réseau, surtout s'il y avait des changements assez forts, notamment les nouveaux quartiers qui ont été évoqués. Je pense qu'il faut avoir à l'esprit cette contrainte des réseaux.*

François ZOCCHETTO : *Madame JACOVIAC.*

Danièle JACOVIAC : *Merci. Je voulais juste poser une question. Y a-t-il des aménagements prévus pour l'accessibilité au SPAT, compte tenu de sa nouvelle localisation ? C'est une question qui m'a été posée en CHS par les syndicats, mais aussi par le Docteur PIEDNOIR.*

François ZOCCHETTO : *D'accord. Olivier RICHEFOU va vous répondre.*

Olivier RICHEFOU : *Je vais vous répondre en ma qualité d'ancien Président du centre de gestion, que je ne suis plus car, comme l'évoquait Monsieur GRUAU tout à l'heure, je souhaite me consacrer essentiellement à mon nouveau mandat.*

Jean-Christophe GRUAU : *Tant mieux ! Profitez-en !*

Olivier RICHEFOU : *Le SPAT est le service de médecine pour les agents de la fonction publique territoriale, qui étaient précédemment hébergés dans des locaux rue de Paradis, qui est un nom prédestiné quand on s'occupe de santé pour les agents territoriaux. Maintenant, il est situé sur la commune de Changé, dans la zone des Grands Prés, à un endroit qui n'est actuellement pas desservi de façon satisfaisante, comme c'est le cas pour certaines communes de la première couronne.*

Néanmoins, les agents ont à leur disposition le TULEA, si je ne me trompe pas. C'est une sorte de prolongation de la ligne existante, mais dont il faut faire la demande une heure à l'avance. J'ai indiqué au Docteur PIEDNOIR et aux services du SPAT qu'il fallait que dans les convocations qu'ils adressent maintenant aux agents, notamment de la ville de Laval, qu'ils expliquent la règle à utiliser pour que le TUL puisse les amener à proximité. Le TUL arrive, mais comme c'est la prolongation d'une ligne, il faut en faire la demande une heure avant.

Danièle JACOVIAC : *Merci, Monsieur RICHEFOU.*

Ceci exposé,

IL VOUS EST PROPOSÉ D'ADOPTER LA DÉLIBÉRATION SUIVANTE :

N°039/2014

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2014

Objet : TRANSPORTS URBAINS - DSP TRANSPORTS URBAINS – PROJET D'AVENANT N°6

Rapporteur : Didier MARQUET, Vice-Président

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1411-1 à L1411-18, L2121-29 et L5211-1,

Vu le contrat de délégation de service public pour l'exploitation du réseau des transports urbains de voyageurs, sur le périmètre des vingt communes signé le 23 novembre 2009,

Vu la délibération n°55/2010 du Conseil Communautaire du 12 juillet 2010 approuvant l'avenant n°1 au contrat de Délégation de Service Public,

Vu la délibération n°75/2011 du Conseil Communautaire du 20 juin 2011 approuvant l'avenant n°2 au contrat de Délégation de Service Public,

Vu la délibération n°80/2012 du Conseil Communautaire du 17 septembre 2012 approuvant l'avenant n°3 au contrat de Délégation de Service Public,

Vu la délibération n°63/2013 du Conseil Communautaire du 23 septembre 2013 approuvant l'avenant n°4 au contrat de Délégation de Service Public,

Vu la délibération n°21/2014 du Conseil Communautaire du 26 mai 2014 approuvant l'avenant n°5 au contrat de Délégation de Service Public,

Considérant la nécessité permanente d'adapter le service public du transports urbains de voyageurs sur le territoire de l'agglomération lavalloise,

Qu'il est donc nécessaire de conclure un avenant n°6 au contrat de délégation de service public pour l'exploitation du réseau des transports urbains de voyageurs,

Considérant le projet d'avenant n°6 joint en annexe,

DÉLIBÈRE

Article 1

Le Conseil Communautaire approuve les termes de l'avenant n°6 au contrat de délégation de service public des transports urbains joint à la présente délibération.

Article 2

Le Conseil Communautaire autorise le Président à signer l'avenant n°6 au contrat et tout document s'y rapportant.

Article 3

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS, 9 ÉLUS COMMUNAUTAIRES S'ÉTANT ABSTENUS.

François ZOCCHETTO : Ainsi se termine notre Conseil Communautaire. Si nous n'avons pas l'occasion de nous revoir avant que certains partent en congés, je vous souhaite de bonnes vacances en Mayenne ou ailleurs. Merci.

La séance est levée à 20H25.

TABLE DES MATIERES

- Compte-rendu des décisions du Président et des délibérations du Bureau Communautaire 3
- Approbation des procès-verbaux n°82, 83 et 84 3

QUESTIONS DU PRESIDENT

CC01	Élection d'un Vice-Président en remplacement d'un Vice-Président démissionnaire	30
CC02	Commissions permanentes - Modifications	32
CC03	Commission consultative des services publics locaux - Modification	40
CC04	Organismes extérieurs – Désignation des représentants - Modifications	42
CC05	PLIE – Regroupement des Organismes Intermédiaires – Désignation des représentants de Laval Agglomération au sein de l'Association de Gestion des PLIE 49-53-72	43
CC06	Règlement intérieur du Conseil Communautaire - Adoption	44
CC07	Formation des élus dans le cadre de l'exercice de mandats communautaires	45

SERVICES SUPPORTS

CC08	Décision modificative n°1/2014	47
CC09	Actualisation des Autorisations de Programme / Crédits de Paiement (APCP)	59
CC10	Admission en non-valeur des créances irrécouvrables	64
CC11	Provision pour risque	65
CC12	Budget PDELM – Opérations de transfert vers le Syndicat mixte du PDELM et clôture du budget annexe	67
CC13	Établissement Public Foncier Local – Adhésion – Désignation des représentants	69
CC14	Commission Intercommunale des Impôts Directs – Proposition	72

SPORTS – CULTURE - TOURISME

CC15	Scène et tribune mobiles communautaires - Approbation du règlement de réservation et mise à disposition	75
-------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------

AMENAGEMENT

CC16	Transports urbains – DSP Transports urbains – Projet d'avenant n°6	76
-------------	--------------------------------------------------------------------	-----------